

# CAPREV

CENTRE D'AIDE ET DE PRISE EN CHARGE DE TOUTE PERSONNE CONCERNÉE  
PAR LES RADICALISMES ET LES EXTRÉMISMES VIOLENTS

## BILAN ET ANALYSE MÉTHODOLOGIQUE 2017- 2021



**FÉDÉRATION**  
WALLONIE-BRUXELLES  
FW-B.BE

## TABLE DES MATIÈRES

<b>AVANT-PROPOS</b> .....	4
<b>INTRODUCTION</b> .....	5
<b>RÉTROACTES ET CONTEXTUALISATION D'UN JEUNE SERVICE</b> .....	6
<b>PRÉVOIR L'IMPRÉVISIBLE</b> .....	8
<b>D'UNE ÉVALUATION EXTERNE À UNE ÉVALUATION INTERNE</b> .....	13
DE L'IDENTIFICATION D'OPPOSITIONS À L'APPROPRIATION DE ZONES DE COMPLÉMENTARITÉ ET DE PROGRÈS .....	15
PARTIR DE CERTAINS ANGLES MORTS DE L'ÉVALUATION EXTERNE POUR EXPLORER DE NOUVELLES PERSPECTIVES EN INTERNE .....	16
UNE INITIATIVE POLITIQUE LÉGITIME ET NÉCESSAIRE.....	18
<b>MISSIONS, PRINCIPES ET MODALITÉS D'INTERVENTION</b> .....	20
<b>LES MISSIONS DU CAPREV</b> .....	20
<b>LES PRINCIPES MÉTHODOLOGIQUES D'INTERVENTION</b> .....	22
TRANSPARENCE .....	22
SECRET PROFESSIONNEL .....	23
PARTIR DE LA DEMANDE DU BÉNÉFICIAIRE .....	23
RECHERCHE ET MAINTIEN DU LIEN SUIVANT UNE TEMPORALITÉ ADAPTÉE .....	24
LE DÉSENGAGEMENT DE LA VIOLENCE COMME VISÉE COMMUNE D'INTERVENTION .....	25
INTERVENANTS DE RÉFÉRENCE ET CO-INTERVENTION.....	25
PLURIDISCIPLINARITÉ .....	26
<b>MODALITÉS D'INTERVENTION</b> .....	26
UN PROFESSIONNEL FAIT APPEL AU CAPREV .....	27
UNE FAMILLE FAIT APPEL AU CAPREV .....	28
UNE PERSONNE DIRECTEMENT CONCERNÉE FAIT APPEL AU CAPREV.....	30
<b>RECHERCHE-ACTION ET EXPERTISE</b> .....	35
<b>LA RECHERCHE-ACTION AU SEIN DU CAPREV</b> .....	36
AU SERVICE DE L'IMPLÉMENTATION STRUCTURELLE DU CENTRE .....	39
AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES D'INTERVENTION ET D'ACCOMPAGNEMENT DU CENTRE .....	42
<b>L'EXPERTISE DU CAPREV</b> .....	53
AU SERVICE DU PARTAGE DES CONNAISSANCES .....	53
EXPERTISE ET APPUI JURIDIQUE TRANSVERSAL .....	55
<b>RÉSEAUX ET PARTENARIATS</b> .....	58
<b>UN CHAMP D'INTERVENTION ÉTENDU À L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA FWB</b> .....	59
<b>UN RÉSEAU MULTIDIMENSIONNEL</b> .....	60
<b>UN PARTENARIAT AVEC LE FÉDÉRAL</b> .....	60
<b>DES LIENS PRIVILÉGIÉS AVEC LES RÉGIONS ET LES ENTITÉS LOCALES</b> .....	61

**DES PARTENARIATS INSTITUTIONNELS .....62**  
**A L'INTERNATIONAL.....63**  
**ENTRE CONSOLIDATION ET ÉVOLUTION .....64**

**TABLE DES MATIÈRES**

## AVANT-PROPOS

Lorsque la question d'une évaluation interne s'est posée au CAPREV, il est apparu que celle-ci devait se faire également dans une approche qui prenne en compte les évolutions du contexte dans lequel ce service a été mis en place, et qui était celui d'évènements terroristes liés à des phénomènes de radicalisation.

La volonté de l'équipe de direction, transmise aux intervenants du CAPREV, était de fournir un document ayant valeur d'analyse scientifique interne des pratiques et de la méthodologie développée au moyen de la recherche action. Ce document, fruit d'une intense collaboration au sein de l'équipe, est une analyse de nos réalisations avec un regard lucide sur le passé, le présent et l'avenir. Cet aspect des choses nous semble indispensable face aux défis qu'il nous appartient de relever dans une société de plus en plus soumise à la polarisation et à la remise en cause des Etats et de leur action. Le positionnement du CAPREV, au cœur même du service public de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), est à notre sens essentiel dans la démonstration du souci permanent qu'ont les autorités de prendre en charge le bien-être de toutes et tous, sans préjugés, sans stigmatisation, sans simplification et dans un climat soustrait aux décharges émotionnelles.

Le renforcement de la position institutionnelle d'un tel service en dehors de tout contexte d'urgence,

ainsi que le partage des connaissances acquises avec les différents partenaires constituent des atouts d'importance dans la mise en place progressive d'une approche pragmatique de cette nouvelle justice communautaire dans laquelle l'humain était, reste et sera au centre de nos pratiques.

Le CAPREV est un des maillons d'une chaîne qui vise à éviter que des violences ne s'exercent au nom d'une idéologie quelle qu'elle soit. A son niveau, il participe à la reconstruction et au renforcement de valeurs socles du vivre ensemble à l'instar de la solidarité, du respect mutuel ainsi que de l'empathie et de l'intérêt pour les autres.

*Philippe Massay, directeur du CAPREV.*

## INTRODUCTION

Depuis janvier 2017, le Centre d'Aide et de Prise en charge de toute personne concernée par les Radicalismes et les Extrémismes Violents (CAPREV) est accessible au public via la ligne verte 800/111.72 ou via la boîte courriel « [extremismes-violents@cfwb.be](mailto:extremismes-violents@cfwb.be) ». Durant nos quatre premières années d'existence, nous avons non seulement développé une méthodologie spécifique d'accompagnement à destination de nos usagers mais nous avons également redéfini notre champ d'intervention en tenant compte des demandes pratiques qui nous étaient adressées directement.

Cette centralité de la demande est l'une des caractéristiques du service et elle nous permet de nourrir notre pratique à la source. Les personnes susceptibles de faire appel à nous constituaient au départ un groupe seulement défini par la notion de « toute personne concernée par les radicalismes et les extrémismes violents ». En ne souhaitant pas limiter notre action, le pouvoir politique nous a fait le cadeau d'une page blanche et du temps pour la remplir, sans pression liée à une volonté de communiquer sur un sujet pourtant chargé d'émotion au sein de la population.

De ce cadeau, le CAPREV en a fait un bon usage en refusant d'opter pour la posture, commune à l'époque, de « spécialiste en déradicalisation » et en construisant

pas à pas notre expertise par le biais d'une recherche-action à laquelle l'équipe pluridisciplinaire adhère avec conviction.

Ce souhait de discrétion n'a pas eu que des avantages et une relative méconnaissance du CAPREV tant du côté des particuliers que des professionnels fait que certains qualifient parfois nos méthodes d'obscures et notre institution de « boîte noire ». Nous avons à présent dépassé ce cap et souhaitons nous tourner vers l'extérieur avec la certitude que notre approche est porteuse d'espoir.

Cette certitude se renforce au gré des rencontres que nous avons eues avec des centres étrangers comme notamment le Centre de Prévention de la Radicalisation Menant à la Violence (CPRMV)<sup>1</sup> de Montréal ou le Dispositif de prévention de la radicalisation La Sauvegarde de la Seine-Saint-Denis<sup>2</sup> à Paris en constatant que, sans consultation particulière, nos techniques d'intervention se rejoignent et nous permettent d'envisager une interconnexion des services et des collaborations plus avancées.

Le point de départ du travail du CAPREV était la ligne verte du Réseau de prise en charge des extrémismes et des radicalismes violents de la Fédération

<sup>1</sup> <https://info-radical.org/fr/>

<sup>2</sup> <http://www.sauvegarde93.fr/prevention-de-la-radicalisation>

Wallonie-Bruxelles<sup>3</sup> qui, sans être une ligne de signalement, devait procurer aux intervenants sociaux la matière brute sur laquelle agir. Au bout de quatre ans, nos usagers nous ont aidés à dessiner les contours de nos interventions et de notre méthodologie.

Dans les milieux où l'extrémisme violent n'est pas un concept mais une réalité presque quotidienne, l'expertise du CAPREV est identifiée par les personnes directement concernées par la problématique, par les professionnels ou les particuliers, par des mères, des pères, des enfants. Cette reconnaissance renforce notre volonté de continuer à tisser avec toutes et tous ces liens de confiance dans le respect de l'autre, la confidentialité et la transparence.

### RÉTROACTES ET CONTEXTUALISATION D'UN JEUNE SERVICE

Depuis plusieurs décennies, l'expression des extrémismes violents est multiforme – qu'elle soit idéologique ou religieuse, ethnique, sociale ou politique. Elle s'est notamment illustrée ces dernières années par les exactions et crimes commis par le groupement terroriste Daesh en Syrie, en Irak, en Turquie mais aussi, en France et en Belgique notamment ou par des individus isolés. Une polarisation découle de cette montée de l'extrémisme violent.

Suite aux attentats de Charlie Hebdo, de l'Hyper casher à Paris et suite au démantèlement de la cellule de Verviers en janvier 2015, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (GFWB) a adopté une stratégie préventive ciblée contre les radicalismes menant à la violence à travers de multiples mesures destinées à renforcer la cohésion sociale. Ce plan d'action s'inscrit dans le cadre plus vaste des différentes politiques à mener en coordination avec les autres niveaux de pouvoir.

Par cette stratégie de prévention, la Fédération a ainsi voulu apporter des solutions durables aux causes de fond de la radicalisation violente tout en veillant à ne créer aucun amalgame et ce, dans le respect des valeurs fondamentales énoncées par la Convention Européenne des Droits de l'Homme (novembre 1950) et par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (décembre 1948). Il serait en effet réducteur de penser que l'on peut résoudre la question de la radicalisation menant à la violence par des moyens uniquement sécuritaires.

C'est pourquoi en janvier 2015, le GFWB a décidé de créer le Réseau Anti-radicalisme (RAR), composé de représentants des cabinets ministériels et de l'administration du Ministère de la Communauté Française.

<sup>3</sup> <https://extremismes-violents.cfwb.be/>

Cette décision a été renforcée par la note rectificative au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles du 20 janvier 2016 qui définit la mise en place d'un Comité stratégique<sup>4</sup> et de deux services opérationnels.

Ces deux services opérationnels sont regroupés au sein d'un même dispositif appelé « Réseau de prise en charge des extrémismes et des radicalismes violents » (en lieu et place de l'appellation « RAR »). Il s'agit donc d'une part, du Centre de Ressources et d'Appui (CREA) qui est chargé d'accompagner les institutions et les opérateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans leurs actions de prévention des extrémismes et des radicalismes violents<sup>5</sup>. D'autre part, il s'agit du CAPREV qui est situé au sein de l'Administration Générale 'Maisons de Justice' (AGMJ). Nouvellement créée au sein de la FWB suite à la sixième réforme de l'Etat, l'AGMJ s'est ainsi vue confier de nouvelles compétences en accueillant le CAPREV, en plus de ses missions d'exécution des décisions judiciaires<sup>6</sup>.

A côté de ces nouveaux services, il faut également souligner l'existence préalable du Service des équipes mobiles (SEM) de l'Enseignement fondamental qui

s'est doté de collaborateurs formés à la prise en charge spécifique de situations de radicalisation dans l'espace scolaire<sup>7</sup>. Enfin, le Réseau inclut également les référents radicalisme désignés au sein des administrations générales du Ministère de la FWB (Aide à la jeunesse, Maisons de justice, Enseignement, Culture, Sport), pour apporter des réponses adéquates aux acteurs de leur secteur. Le Réseau est coordonné par le référent radicalisme de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Olivier Plasman.

Centré sur la prise en charge de toute personne concernée par les extrémismes violents, le CAPREV propose une écoute active, un soutien professionnel ou un accompagnement personnalisé<sup>8</sup>. Un cadre de 17 ETP (équivalents temps pleins) était initialement prévu pour constituer l'équipe pluridisciplinaire du service. Par souci de construction progressive prenant en compte les besoins qui allaient émaner du terrain, en termes tant de nombre que de formations et de profils professionnels des collaborateurs, le CAPREV a ouvert officiellement en janvier

<sup>4</sup> C'est à partir de ce moment-là que le comité stratégique du Réseau a été progressivement ouvert aux référents des Régions, Communautés et COCOF.

<sup>5</sup> Le CREA propose notamment des modules de sensibilisation et de formation, des animations dans les écoles ainsi que de nombreux outils et ressources pédagogiques. <https://extremismes-violents.cfwb.be/ressources/>

<sup>6</sup> *Texte de vision du CAPREV*, Fédération Wallonie-Bruxelles – Administration Générale des Maisons de Justice, février 2018, pp. 3-4.

<sup>7</sup> <https://extremismes-violents.cfwb.be/a-propos/service-des-equipes-mobiles/>

<sup>8</sup> Les missions du CAPREV sont détaillées dans la partie MISSIONS, PRINCIPES ET MODALITÉS D'INTERVENTION.

2017 grâce à une équipe composée de 13 personnes.

Comme beaucoup de jeunes services, le CAPREV s'est aussi construit au fil de certains départs et remplacements progressifs. Durant plusieurs mois entre 2018 et 2020, l'ensemble des interventions a été assuré par un petit nombre d'intervenants qui se sont investis pour permettre un accompagnement de qualité malgré l'absence de plusieurs collègues – notamment de psychologues. Cette réalité difficile a néanmoins participé à la constitution d'une équipe aujourd'hui forte et solidaire, engagée dans la construction du service et dans la réflexion constante des pratiques de terrain. Fin 2020, l'équipe est constituée de deux éducateurs spécialisés, de deux intervenantes sociales, de deux psychologues, d'une juriste, d'une chargée des relations extérieures, d'une secrétaire et de trois membres de direction (directeur, directeur adjoint, directrice de la recherche).

### PRÉVOIR L'IMPRÉVISIBLE

Si le CAPREV avait été créé dans les années 70, il aurait également été confronté aux extrémismes violents par l'émergence de groupes comme la fraction armée rouge (1968), les brigades rouges (1970), septembre noir (en 1971), les CCC (1983) ou le groupe Abou Nidal et ses deux attentats des aéroports de Rome et de Vienne en décembre 1985

auxquels fait tristement écho celui du 22 mars 2016 à Zaventem.

Malheureusement, si ce phénomène est pris en compte par les services de renseignements européens à cette époque et à des degrés divers (la France, par exemple, structure ses services anti-terroristes après la fusillade de la rue des Rosiers au restaurant Goldenberg en 1982), la prise de conscience de la nécessité d'une réaction préventive au sein de la société civile n'advientra réellement qu'avec l'émergence du terrorisme de type djihadiste à partir de 2014 et les premières frappes de l'Etat islamique sur le sol européen, et ce même si différents services avaient déjà élaboré des stratégies en réplique aux multiples menaces identifiées.

André Malraux avait dit que le XXème siècle serait religieux ou ne serait pas. Nous pouvons peut-être anticiper sur ce que le XXIème siècle fournira comme terreau idéologique sur lequel les propagandistes de haine viendront greffer les boutures des attentats de demain. Nous pouvons aussi affiner nos méthodes de prévention et de prise en charge des personnes qui seraient tentées par la violence comme moyen légitime d'expression. Il faut avant tout éviter que ne tombe, encore une fois, dans l'oubli la réalité du terrorisme et qu'il ne surgisse à nouveau comme un éclair dans



un ciel sans nuage. Comme il serait dommageable d'oublier les récents attentats sur le sol européen ainsi que les nombreux départs en zone irako-syrienne depuis notre propre pays maintenant que le mouvement de Daesh tend, du moins en apparence, à s'essouffler, il faut éviter d'oublier Munich en 1972 et ses 17 morts au nom de la cause palestinienne, Bologne en 1980 et ses 85 morts au nom de l'idéologie néofasciste, les 84 morts attribués aux brigades rouges entre 1970 et 2003 au nom de la cause prolétarienne, les 12 morts attribués à action directe en France, les 34 victimes de la fraction armée rouge ou encore les 2 pompiers victimes des CCC rue des Sols à Bruxelles.

La manifestation la plus violente des extrémismes se matérialise dans l'acte terroriste. Indépendamment de sa gravité en termes de dégâts matériels et humains, l'attentat a – et c'est bien l'objectif visé – un impact immense dans la sphère émotionnelle des populations.

Face à l'inquiétude légitime, il est tentant de chercher à dégager des causes et des responsabilités. Cette recherche a un objectif à la fois pratique, comme traduire les auteurs en justice, mais également cathartique : il s'agit ici de remédier à un traumatisme en mettant les origines du mal à portée d'une solution, rapidement si possible.

Souvent, on analyse l'acte terroriste comme une faille des services de renseignement ou de police. Dans

ce cas, la réponse est d'accentuer de façon visible la riposte sécuritaire en ce compris dans son arsenal législatif.

Si c'est l'approche sociologique qui est perçue comme la grille de compréhension la mieux adaptée, la réponse mettra l'accent sur des mesures de prévention globale visant à l'amélioration des conditions d'existence des populations ciblées comme étant « à risque ». Cette approche peut toutefois avoir un revers : celui de stigmatiser inutilement et dangereusement ces dernières en faisant des amalgames simplistes facilement convertibles en slogans populistes.

Le CAPREV, tout en reconnaissant l'importance des deux approches précitées pour autant qu'elles ne donnent pas lieu à des paniques morales, privilégie une prise en charge individuelle et personnalisée axée sur les conditions dans lesquelles l'acceptation de l'usage de la violence a émergé dans un parcours de vie.

En effet, dans leur forme actuelle, les événements tragiques auxquels les sociétés occidentales ont été confrontées depuis 2014 et le premier attentat clairement revendiqué par Daesh sur le sol européen<sup>9</sup> nous apparaissent comme largement imprévisibles et donc extrêmement difficiles à

<sup>9</sup> Musée juif de Bruxelles, le 24 mai 2014, Medhi Nemmouche.

intégrer dans une approche généraliste.

La montée du fait religieux dans une volonté expansionniste et belliqueuse n'est cependant pas un fait nouveau, n'en déplaise à certains, et s'est toujours avérée imprédictible. Personne n'avait prédit l'avènement du christianisme et la rapide expansion de cette religion dans le monde occidental. Pas plus que 6 siècles plus tard, aucun analyste n'avait prévu l'expansion fulgurante de l'islam effaçant du même coup 1000 ans d'hégémonie culturelle grecque au Levant.

Le terrorisme n'est pas un phénomène récent, pas plus que le radicalisme idéologique, même si l'utilisation de l'expression l'est. Comment a-t-on basculé d'un monde où l'on vit avec cette expression violente de la pensée politique sans qu'elle ne pèse lourdement sur nos modes de vie à un autre où beaucoup de décisions sont prises en fonction de cette menace imprévisible ?

Il est assez évident, après coup, de dégager les causes qui sont à l'origine de ces événements rares. Ces explications se heurtent en général vite aux statistiques descriptives qui font que des faits rares et imprévisibles restent rares et imprévisibles. Généraliser des réponses découlant d'analyses a posteriori n'a donc pas réellement de sens.

Doit-on ne rien faire dans ce cas ? N'y a-t-il aucune mesure qui puisse être prise pour empêcher de tels

actes ? Au CAPREV, nous pensons qu'il est possible de s'attaquer au problème en utilisant ce qui est le plus petit dénominateur commun de tous les actes de terrorisme : l'être humain dans son individualité. Il s'agit de placer l'homme, la femme ou l'enfant au centre de notre intervention dans le cadre d'un accompagnement sur mesure où des processus particuliers pourront être mis en évidence avec pour objectif commun la réinsertion sociale. Proposer l'attention au lieu du rejet, l'écoute au lieu de la stigmatisation, l'espoir au lieu du néant, sortir d'une intervention purement prescriptive pour privilégier une approche collaborative.

IL FAUT ICI FAIRE ÉCHO À CE QUE NASSIM NICHOLAS TALEB QUALIFIE DE **PLAUSIBILITÉ RÉTROSPECTIVE**. CERTAINS ÉVÉNEMENTS SEMBLENT COMPLÈTEMENT FOUS ET IMPROBABLES AVANT QU'ILS NE SE PRODUISENT ET S'INSCRIVENT ENSUITE DANS UNE LOGIQUE QUASI ÉVIDENTE DÉCRITE PAR DE NOMBREUX EXPERTS, MAIS UNIQUEMENT APRÈS S'ÊTRE PRODUITS. OR C'EST PRÉCISÉMENT PARCE QU'ILS N'ÉTAIENT PAS CENSÉS SE PRODUIRE (OU QU'ILS APPARAISSENT COMME IMPOSSIBLES) QUE DE TELS ÉVÉNEMENTS ARRIVENT.

« LE CYGNE NOIR, LA PUISSANCE DE L'IMPRÉVISIBLE », PARIS, LES BELLES LETTRES, 2019.

La plus-value d'un service comme le CAPREV est d'offrir un espace d'expression sans stigmatisation, afin d'amener tout individu à renoncer à l'exercice de la violence en pleine conscience des mécanismes qui ont pu à un moment donné de son existence en valider l'usage. Comme nous

le verrons plus loin lors de l'exposé des principes méthodologiques, cette plus-value exige une parfaite confidentialité des échanges afin qu'une expression sortie de son contexte d'analyse psycho-sociale ne devienne une information brute.

Mais plus encore, il appartient à des services comme le nôtre de ne pas laisser tomber dans l'oubli la probabilité que des idéologies variées puissent être instrumentées à des fins violentes. C'est l'oubli de cette éventualité, plus sans doute que toute autre raison, qui fait que des événements improbables se produisent et génèrent à nouveau des états de sidération à l'échelle planétaire.

Nous rejoignons en cela les propos d'Alain Grignard tenus à l'occasion de son départ à la retraite après 40 années à la police dont 35 à l'unité antiterroriste.<sup>10</sup> En effet, il affirme que la connaissance est la meilleure arme contre le terrorisme en ce qu'elle permet d'évacuer l'aspect émotionnel pour comprendre comment les gens fonctionnent ou lorsqu'il recommande de ne pas désinvestir dans le domaine<sup>11</sup>.

Le CAPREV a, au même titre que d'autres services comme l'OCAM, la Sûreté de l'Etat, les différents services communaux ou la police, une mission de prévention, d'étude, de diffusion des connaissances, d'aide, d'accompagnement et surtout un devoir : celui de faire en

sorte que le terrorisme reste dans le champ des possibles de la mémoire collective. Ce sujet commun à tous doit bien évidemment être abordé par chacun avec le respect et la compréhension des méthodologies respectives et des limites imposées par celles-ci.

En maintenant en pleine opérationnalité, en renforçant et en pérennisant le CAPREV à la fois structurellement et dans ses missions, la FWB ne cède pas, loin de là, au précepte de la guerre permanente théorisée dès 1946 par Dwight Macdonald<sup>12</sup>. Au contraire, elle permet de replacer les extrémismes violents dans un continuum historique et reste attentive à l'instrumentalisation mortifère des idées et à l'embrigadement des individus. Ce faisant, elle participe au renforcement des institutions démocratiques en évitant que des dérives liberticides ne viennent renforcer une polarisation qui ne profite qu'aux extrémismes de tous bords.

La volonté du CAPREV est de produire une analyse qui dépasse le simple bilan chiffré pour rencontrer une demande externe d'évaluation du service. Il s'agit ainsi de faire état des acquis tant positifs que négatifs et d'exposer les leçons que nous en avons progressivement tirées

<sup>10</sup> Le Soir, 11 janvier 2020, entretien avec Ludivine Ponciau.

<sup>11</sup> Interview de Sébastien Georis à la RTBF du 14 janvier 2020.

<sup>12</sup> Dans « La mort de l'élite progressiste », Chris Hedges, Lux, Montréal, 2012, p. 36.

pour être ce que nous sommes aujourd'hui.

Concrètement, le présent document s'articule en 5 parties. La première retrace le cheminement entre l'évaluation externe réalisée par l'Université Saint-Louis et celle interne proposée par le service. La deuxième partie présente les missions, les principes et les modalités d'intervention mis en œuvre aujourd'hui par le CAPREV. La troisième partie revient sur les processus de recherche-action ainsi que sur l'expertise acquise progressivement qui ont permis d'élaborer ces méthodologies actuelles d'intervention. La quatrième partie expose l'important travail d'élaboration de réseaux et de partenariats qui est mené depuis la création du service. Enfin, la dernière partie reprend différents chiffres-clefs illustrateurs des activités du CAPREV.

Précisons, pour terminer cette introduction, que le présent document n'est pas à mettre à l'actif d'une ou deux personnes car il est le résultat d'une longue réflexion et d'une importante concertation au sein de l'équipe pluridisciplinaire. Merci à l'ensemble des intervenants et intervenantes pour ce précieux travail collectif, de même que pour leur engagement au quotidien.

## D'UNE ÉVALUATION EXTERNE À UNE ÉVALUATION INTERNE

Dans une démarche aussi peu fréquente que nécessaire, le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles a commandité une évaluation externe de son Réseau de prise en charge des extrémismes et radicalismes violents. Sa réalisation a été confiée à l'équipe du Centre d'Etudes Sociologiques de l'Université Saint-Louis – Bruxelles, constituée d'Abraham Franssen, de Cynthia Dal et de François Rinschbergh.

*L'évaluation rétrospective et prospective de cette action publique visait à en établir une radioscopie et à répondre aux questions de son efficacité, de sa cohérence (interne et externe), de l'adéquation aux besoins du terrain. Méthodologiquement, la démarche d'évaluation s'est basée sur l'analyse des sources secondaires et la réalisation d'entretiens et de focus group avec les acteurs clefs du Réseau, ainsi que sur la réalisation d'une enquête en ligne auprès des professionnels des secteurs de la FWB et portant sur l'identification des problématiques de « vivre ensemble » rencontrées, sur leurs perceptions des besoins pour faire face à ces problématiques, sur leur connaissance et leurs recours éventuels aux offres du Réseau.<sup>13</sup>*

Cette volonté d'examiner à la fois la pertinence d'une politique gouvernementale et sa matérialisation par le service public, et ce, dans un domaine aussi sensible que celui des phénomènes de polarisation, de radicalisation ou de terrorisme, est à souligner positivement.

Cette analyse scientifique est demandée assez rapidement, soit moins de deux ans après l'ouverture du CAPREV au public et effectue certains constats qui auraient sans doute nécessité un délai plus important afin d'y répondre de manière exhaustive. Il n'est d'ailleurs pas dit autre chose dans l'introduction de ladite évaluation :

*Alors même que des mesures ont été annoncées dans l'urgence, que les acteurs ont été amenés à innover, voire à « bricoler » pour trouver leur place et définir leur modus operandi face à une problématique perçue comme inédite, il est utile d'effectuer une mise à plat et une mise en perspective, en cherchant à répondre aux questions d'une évaluation qui se veut à la fois rétrospective et prospective<sup>14</sup>.*

Avec une année de recul supplémentaire et au regard de l'évolution du service, l'équipe du CAPREV a décidé de se saisir de cette évaluation et de la recontextualiser. L'évaluation

<sup>13</sup> Abraham Franssen, Cynthia Dal et François Rinschbergh *Rapport d'évaluation du réseau de prise en charge des radicalismes et extrémismes violents*,

Bruxelles, CES, Université Saint-Louis, 2019, p. 2.

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 7.

opérée par Abraham Franssen et ses collaborateurs est aujourd'hui souvent mobilisée comme point de repère pour différentes discussions relatives à l'avenir du Réseau et des différents services qui le composent. Pouvoir réfléchir à nos agencements et nos pratiques en bénéficiant d'une analyse extérieure, c'était bien un des objectifs de la commande. C'est pourquoi l'équipe du CAPREV s'est saisie de l'évaluation externe pour alimenter la réflexion et « l'auto-évaluation » du service. Cette démarche a également fait ressortir l'importance d'externaliser nos pratiques et nos connaissances, objectif du présent bilan. Car grâce au temps et à l'expérience progressivement acquise, les « bricolages » évoqués par les chercheurs se sont mués en pratiques ancrées méthodologiquement, reconnues et partagées par des intervenants sociaux au-delà de nos frontières. L'évaluation externe nous permet de réfléchir mais aussi d'affirmer certains de nos positionnements internes, c'est ce qui sera explicité dans les lignes qui suivent.

En ce qui concerne le CAPREV, et sans que les universitaires en charge de l'évaluation soient en cause, la demande faite par le ministère comprend un biais de taille si on se place du point de vue de l'efficacité interrogée comme *l'atteinte des objectifs en terme de problèmes à résoudre*<sup>15</sup>. En effet, ce service s'adresse également aux personnes détenues et donc d'une

manière plus générale au secteur carcéral, ce qui représente en 2020 près d'un tiers des accompagnements en nombre de dossiers mais également un volume d'heures extrêmement élevé en entretiens individuels, réunions d'équipe, déplacements et temps d'attente. Cette seule catégorie représentant plus de la moitié du volume d'environ 9000 heures consacrées à ce type de prestations.<sup>16</sup>

Cet aspect des missions du CAPREV, son impact sociétal, son efficacité ou la satisfaction qu'il engendre ne sont pas analysés dans l'étude de Saint-Louis car ils sortaient du cadre du marché public, centré sur les professionnels de la FWB.

Aujourd'hui, depuis les accompagnements menés en détention mais aussi à la sortie de prison, nous bénéficions d'un recul limité mais suffisant pour constater avec satisfaction que, lorsqu'un climat de confiance s'établit, que les demandes sont clarifiées tout en leur laissant le temps d'évoluer, que les bonnes questions émergent au fur et à mesure des heures d'entretiens, les personnes accompagnées arrivent à poser un regard critique sur leur propre parcours biographique et posent elles-mêmes les jalons d'une réintégration sociale réussie.

<sup>15</sup> *Ibid.*, p.10.

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 34.



## DE L'IDENTIFICATION D'OPPOSITIONS À L'APPROPRIATION DE ZONES DE COMPLÉMENTARITÉ ET DE PROGRÈS

Les chercheurs, dans leur rapport, identifient différentes lignes de tension et d'opposition qui marquent la construction du Réseau et de ses services mais qui, de notre point de vue, peuvent aujourd'hui être vues comme des zones de complémentarité et de progrès. Tout d'abord, concernant une possible opposition entre les deux nouveaux services opérationnels que sont le CREA et le CAPREV, s'il est certain que leur mise en place au sein d'un même Réseau tout en appartenant à des institutions distinctes a nécessité un important travail de concertation, la relation nous apparaît aujourd'hui marquée par la complémentarité et la collaboration<sup>17</sup>.

Une seconde opposition pointée par les chercheurs serait celle qui existerait, d'un point de vue méthodologique, entre le CAPREV et l'Administration Générale des Maisons de Justice.

*Le secret professionnel partagé, le transfert d'informations aux autorités mandantes, ou encore, la prudence (voire une certaine méfiance) face à ce que peut dire le justiciable aux représentants des autorités publiques, sont des éléments qui font partie de la culture de travail des assistants de justice de l'AGMJ, une culture que*

*ne partage pas forcément les intervenants du CAPREV.*<sup>18</sup>

Malgré une différence de mission, nos principes d'intervention respectifs participent chacun à leur niveau à la finalité confiée à l'AGMJ.

*La mission de l'Administration générale est de contribuer à une société plus harmonieuse, en aidant à la prise de décisions judiciaires adéquates, en soutenant le justiciable, en exécutant avec professionnalisme les décisions judiciaires, en travaillant sur la réintégration de l'auteur des faits et en soutenant sa demande de désistance tout en préservant la sécurité publique pendant et après exécution*<sup>19</sup>.

*La mission du CAPREV est de contribuer à l'inclusion sociale et à la protection de la société, en proposant un accompagnement individuel et personnalisé tant aux particuliers qu'aux professionnels concernés par la thématique des extrémismes violents. Le CAPREV offre une aide à la prise en charge du justiciable dans un cadre judiciairisé et à la mise en œuvre de conditions spécifiques et/ou d'un parcours de désengagement*<sup>20</sup>.

La seule différence notable entre les maisons de justice et le CAPREV tient donc dans l'absence de vérification et de

<sup>17</sup> Cette collaboration est explicitée dans la partie RÉSEAUX ET PARTENARIATS.

<sup>18</sup> A. Franssen *et al.*, *op. cit.*, p. 25

<sup>19</sup><http://www.maisonsdejustice.be/index.php?id=4631>

<sup>20</sup> Texte de vision du CAPREV, *op. cit.*, p. 8.

rapport avec une autorité mandante pour le second nommé. Ceci est loin d'être une source de désaccord entre les deux entités puisqu'un *modus operandi* a été défini pour cerner les contours d'une collaboration fructueuse.

En effet, une note de service précisant le contexte structurel de collaboration entre les assistants de justice et les intervenants du CAPREV a été établie à cette fin<sup>21</sup>.

De plus, ce principe de confidentialité n'est pas exactement une nouveauté pour l'AGMJ dans la mesure où il est déjà pratiqué par des services partenaires comme les Services d'Aide aux Détenus (SAD) et aux Justiciables (SAJ). De même, l'AGMJ expérimente de longue date la présence en son sein de métiers différents à l'instar des services spécialisés dans l'accueil aux victimes et de ceux spécialisés dans la guidance socio-judiciaire des auteurs d'infractions.

Plutôt que d'identifier des zones de conflits, nous préférons donc mettre en exergue des espaces de progrès et de convergence là où ils existent. Les chercheurs nous rejoignent en ce sens dans la dernière phrase de leur analyse en proposant le *maintien d'un statu quo, laissant les choses s'ajuster progressivement*<sup>22</sup>, ce qui est exactement ce qui se passe depuis décembre 2018 et la publication, à la fois, du texte de vision du CAPREV et de la note de

service déterminant les points de méthode de l'entretien tripartite « justiciable-assistant de justice-intervenant CAPREV ».

Nous sommes cependant conscients que dans le cadre des approches du type multi-agency une position dogmatique de fermeture absolue aux autres services qui prennent la problématique des extrémismes violents en charge est difficile et même impossible à tenir. Ainsi, la question d'informer un de nos partenaires de l'effectivité d'une prise en charge par le CAPREV ne devrait plus faire débat pour autant que les autorités politiques soient disposées à légiférer en la matière afin de procurer aux intervenants sociaux et aux usagers un cadre qui garantisse à la fois une sécurité juridique pour les premiers et une réelle confidentialité du contenu des entretiens pour les seconds.

PARTIR DE CERTAINS ANGLES MORTS DE L'ÉVALUATION EXTERNE POUR EXPLORER DE NOUVELLES PERSPECTIVES EN INTERNE

Dans ses conclusions, l'évaluation des chercheurs pointe des remarques émanant des assistants de justice sur le fait qu'ils ne s'adresseraient au CAPREV que comme à une sorte de sous-traitant spécialisé dont le rôle serait tout aussi bien rempli

<sup>21</sup> Cette note est explicitée dans la partie MISSIONS, PRINCIPES ET MODALITÉS D'INTERVENTION.

<sup>22</sup> A. Franssen *et al.*, *op. cit.*, p. 27.



par une structure externe à l'AGMJ<sup>23</sup>.

Précisons tout d'abord que si le CAPREV est un service de l'AGMJ, il est aussi un service transversal pour d'autres secteurs dont le secteur carcéral et celui de l'aide à la jeunesse avec lesquels les collaborations n'ont que peu été explorées dans le cadre de l'évaluation.

Précisons ensuite que, de notre point de vue, l'évaluation des collaborations avec les assistants de justice ne prend pas en compte un processus qui commence seulement à émerger en 2020, à savoir l'action complémentaire qu'un service spécialisé comme le CAPREV peut offrir dans certains domaines d'intervention des maisons de justice. Prenons par exemple les enquêtes pénitentiaires en milieu d'accueil et la préparation des familles au retour de leurs membres impliqués dans des faits de terrorisme. Celles-ci sont souvent involontairement peu et mal informées sur les contraintes que représentent ces retours et restent parfois seules face à un dilemme qui peut alors se résumer à un « oui ou non ». Un travail effectué en amont de ce questionnement par les équipes du CAPREV, sur base notamment de leur expérience avec les familles de mineurs de retour de zone de guerre pourrait s'avérer extrêmement sécurisant pour toutes les parties.

Dans un tout autre domaine, le CAPREV pourrait être chargé

d'investiguer les différents outils d'intervention proposés aujourd'hui sur le marché de la prise en charge du radicalisme et d'assurer la formation des équipes de professionnels si certains de ceux-ci étaient jugés pertinents.

En effet, les extrémismes violents ont généré l'émergence d'un marché dans lequel il est parfois difficile de faire le tri en termes de pertinence et de finalités parmi des outils comme Vera2-R, Radix tool, Césure, ERG22+ (Extremism Risk Guidance) ou VAF (Vulnerability Assessment Framework). Même des services d'intervention socio-préventive y vont de leurs outils à l'instar de la société Bouzar Expertises et ses logiciels NOORAPPLI de lutte contre la radicalisation.

Une des missions du CAPREV consiste précisément en la mise en place d'un pôle de recherche-action visant à développer, sur base de l'expérience du terrain, sa méthodologie. En renforçant ce pôle, il pourrait se charger pour le compte de l'ensemble des administrations d'une analyse « in real life » de ces outils souvent présentés par leurs promoteurs comme des armes absolues.

Ce travail a déjà commencé avec l'utilisation et l'analyse de l'outil Alvéole, développé par le Centre de Prévention de la Radicalisation Menant à la Violence (CPRMV) de Montréal,

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 37.

lequel fait, dans une optique d'aide à l'accompagnement, depuis plusieurs mois, l'objet d'une réflexion remontant de son utilisation réelle sur le terrain<sup>24</sup>.

#### UNE INITIATIVE POLITIQUE LÉGITIME ET NÉCESSAIRE

Dans leur analyse rétrospective, les chercheurs parlent de la naissance du Réseau et de ses composantes comme d'une commande politique en faisant allusion à un besoin de communication. Même s'ils qualifient ensuite cette demande de légitime, le doute est introduit sur les motivations à l'origine de cette création.

En ce qui concerne le CAPREV, nous n'avons jamais eu le sentiment d'être instrumentalisés en tant qu'objet de communication partisane. Bien au contraire, la discrétion bienveillante qui a entouré la mise en activité du service nous place aujourd'hui davantage face à un déficit de notoriété pour des publics et des services avec lesquels nous ne collaborons pas encore et qu'il nous faut combler.

Cette situation paradoxale, dans la mesure où une équipe peu médiatisée était en charge d'un phénomène surmédiatisé a toutefois constitué un atout puisque nous avons été en mesure de poser de manière mesurée et réfléchie nos jalons méthodologiques. Il nous

faut d'ailleurs remercier les personnes qui se sont adressées à nous et qui ont permis de co-construire cette approche en nous allouant une confiance sans laquelle rien n'eut été possible.

C'est donc avec une certaine véhémence que nous nous opposons aux termes employés dans l'évaluation de Saint-Louis tendant à accréditer que les différents services opérationnels du réseau (CAPREV, CREA et équipes mobiles de l'enseignement) ont fait [...] de nécessité vertu<sup>25</sup>.

Ces mêmes chercheurs sont, à notre avis, en contradiction avec eux-mêmes lorsqu'ils écrivent, très justement, au début de leur texte que : *Faire une politique publique, ce n'est pas résoudre un problème, mais construire une nouvelle représentation des problèmes qui met en place les conditions socio-politiques de leur traitement*<sup>26</sup>.

#### D'UNE ÉVALUATION CIBLÉE À L'OUVERTURE DU CHAMP DES POSSIBLES

En rebondissant sur ce dernier extrait du rapport de Saint-Louis nous ne pouvons qu'être d'accord avec les chercheurs lorsqu'ils évoquent *une définition plus large des besoins à rencontrer qui*

<sup>24</sup> L'Alvéole est présenté dans la partie RECHERCHE-ACTION ET EXPERTISE.

<sup>25</sup> A. Franssen et al., op. cit., p. 137.

<sup>26</sup> Ibid., page 11.

*pourrait potentiellement conduire à une extension illimitée.*<sup>27</sup>

En effet, l'expérience acquise par le CAPREV pourrait utilement être développée dans le cadre d'une approche de l'ensemble des extrémismes violents et de la délinquance haineuse en dehors du strict cadre des actes terroristes que nous connaissons actuellement.

La définition donnée au parcours de désengagement par la Conférence interministérielle sur les Maisons de justice (CIM Maisons de justice) de 2016 est en effet aisément transposable dans un cadre plus large :

*Un parcours de désengagement de l'extrémisme violent visant la réinsertion sociale est une trajectoire individuelle sur mesure qui intervient dans l'ensemble des domaines de vie. Plusieurs acteurs sont d'office impliqués dans une telle trajectoire. Un accompagnement incluant des aspects liés à la sécurité et à la socio-prévention doit être mis en place dans une perspective à long terme et dans la continuité. En raison de l'importance que joue le milieu de vie, la trajectoire tiendra étroitement compte du contexte de vie de la personne et pourra s'appuyer sur les partenaires locaux.*

En guise de conclusion (d'ailleurs partagée par les chercheurs de Saint-Louis), il nous apparaît que si le CAPREV était destiné à évoluer vers un dispositif d'accompagnement de parcours de désengagement, de désistance et d'inclusion sociale

des auteurs d'actes de haine — et non uniquement pour des personnes poursuivies ou condamnées pour faits de terrorisme, notamment dans le cadre de plans individuels de détention et de réinsertion, et, *on peut rêver, dans un contexte de réforme de la politique pénitentiaire (moins de temps vide d'enfermement, plus d'accompagnement intra et post-pénitentiaire), alors le cadre [prévu initialement] des 17 ETP n'y suffirait pas.*<sup>28</sup>

<sup>27</sup> Ibid., page 148.

<sup>28</sup> Ibid., page 148.

## MISSIONS, PRINCIPES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

Cette partie présente le CAPREV en revenant tout d'abord sur les missions qui lui ont été confiées par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et réaffirmées dans le cadre de la Déclaration de Politique Communautaire pour 2019-2024. Sont ensuite abordés les principes méthodologiques qui ont découlé de ces missions et qui balisent aujourd'hui l'ensemble des interventions du service. Le dernier point propose d'introduire le lecteur aux modalités concrètes d'intervention proposées aux différents publics concernés, ceci au départ d'exemples illustratifs.

### LES MISSIONS DU CAPREV

Les missions du CAPREV sont de contribuer à l'inclusion sociale et à la protection de la société, en proposant un accompagnement individuel et personnalisé, tant aux particuliers qu'aux professionnels concernés par la thématique des extrémismes violents. Le CAPREV offre entre autre une aide aux justiciables qui se trouvent contraints, dans un cadre judiciaire, à entamer ou poursuivre un parcours de désengagement ou un suivi psycho-social par un centre spécialisé.

En termes d'inclusion sociale, le CAPREV travaille sur différents pôles de vie de la personne (scolarité, travail effectif, relation aux autres...) dans l'objectif d'aider l'individu à

trouver sa place et son identité au sein de la société.

Tout en s'inscrivant dans la mission générale de l'AGMJ, le CAPREV a la particularité d'exercer une mission spécifique d'aide et d'accompagnement des personnes concernées d'une manière ou d'une autre par une problématique d'extrémisme violent :

- A ce titre, il offre un accompagnement personnalisé aux personnes directement concernées par la problématique visant notamment à enrayer un processus de radicalisation pouvant aboutir au passage à l'acte violent et cherche également à éviter l'ancrage dans ce processus en accompagnant les personnes et en les soutenant dans leur trajet de désengagement de la violence comme moyen d'expression politique.
- Le CAPREV propose également un soutien personnalisé aux familles et aux proches inquiets pour un tiers en vue de les accompagner dans l'analyse de la situation et la réflexion de leurs pistes d'action auprès de ce tiers.
- Le CAPREV offre un soutien adapté aux professionnels par une mise à disposition de l'expertise et des connaissances utiles au décodage des situations qui lui sont soumises. Il peut, dans

ce cadre, donner des indications sur des perspectives de prise en charge et/ou d'orientation vers un service adéquat. Pour ce faire le CAPREV sélectionne et construit un réseau de partenaires en tenant compte de leurs offres de service, de leurs modalités d'intervention et de leurs principes déontologiques. Il développe également un pôle d'expertise utile et partage ses connaissances et son expérience avec les professionnels.

Après la mise en place « administrative » du service et la construction de sa méthodologie sur base de la recherche-action<sup>29</sup>, les missions du CAPREV ont été réaffirmées dans le cadre de la Déclaration de Politique Communautaire du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour 2019-2024.

Il est ainsi acté qu'en matière de prise en charge du radicalisme violent, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles veut notamment<sup>30</sup> :

- *Évaluer l'efficacité des outils et structures existants, notamment au regard de la prise en charge des « returnees » et des familles des personnes radicalisées, et les améliorer le cas échéant ;*
- *Diversifier le champ d'action et d'expertise du Centre d'aide et de prise en charge de toute*

*personne concernée par les radicalismes et extrémismes violents (CAPREV) en lui permettant de viser toutes les formes de radicalisme violent, développer les collaborations de celui-ci avec le secteur de l'aide à la jeunesse, les régions et les services de prévention communaux et développer sa communication vers le grand public ;*

- *Améliorer l'offre de suivi et de prise en charge alternative à l'enfermement pour les mineurs radicalisés, dont les « returnees », ayant commis un fait qualifié infraction, en concertation étroite avec les secteurs de la justice et de l'aide à la jeunesse ;*
- *Coopérer avec les autres niveaux de pouvoir (forces de police, magistrature, etc.), afin de contribuer, dans le cadre de la compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles relative à l'aide sociale aux détenus en vue de leur réinsertion sociale, à la lutte contre le risque terroriste et contre la radicalisation notamment dans les prisons, en particulier pour les personnes condamnées pour des actes terroristes et qui achèvent leur peine d'emprisonnement ;*
- *Solliciter le Gouvernement fédéral afin qu'il organise*

<sup>29</sup> Voir la partie suivante la partie RECHERCHE-ACTION ET EXPERTISE.

<sup>30</sup> Extrait de la « Déclaration de politique de la Fédération Wallonie-Bruxelles 2019-2024 », page 36.



*une concertation des différents niveaux de pouvoir concernés, chacun dans le respect de ses compétences, visant à mettre en place un suivi spécifique des personnes condamnées pour des actes terroristes et qui achèvent leur peine d'emprisonnement ;*

- *Développer les formations visant à sensibiliser les acteurs de terrain (services d'aide aux détenus, maisons de justice, secteur de l'aide à la jeunesse, etc.) au radicalisme violent.*

## LES PRINCIPES MÉTHODOLOGIQUES D'INTERVENTION

Les missions qui ont été confiées au CAPREV ont fait l'objet d'une traduction en différents principes méthodologiques afin de baliser l'ensemble des interventions menées par l'équipe pluridisciplinaire.

Par son implémentation, les cinq principes méthodologiques de base de l'Administration générale des Maisons de justice s'appliquent au travail du CAPREV, à savoir : l'approche émancipatrice, la responsabilisation, la non-substitution, la non-normativité et la limitation des dommages éventuels.

Au vu de sa mission spécifique d'aide et d'accompagnement à l'attention de différents publics, certains principes spécifiques ont également été élaborés en vue de garantir la confidentialité du contenu des échanges ainsi que

des positionnements professionnels propices au travail d'aide psychosocial. Ces principes sont présentés dans les lignes qui suivent.

DANS LE CADRE DES MANDATS JUDICIAIRES ET AFIN DE RÉPONDRE À LA FINALITÉ DE PROTECTION DE LA SOCIÉTÉ QUI INCOMBE À L'AGMJ, LE CAPREV PEUT ÊTRE AMENÉ À SIGNER UNE CONVENTION AVEC LE JUSTICIABLE ET L'ASSISTANT DE JUSTICE MANDATÉ. CETTE CONVENTION PRÉVOIT UN RAPPORT SUCCINCT D'ACCOMPAGNEMENT QUI, SANS ABORDER LE FOND DES THÈMES DISCUTÉS, REPREND SIX MENTIONS FACTUELLES À TRANSMETTRE PAR LES INTERVENANTS (DATES DE RENCONTRES PASSÉES, EXISTENCE D'ABSENCES JUSTIFIÉES OU NON, INFORMATION DE LA CESSATION UNILATÉRALE D'ACCOMPAGNEMENT ET SITUATIONS COMPORTANT UN RISQUE SÉRIeux POUR DES TIERS OU POUR LE JUSTICIABLE LUI-MÊME).

LORSQUE LE JUSTICIABLE REÇOIT SON DISPOSITIF CONDITIONNEL, LE CAPREV PEUT ÊTRE PROPOSÉ PAR L'ASSISTANT DE JUSTICE POUR LA MISE EN PLACE D'UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ ET SPÉCIALISÉ. S'IL LE SOUHAITE, LE JUSTICIABLE CONTACTE LE CAPREV AFIN DE FIXER UNE RENCONTRE DE CLARIFICATION DE LA DEMANDE ET DU CADRE D'INTERVENTION.

CE N'EST QU'À L'ISSUE DE L'ANALYSE DE CETTE DEMANDE ET DE LA POSSIBILITÉ POUR LE CAPREV D'ASSURER L'ACCOMPAGNEMENT QUE LA PRISE EN CHARGE DEVIENT EFFECTIVE. TOUTE INTERVENTION DU CAPREV SE FONDE DONC SUR BASE VOLONTAIRE DE LA PERSONNE – ET CE QUEL QUE SOIT LE CONTEXTE À L'ORIGINE DUQUEL LE CONTACT EST PRIS. À L'ISSUE DE CETTE RENCONTRE, L'ASSISTANT DE JUSTICE, LE JUSTICIABLE ET L'INTERVENANT DU CAPREV SE RENCONTRENT POUR SIGNER UNE CONVENTION DE PRISE EN CHARGE QUI DÉFINIRA LA FORME DE L'ACCOMPAGNEMENT À VENIR AINSI QUE LES DIFFÉRENTS DOMAINES ABORDÉS ET/OU DÉMARCHES À ACCOMPLIR DANS LE CADRE D'UN TRAJET DE DÉSENGAGEMENT.

## TRANSPARENCE

L'intervention du CAPREV respecte le principe de transparence dans les différentes offres de services et actions qu'il propose. Ce principe suppose

que ses intervenants communiquent à leurs interlocuteurs de manière intelligible, leur cadre et finalités d'intervention(s) tant dans leur principe qu'aux limites de celle(s)-ci.

Concrètement, la transparence implique d'informer clairement toutes les personnes des missions du service, de la manière dont les interventions vont se dérouler ou pourraient évoluer au cours du temps ainsi que les informations reçues ou transmises.

#### SECRET PROFESSIONNEL

Le CAPREV est une équipe pluridisciplinaire inscrite dans une mission d'aide et d'accompagnement dont tous les membres sont tenus de respecter les articles 458 et suivants du Code pénal relatif au secret professionnel et ses exceptions.

Chaque personne qui s'adresse au CAPREV peut dès lors parler sans crainte et se sentir libre de partager des éléments de son vécu et de son histoire sans que cela ne lui porte préjudice.

Ce cadre confidentiel permet d'amorcer un dialogue avec l'interlocuteur en vue d'instaurer un climat de confiance suffisant permettant la mise en place d'un accompagnement adapté. Toute première prise de contact, sur le numéro vert ou l'adresse mail, peut également se faire sous le couvert de l'anonymat.

La confidentialité ne doit pas être un obstacle à l'intérêt de la personne. A cette fin et avec son accord, des informations peuvent être communiquées sous forme d'attestations de rencontre, de bilans d'accompagnement coécrits ou sous forme d'entretiens tripartites avec des professionnels ou des personnes ressources.

#### PARTIR DE LA DEMANDE DU BÉNÉFICIAIRE

Placer la personne au centre de l'accompagnement implique de travailler au départ de ses modes relationnels et de sa vision du monde, de ce qu'elle apporte au fil de l'accompagnement. C'est pourquoi le CAPREV assure ses prises en charge de manière transparente, en posant clairement le cadre d'intervention, afin que chaque bénéficiaire puisse choisir les éléments qu'il souhaite transmettre.

Placer la personne concernée au centre de l'intervention est l'un des principes majeur de toute action du CAPREV.

Ce positionnement professionnel découle de la définition donnée par le service à toute « prise en charge », laquelle ne doit pas être envisagée comme un « suivi » ou une « guidance » mais bien comme un « accompagnement ». Il s'agit donc d'une référence à un positionnement professionnel qui

« fait avec », « est à côté de » et « aux côtés de » la personne. « L'accompagné » est alors perçu comme sujet à part entière dans la relation d'accompagnement.

En proposant cet espace privilégié, les intervenants du CAPREV soutiennent les personnes dans l'élaboration de leurs questionnements, de leurs mises en mots et de leurs perspectives de changement.

#### RECHERCHE ET MAINTIEN DU LIEN SUIVANT UNE TEMPORALITÉ ADAPTÉE

Dès le premier contact, le CAPREV entend tisser des liens de qualité avec toutes les personnes qui sollicitent le service.

Cette recherche d'un lien qualitatif peut se présenter dans différentes situations :

- Dès la première prise de contact, les intervenants offrent une écoute téléphonique active et bienveillante permettant de créer un lien. Au besoin, lorsque la situation nécessite une réorientation, le CAPREV accompagne la personne dans sa démarche. Dans le cas d'un accompagnement par le service, l'intervenant du CAPREV met tout en œuvre pour entretenir, améliorer et consolider le lien créé lors du premier contact ;
- Suite au premier contact téléphonique, une intervention ponctuelle peut être envisagée en vue de clarifier *in situ* la

demande ou la situation. Si cette intervention ponctuelle rencontre immédiatement la demande formulée et clarifiée, elle ne débouche pas sur l'ouverture d'un dossier ;

- Par contre, lorsqu'un accompagnement est entamé à l'issue de ce contact, le lien de confiance entre le bénéficiaire et ses intervenants référents tend à être renforcé par le respect des principes de confidentialité et de transparence ;
- Si une personne recontacte le service après une clôture d'intervention ou d'accompagnement, la demande peut être reprise par le CAPREV pour assurer la continuité de l'accompagnement, ce même si un travail antérieur a été interrompu ou suspendu.

Le maintien du lien dans la durée est favorisé par les pratiques de concertation pluridisciplinaire et de co-intervention (explicitées ci-après). Elles dynamisent également l'intervention et favorisent autant la prise de recul que l'expression d'autres points de vue. Le cas échéant, elles permettent une transmission plus aisée de l'accompagnement d'un intervenant vers un autre.



## LE DÉSENGAGEMENT DE LA VIOLENCE COMME VISÉE COMMUNE D'INTERVENTION

Le CAPREV a pour mission de contribuer à l'inclusion sociale et à la protection de la société. Dès lors, la radicalité des idées n'est problématique qu'à partir du moment où elle légitime voir mobilise l'usage de la violence comme moyen d'expression ou d'action. Par ailleurs, les personnes accompagnées se situent à des degrés très différents de radicalité idéologique, religieuse ou politique.

*LE TRAVAIL DE DÉSENGAGEMENT DE LA VIOLENCE EST DÉFINI PAR LA CONFÉRENCE INTERMINISTÉRIELLE DES MAISONS DE JUSTICE (DU 5 SEPTEMBRE 2016) COMME « UNE TRAJECTOIRE INDIVIDUELLE SUR MESURE QUI INTERVIENT DANS L'ENSEMBLE DES DOMAINES DE VIE.*

*PLUSIEURS ACTEURS SONT D'OFFICE IMPLIQUÉS DANS UNE TELLE TRAJECTOIRE. UN ACCOMPAGNEMENT INCLUANT DES ASPECTS LIÉS À LA SÉCURITÉ ET À LA SOCIO-PRÉVENTION DOIT ÊTRE MIS EN PLACE DANS UNE PERSPECTIVE À LONG TERME ET DANS LA CONTINUITÉ. EN RAISON DE L'IMPORTANCE QUE JOUE LE MILIEU DE VIE, LA TRAJECTOIRE TIENDRA ÉTROITEMENT COMPTE DU CONTEXTE DE VIE DE LA PERSONNE ET POURRA S'APPUYER SUR LES PARTENAIRES LOCAUX.*

*DANS LA CONSTRUCTION DE LA TRAJECTOIRE, LES DOMAINES SUIVANTS, NON LIMITATIFS, SERONT PROPOSÉS : GUIDANCE PSYCHOSOCIALE, FORMATION ET MISE AU TRAVAIL, SUIVI PSYCHOLOGIQUE (SPÉCIALISÉ), ÉVENTUELLEMENT CLINIQUE DU TRAUMA, PRISE EN CHARGE DES ASSUÉTUDES ÉVENTUELLES, IMPLICATION DU CONTEXTE SOCIAL, OPPORTUNITÉ D'IMPLIQUER DES PERSONNES QUI PROPOSENT UN « DISCOURS ALTERNATIF » AUX IDÉES EXTRÉMISTES VIOLENTES TELLES QUE DES CONSEILLERS RELIGIEUX DE RÉFÉRENCES ET D'AUTRES FIGURES SOUTENANTES. »*

Notre objectif n'est dès lors pas de changer les idées radicales des personnes mais de travailler sur la non-légitimité de la violence comme moyen d'expression afin de

leur permettre de trouver une place dans notre société démocratique.

En d'autres termes, nous préférons parler de « désengagement de la violence » plutôt que de « déradicalisation » (qui se réfère davantage au changement d'idées –qui plus est, souvent sous-entendus liés au fait religieux).

## INTERVENANTS DE RÉFÉRENCE ET CO-INTERVENTION

Lorsque le CAPREV entame une « prise en charge », chaque bénéficiaire est accompagné par un intervenant référent - lequel s'impose comme la personne de contact.

Il coordonne administrativement le dossier en centralisant les documents en lien avec l'accompagnement et les informations utiles.

Pour tout accompagnement, la phase de clarification de la demande s'organise en co-intervention ce qui signifie que toute première rencontre se fait en binôme. Durant cette phase, la co-intervention favorise l'échange d'analyses et la créativité dans les pistes de travail avec la personne.

A l'issue de cette phase, les accompagnements s'organisent suivant différents cas de figure, en vue de répondre au mieux

aux besoins de la situation et de la personne.

L'accompagnement peut ainsi, dans certains cas, se faire simultanément par deux intervenants du CAPREV qui rencontrent la personne ensemble. .

Dans d'autres cas de figure, une même personne peut être accompagnée par un intervenant spécifique qui peut faire appel ponctuellement à d'autres intervenants du CAPREV suivant les pôles de vie travaillés, les besoins exprimés par la personne et les ressources spécifiques de l'équipe pluridisciplinaire.

Dans la mesure du possible, lorsque l'entourage d'une personne prise en charge sollicite un accompagnement par le CAPREV, il lui est désigné un intervenant différent. Cette modalité permet de garantir à chacun un espace de parole tout en croisant les éléments utiles pour une compréhension systémique de la situation et la mise en place d'interventions cohérentes.

#### PLURIDISCIPLINARITÉ

La réflexion pluridisciplinaire est complémentaire tant à l'intervention individuelle qu'à la co-intervention. Fort des formations diversifiées et des expériences professionnelles antérieures des membres de son équipe, le CAPREV offre des ressources non négligeables dès lors que chacun en son sein peut être sollicité en

fonction de ses domaines de connaissance et d'expertise.

Cette pluridisciplinarité constitue un levier précieux pour le développement des interventions. L'éclairage diversifié permet l'ouverture du champ des possibles et la créativité dans la recherche de pistes d'actions concrètes. Il contribue à la prise de recul et à l'équilibre dans l'interaction entre l'intervenant référent et la personne concernée.

Les lieux d'échanges pluridisciplinaires participent pleinement au développement de l'expertise collective du CAPREV en matière de radicalisme et d'extrémisme violents et nourrissent la dynamique de recherche-action propre au service.

#### MODALITÉS D'INTERVENTION

Qui sont les personnes qui s'adressent au CAPREV ? Que fait concrètement l'équipe pluridisciplinaire ? Quels sont les types de demande qui nous parviennent ? Quelles sont nos modalités d'intervention ?

Ci-après, nous proposons de répondre à ces différentes questions au départ d'exemples concrets. A des fins d'anonymisation, les situations présentées sont fictives mais néanmoins réalistes en étant directement inspirées par plusieurs accompagnements menés par les intervenants du

service. A l'instar des situations réelles, les situations présentées ici s'interpénètrent. Celles-ci peuvent toutefois illustrer les manières dont nous traitons les demandes émanant de différents publics cibles tels que les professionnels, les familles et les principaux concernés.

LES PROFESSIONNELS QUI FONT APPEL AU CAPREV SONT ISSUS DE SECTEURS DIVERSIFIÉS TELS QUE L'AIDE À LA JEUNESSE, L'ENSEIGNEMENT, LE SECTEUR CARCÉRAL, DIFFÉRENTS SECTEURS D'AIDE PSYCHOSOCIALE GÉNÉRALISTE OU SPÉCIALISÉE, ETC.

LE CAPREV A UNE MISSION DE SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS DE TOUS SECTEURS. TOUT PROFESSIONNEL PEUT AINSI FAIRE APPEL AU CAPREV AFIN DE BÉNÉFICIER D'UN SOUTIEN DANS SA RÉFLEXION QUANT À LA SITUATION D'UN USAGER.

LE CAPREV PEUT AINSI RÉFLÉCHIR AVEC CHAQUE PROFESSIONNEL AU DÉCODAGE D'UNE SITUATION EN LIEN AVEC LA PROBLÉMATIQUE DES EXTRÉMISMES VIOLENTS, AINSI QU'À DES INDICATIONS DE PRISES EN CHARGE OU D'ORIENTATION.

CE SOUTIEN S'ORGANISE DE MANIÈRE INDIVIDUELLE OU COLLECTIVE, PAR TÉLÉPHONE OU PAR LE BIAIS DE RENCONTRES. LE CAPREV PEUT ALORS SOUTENIR LE(S) PROFESSIONNEL(S) AFIN DE L'(LES) AIDER À :

- EXPOSER LA SITUATION ;
- OBJECTIVER LES ÉLÉMENTS D'INQUIÉTUDE, DE QUESTIONNEMENTS OU DE DIFFICULTÉS QUI Y SONT LIÉS ;
- ÉLABORER DES PISTES D'INTERVENTION ET DES LEVIERS D'ACTION.

L'ACCOMPAGNEMENT DE(S) PROFESSIONNEL(S) PEUT S'INSCRIRE DANS LE TEMPS ET LE CAPREV PEUT ÊTRE SOLlicitÉ RÉGULIÈREMENT POUR ANALYSER L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION.

UN PROFESSIONNEL FAIT APPEL AU CAPREV

La ligne du 0800 111 72 sonne. Ce matin, c'est Tania, une professionnelle du secteur de l'Aide à la Jeunesse, qui nous contacte à

propos d'une situation qui la préoccupe.

Il s'agit de la situation de grands-parents qui sont devenus famille d'accueil pour leur petit-fils à la suite du départ en Syrie de leur fille et de leur beau-fils en 2013.

Tania intervient dans la situation depuis quelques mois, à la demande du Service de l'Aide à la Jeunesse, en soutien aux grands-parents dans leur rôle de famille d'accueil.

D'après Tania, cela se passait bien mais cela a changé depuis que les médias parlent de l'offensive turque dans le nord de la Syrie et que la question du retour des ressortissants belges encore présents sur place fait débat.

Elle a l'impression que les grands-parents et le jeune garçon âgé de sept ans maintenant sont très perturbés.

Les grands-parents, Cindy et Jacques, sont inquiets car ils n'ont plus de nouvelles de leur fille sur place alors qu'ils en avaient fréquemment via WhatsApp. Ils sont également préoccupés car la directrice de l'école de Bilal, le petit garçon de 7 ans, les a contactés : Bilal a changé de comportement en classe, se montrant renfermé et parfois violent. A la maison, Bilal refuse de parler des problèmes à l'école. Il en va de même avec Tania qui se sent démunie et assez seule dans la situation.

Lors de ce premier contact téléphonique, un temps d'écoute active est proposé à Tania. L'intervenant du CAPREV prend le temps de l'écouter puis l'aide progressivement à exposer la situation pour tenter de l'objectiver, en « dépliant » avec elle tant les éléments d'inquiétude et les difficultés que les éléments susceptibles d'être des ressources et de nouveaux leviers d'intervention.

A l'issue de ce premier échange, Tania se sent soulagée d'avoir pu faire part de ses doutes et de ses craintes sans se sentir jugée et en toute confidentialité.

Elle se sent également rassurée dans ses propres positionnements et « réflexes » professionnels qui privilégient l'écoute et l'ouverture avec Bilal et ses grands-parents.

Tania se sent également plus confiante en apprenant qu'elle peut ne pas être seule dans la situation : le CAPREV peut être sollicité par les grands-parents s'ils le souhaitent ; le cas échéant, le CAPREV peut aussi accompagner Bilal ou chercher à l'orienter vers un service adéquat ; le CAPREV est enfin à sa propre disposition pour un soutien ponctuel ou plus structurel.

Par ailleurs, l'intervenant explique aussi à Tania que, le cas échéant, pour prévenir les difficultés de Bilal à l'école en lien avec sa situation personnelle, le Service des équipes mobiles de l'enseignement fondamental peut être sollicité par le PMS ou la direction pour mettre en place des actions de prévention. Dans ce cadre, le Centre de

Ressources et d'Appui (CREA) peut également être une ressource pour une sensibilisation ou une formation adéquate du corps enseignant.

Ainsi, au terme de cet échange, Tania sollicite une rencontre avec des membres du CAPREV pour approfondir l'analyse de la situation.

Au sein du CAPREV, la situation et la demande sont exposées en réunion d'équipe pluridisciplinaire. Grâce à l'analyse collective, de nouveaux questionnements et pistes d'action sont proposés. C'est également munis de ceux-ci que l'éducatrice – ayant eu Tania au téléphone – ira la rencontrer prochainement accompagnée d'une des psychologues du service.

#### UNE FAMILLE FAIT APPEL AU CAPREV

Suite aux informations transmises par Tania, Cindy, la grand-mère, contacte le service. Lors de la communication téléphonique, Cindy explique qu'elle et son mari ont besoin d'aide mais qu'ils préfèrent rencontrer le CAPREV pour parler de la situation car, n'étant pas très à l'aise au téléphone, « elle ne sait pas par où commencer ».

Après concertation en équipe pluridisciplinaire, une assistante sociale et une deuxième psychologue de l'équipe prennent rendez-vous avec les grands-parents.

Après avoir exposé nos principes d'intervention, les grands-parents parlent de leurs inquiétudes pour Bilal. De fil en aiguille, différents rendez-vous ont lieu et progressivement, la parole de Cindy et Jacques se libère.

LES SITUATIONS POUR LESQUELLES DES FAMILLES ET DES PROCHES INQUIETS SOLLICITENT LE CAPREV PEUVENT PORTER SUR DES PERSONNES DIRECTEMENT CONCERNÉES PAR LA PROBLÉMATIQUE DES EXTRÉMISMES VIOLENTS (EN LIEN AVEC UN DÉPART SUR ZONE OU UNE CONDAMNATION POUR INFRACTION À LA LÉGISLATION EN MATIÈRE DE TERRORISME, PAR EXEMPLE). CES SITUATIONS PEUVENT ÉGALEMENT CONCERNER UNE PERSONNE POUR LAQUELLE IL Y A DES INQUIÉTUDES ET DES RISQUES D'ENGAGEMENT POUR UNE IDÉOLOGIE RADICALE VIOLENTE.

**LE CAPREV ACCOMPAGNE LES PARTICULIERS QU'IL Y AIT OU NON UNE PRISE EN CHARGE MISE EN PLACE AVEC LA PERSONNE DIRECTEMENT CONCERNÉE PAR LA PROBLÉMATIQUE.** EN PARTANT DE LA SITUATION ET DE LA DEMANDE EXPOSÉE, LE CAPREV VISE À :

- SOUTENIR LA PERSONNE DANS SON ANALYSE DE LA SITUATION QUI LA QUESTIONNE OU LA PRÉOCCUPE AINSI QUE DANS SA RECHERCHE DE LEVIERS D'ACTION ET DE PISTES DE SOLUTION ;
- AIDER LA PERSONNE À SE POSITIONNER DANS LA SITUATION ET À ADAPTER, LE CAS ÉCHÉANT, SES PROPRES TENTATIVES DE SOLUTION ;
- SI C'EST LE CHOIX DE LA PERSONNE, LA SOUTENIR DANS SA RECHERCHE DE MAINTIEN DU LIEN ET D'INSTAURATION D'UNE COMMUNICATION CONSTRUCTIVE AVEC LA PERSONNE QUI FAIT L'OBJET DE SON INQUIÉTUDE.

DANS LES SITUATIONS LIÉES À UNE JUDICIARISATION, LE CAPREV PEUT PROPOSER UNE ORIENTATION ET UN SOUTIEN DANS DIFFÉRENTES DÉMARCHES permettant de faire face à la situation judiciarisée du proche et à ses conséquences dans DIFFÉRENTES SPHÈRES DE VIE DE LA FAMILLE. ENFIN, LE SOUTIEN DES PROCHES PEUT ÉGALEMENT VISER LA PRÉPARATION DU RETOUR DE LA PERSONNE INCARCÉRÉE À LEURS CÔTÉS ET DES DIFFICULTÉS QUI Y SONT LIÉES (VÉCUS DIFFÉRENTS DE L'ÉPISODE CARCÉRAL, ATTENTES VARIABLES PAR RAPPORT AU RETOUR EN FAMILLE, LIMITATIONS LIÉES AU DISPOSITIF CONDITIONNEL ENTOURANT LA LIBÉRATION, ETC.).

Nous apprenons ainsi que Bilal est parti, nouveau-né, avec ses parents

et a vécu un an en Syrie. Son père l'a ramené en Belgique alors que sa mère a choisi de rester en Syrie où elle s'est remariée et a eu deux petites filles.

Nous apprenons également que le père de Bilal est incarcéré depuis son retour. Cindy est encore en contact avec lui, par téléphone et lui rend visite de temps à autre.

Elle explique avoir signifié à son beau-fils son refus, pour le moment, qu'il ait des contacts directs avec Bilal mais elle lui donne des nouvelles du petit. Jacques est encore trop en colère pour pouvoir parler à son beau-fils. Cindy et Jaques veulent à tout prix protéger Bilal de son histoire. C'est pourquoi ils ont choisi de lui parler le moins possible de ses parents. Ils craignent aussi le regard extérieur, surtout pour protéger Bilal, raison pour laquelle ils ne voient plus leurs amis et certains membres de leur famille.

Progressivement, un lien de confiance se tisse et, lors des rendez-vous, les grands-parents acceptent de partager et de réfléchir avec les intervenants du CAPREV à l'histoire familiale dans laquelle s'inscrit la situation actuelle, leur vécu difficile de celle-ci ainsi que les émotions variées qui les traversent aujourd'hui.

Grâce à ce partage, des pistes d'intervention se mettent en place.



Parallèlement au processus d'accompagnement entrepris par le CAPREV, une collaboration avec un service spécialisé dans l'accompagnement psychologique des enfants revenus de zones de guerre est mise en place autour de Bilal.

De leur côté, les grands-parents acceptent de rencontrer une « association de parents concernés » et de participer à un groupe de réflexion proposé par cette association sur la thématique de la transmission familiale dans des familles marquées par des départs en Syrie.

#### UNE PERSONNE DIRECTEMENT CONCERNÉE FAIT APPEL AU CAPREV

Un homme prénommé Youssef contacte le CAPREV. Lors de la communication avec l'intervenant de permanence, Youssef explique qu'il n'a pas beaucoup de temps pour discuter car il est **en détention**. Il est incarcéré en lien avec des faits « terros », parce qu'il est parti en Syrie il y a sept ans.

Il nous contacte sous les conseils de sa belle-mère, même s'il ne sait pas bien ce que nous pouvons faire pour lui. Toutefois, il en a parlé à son avocat et celui-ci lui a aussi conseillé de nous contacter.

Sur base de ces quelques éléments, il nous paraît que Youssef est le père de Bilal et le beau-fils de Cindy et Jacques.

Après réflexion en réunion d'équipe, un éducateur spécialisé et une criminologue prennent rendez-vous à l'établissement pénitentiaire concerné pour rencontrer Youssef.

Lors de ce premier rendez-vous, il est surtout question de sa situation judiciaire ainsi que de sa situation socio-administrative. Youssef a été condamné à une peine de sept ans. Il est actuellement éligible à la libération conditionnelle. Avec son avocat, il pense introduire prochainement une demande auprès du Tribunal d'application des peines (TAP).

Parallèlement, il a déjà introduit des demandes de sortie et de congés auprès de la Direction Générale de la Détention de l'Administration pénitentiaire mais jusqu'ici, ces sorties ne lui ont pas été accordées. Youssef n'est pas très confiant concernant le TAP car, en plus de sa condamnation, il n'a que peu d'attaches à l'extérieur. Seul son frère et son meilleur ami lui rendent visite. Il n'a plus d'adresse et n'a pas vraiment de projet professionnel. Il s'investit néanmoins dans une formation longue de cuisinier organisée au sein de la prison.

En fin d'entretien, Youssef parle, par bribes, de son fils et de ses beaux-parents. Il partage certaines émotions qui le traversent. Celles-ci oscillent entre tristesse et culpabilité à

l'égard de son fils et désespoir et colère face « au système qui ne fait rien pour l'aider ».

Avec l'aide d'une assistante sociale et de la juriste de l'équipe, un premier pan de travail socio-administratif se met en place avec Youssef pour essayer de régulariser sa situation : démarches relatives à ses documents d'identité, recherche d'une adresse de référence chez son frère ou son ami (en accord avec eux), plans de paiement concernant d'anciennes dettes, les frais de justice et les amendes pénales qui lui incombent, etc.

Progressivement, un lien de confiance se crée entre Youssef et ses intervenants référents. Ensemble, ils s'accordent sur le fait de travailler plus en profondeur dans une perspective de « désengagement de la violence ». Avec Youssef, cela passe tout d'abord par la compréhension des décisions judiciaires. Tout en pouvant exprimer librement ses propres perceptions quant à ces décisions, Youssef s'ouvre petit à petit à la possibilité de « reprendre pied » dans sa situation et de dégager, avec le soutien de ses intervenants, les zones où il peut avoir certaines prises et redevenir acteur de sa vie.

C'est ainsi que Youssef entame un travail de réflexion biographique avec la criminologue. Durant de longues heures d'entretien, ils parlent ensemble de ce qui a amené Youssef à vouloir partir en Syrie et d'y avoir emmené sa femme et son fils. Ils parlent aussi des raisons

de son retour. Pour la première fois, Youssef parle à quelqu'un de ce qui s'est passé sur place, de ce que sa famille et lui ont vécu.

De ce long travail, Youssef retient progressivement les liens qu'il tisse entre son propre parcours et « l'écho » qu'a eu pour lui « l'offre radicale » de Daesh.

DANS LE CADRE DES ACCOMPAGNEMENTS PSYCHOSOCIAUX DES PERSONNES (MINEURES ET MAJEURES) DIRECTEMENT CONCERNÉES PAR UNE PROBLÉMATIQUE DE RADICALISME VIOLENT, LE CAPREV PROPOSE UN ACCOMPAGNEMENT AU DÉSENGAGEMENT DE LA VIOLENCE. PAR LA CONSTRUCTION D'UN LIEN DE CONFIANCE, L'ACCOMPAGNEMENT AU DESENGAGEMENT VISE GLOBALEMENT A SOUTENIR ET AIDER CHAQUE PERSONNE CONCERNÉE A :

- IDENTIFIER ET COMPRENDRE LES CAUSES SOUS-JACENTES QUI L'ONT CONDUITE DANS UN PROCESSUS DE RADICALISATION VIOLENTE ;
- AVANCER DANS UN CHEMINEMENT RÉFLEXIF SUR LA PORTÉE ET L'IMPACT D'UN PASSAGE À L'ACTE VIOLENT SUR LA SOCIÉTÉ, SA FAMILLE ET ELLE-MÊME ;
- AVANCER DANS UN CHEMINEMENT RÉFLEXIF EN CE QUI CONCERNE SON PROCESSUS DE RADICALISATION VIOLENTE ET SUR SES POSSIBILITÉS ET ENVIES DE REDÉFINITION DE SA TRAJECTOIRE PERSONNELLE ;
- IDENTIFIER LES FREINS ET LES RESSOURCES MOBILISABLES AUTOUR D'ELLE DANS SA SITUATION PRÉSENTE ET DANS UNE PERSPECTIVE FUTURE ;
- S'ORIENTER ET METTRE EN PLACE DES ACTIVITÉS ET PROJETS D'ENGAGEMENT POSITIF ET ÉMANCIPATEUR.

L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ PAR LE CAPREV EST PERSONNALISÉ CAR CHAQUE PERSONNE ET CHAQUE SITUATION SONT DIFFÉRENTES. EN PARTANT DE LA PERSONNE, L'ACCOMPAGNEMENT S'ENTEND NÉANMOINS DANS UNE APPROCHE SYSTÉMIQUE EN TENANT COMPTE DES ÉLÉMENTS QUI COMPOSENT SON SYSTÈME AINSI QUE LES INTERACTIONS ENTRE CEUX-CI (FAMILLE, ENTOURAGE, PROCHES, AUTRES PROFESSIONNELS, ETC.). L'ACCOMPAGNEMENT POURSUIT ÉGALEMENT LA RECHERCHE DE CHANGEMENTS ET D'ADAPTATIONS BIOGRAPHIQUES. DÈS LORS, L'ACCOMPAGNEMENT IMPLIQUE UNE NOTION IMPORTANTE DE PARTICIPATION ACTIVE DE LA PERSONNE DANS CELUI-CI AINSI QUE DANS LA CONCEPTION ET LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS QUI LA CONCERNENT.

Progressivement, Youssef commence à comprendre les raisons qui l'ont poussé vers l'idéologie radicale et le moyen qu'elle représente de se rapprocher de son père, décédé quand il était enfant. Un moyen de vivre une « vraie vie de famille » à la naissance de Bilal, en participant à une « communauté pure qui protège des injustices occidentales ». Tout en s'inscrivant dans un long processus de recherche concernant la religion de son père, Youssef identifie le fait d'avoir été licencié de son emploi alors que Bilal allait bientôt naître comme étant un accélérateur de son engagement radical l'amenant à programmer un départ familial en Syrie en 2013.

En identifiant les dimensions familiales et « d'injustice » dans son parcours personnel de « radicalisation », Youssef peut, en miroir, réfléchir à ses besoins en termes de réinsertion. Il identifie ainsi l'importance de trouver un emploi stable dans lequel il puisse s'épanouir. C'est pourquoi il poursuit sa formation de cuisinier en prison et s'inscrit aussi à une formation en gestion. Avec son éducateur référent, il programme dès à présent des démarches auprès d'asbl et services spécialisés en réinsertion socio-professionnelle.

En concertation avec les grands-parents de Bilal et les différents intervenants qui les entourent, un travail de reprise de contacts avec Bilal s'envisage très progressivement avec l'aide d'un service spécialisé, tel le Relais Enfants-Parents.

Parallèlement, Youssef s'engage dans le travail proposé par ses référents psychologue et assistant social du service psychosocial de l'établissement pénitentiaire visant à évaluer sa situation en vue d'éventuels aménagements de la peine de prison. Au fur et à mesure de ces entretiens, Youssef avance plus en confiance dans son cheminement réflexif et ses relations aux autres.

Des permissions de sortie puis des congés pénitentiaires lui sont accordés. Accompagné par son éducateur du CAPREV, ces sorties sont, pour Youssef, l'occasion de concrétiser différents pans de son projet de réinsertion et de « s'ouvrir à d'autres liens ». Il rencontre une psychologue du service qui pourra l'accompagner à sa sortie, de même que différents intervenants de services spécialisés en matière de réinsertion socioprofessionnelle. De nouvelles perspectives s'ouvrent également : notamment, une asbl œuvrant dans l'aide aux plus démunis lui propose un stage rémunéré en tant que cuisinier en vue de l'aider à « raccrocher » avec le monde du travail, tout en répondant à un besoin, important pour Youssef, d'engagement social.

Au terme de ce processus de sorties progressives, Youssef introduit, avec le soutien de son avocat, une demande au TAP qui lui accorde une libération



conditionnelle moyennant le respect de conditions imposées par le tribunal.

L'audience au TAP et la décision qui s'en suit sont des éléments importants dans le cheminement de Youssef, des éléments qui sont également travaillés dans le cadre de l'accompagnement du CAPREV. En effet, l'audience est l'occasion, pour Youssef, d'expliquer à des personnes extérieures son parcours et le travail réflexif qu'il a engagé avec le SPS et le CAPREV. Cela est aussi l'occasion d'entrer en dialogue avec des représentants de la justice et de voir que ceux-ci lui accordent « le droit à une seconde chance ». Pouvoir débriefer de ce type d'interactions et de décisions avec ses référents du CAPREV permet à Youssef de remettre en question les représentations négatives de « la justice » et « du système » auxquelles il avait adhéré au fil de son engagement idéologique radical.

Cette décision du TAP ouvre aussi à un nouveau pan d'accompagnement proposé par le CAPREV, à savoir l'accompagnement spécialisé **dans le cadre d'une condition d'un mandat judiciaire.**

A cette fin, les intervenants du CAPREV informent et sensibilisent Youssef quant à leur propre cadre de travail auprès des justiciables sous mandat judiciaire (note de service, convention, collaboration et complémentarité avec les assistants de justice). Ce travail d'information et de préparation

porte également sur le mandat judiciaire lui-même, les conditions imposées par le tribunal ainsi que les nouveaux professionnels que Youssef va être amené à rencontrer (assistant de justice, policiers, employeur, etc.).

Progressivement, le passage de l'intra à l'extra-muros de la prison se concrétise et l'accompagnement vise à soutenir Youssef dans son retour en société. L'accompagnement psychologique entamé durant ses permissions de sortie se poursuit. Dans cet espace de parole, Youssef ancre encore davantage son cheminement réflexif et son « désengagement » en exprimant, en confiance, les difficultés et les réussites rencontrées au fur et à mesure de sa réinsertion. C'est aussi un lieu qu'il investit pour travailler ses modes d'expression et de relation aux autres, notamment autour des reprises de contacts avec ses beaux-parents et son fils. C'est encore un lieu où il parle peu à peu de son épouse restée en Syrie et de ses propres besoins à l'égard de cette union, dans un processus progressif de séparation.

Ces différents sujets de discussion et d'élaboration avec la psychologue sont alimentés et soutenus par le travail de co-intervention et d'appui pluridisciplinaire proposé par le CAPREV. De manière complémentaire, Youssef sollicite son éducateur référent pour

l'aider dans de nouvelles démarches administratives. Ces démarches, menées ensemble (et non « à la place de ») s'accompagnent souvent de déplacements et de moments informels, des moments mis à profit pour valoriser « en direct » les compétences développées par Youssef et le soutenir dans sa reprise de confiance en lui-même, à l'égard des autres et de son retour en société.

CONCRÈTEMENT, L'ACCOMPAGNEMENT AU DÉSENGAGEMENT DU CAPREV COMPREND :

-DES ENTRETIENS AVEC LA PERSONNE EN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE, EN MAISON DE JUSTICE VOIRE À DOMICILE (AVEC DES DÉPLACEMENTS CONSÉQUENTS ET DE POSSIBLES TEMPS D'ATTENTE NOTAMMENT EN PRISON) ;

-DES CONTACTS TÉLÉPHONIQUES AVEC LA PERSONNE ENTRE LES ENTRETIENS VIA LA LIGNE VERTE ;

-LE CAS ÉCHÉANT, DES CONTACTS TÉLÉPHONIQUES ET DES RENCONTRES AVEC LES PROCHES ;

-DES RECHERCHES DOCUMENTAIRES CONCERNANT DES LECTURES, DES PROCÉDURES, DES ÉLÉMENTS D'ACTUALITÉ, ETC. POUR INFORMER ET ÉCHANGER AVEC LA PERSONNE ;

-DES RECHERCHES DE SERVICES PARTENAIRES, DES CONTACTS PRÉPARATOIRES ET DES ENTRETIENS CONJOINTS AVEC LA PERSONNE ;

-DES DÉMARCHES SOCIO-ADMINISTRATIVES ET DES DÉPLACEMENTS AVEC LA PERSONNE ;

-LA RÉDACTION DE COURRIELS, D'ATTESTATIONS, DE RAPPORTS SUCCINCTS ET LA POSSIBLE CO-ÉCRITURE DE BILANS D'ACCOMPAGNEMENT ;

-DES MOMENTS DE CONCERTATION ENTRE RÉFÉRENTS ET AVEC L'ÉQUIPE SUIVANT LES BESOINS DE LA PERSONNE ET DE SA SITUATION ;

-DES MOMENTS DE DÉBRIEFINGS EN ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE POUR ANALYSER LA SITUATION ET LES LEVIERS D'ACCOMPAGNEMENT TOUT EN PARTICIPANT À LA DYNAMIQUE DE RECHERCHE-ACTION ET LA RÉFLEXION MÉTHODOLOGIQUE DU SERVICE.

## RECHERCHE-ACTION ET EXPERTISE

La création du CAPREV au sein du Réseau de prise en charge des extrémismes et radicalismes violents de la Fédération Wallonie-Bruxelles est liée à un contexte particulier, celui des attentats perpétrés entre 2015 et 2016 en France et en Belgique. Dans ce contexte émotionnellement marqué, si la décision d'un centre d'aide et d'accompagnement s'imposait pour beaucoup, il était difficile d'évaluer d'entrée de jeu quels allaient être les publics de ce nouveau service... Qui serait ce « toute personne, mineure ou majeure, concernée par les radicalismes et les extrémismes violents » susceptible de solliciter le nouveau service par le biais du numéro vert 0800 111 72 ? Avec quelles demandes ? Quels besoins ? Sans connaissance des publics privilégiés, il était également difficile de concevoir, outre une permanence téléphonique, la méthodologie d'intervention à adopter.

C'est pourquoi le CAPREV a été doté d'une équipe pluridisciplinaire susceptible de répondre à des demandes diversifiées. C'est pourquoi le CAPREV a également été pourvu, dès sa conception, d'un axe dit de « recherche-action » permettant de faire émerger des connaissances scientifiques utiles aux développements méthodologiques.

C'est en s'inspirant d'initiatives déjà mises en œuvre dans d'autres pays, tel que le Centre de Prévention de

la Radicalisation Menant à la Violence (CPRMV) à Montréal, que le CAPREV s'est vu confier, dès ses prémises, de missions d'intervention et de recherche interdépendantes visant leur alimentation mutuelle et leur développement progressif. C'est suivant cet esprit qu'un poste de direction de la recherche a été pensé au sein de l'équipe de direction du nouveau service.

Cette partie se consacre, tout d'abord, aux développements de cet axe de recherche-action opérés durant les trois premières années du CAPREV. En d'autres termes, il s'agit d'explicitier ce que représente la recherche-action au sein du service et à quoi cela sert concrètement – à savoir la construction d'une expertise orientée, en interne, pour être au service de l'implémentation structurelle du centre ainsi que du développement des pratiques d'intervention et des outils d'accompagnement ;

Il s'agit ensuite de présenter l'expertise développée en ce qu'elle est aussi au service du partage des connaissances notamment à l'attention des secteurs professionnels et scientifiques. Un point est également consacré au développement d'une expertise et d'un appui juridique transversal.

## LA RECHERCHE-ACTION AU SEIN DU CAPREV

Parmi les nombreuses définitions et orientations qui existent en matière de « recherche-action », le CAPREV a choisi de faire sienne la définition proposée par le Réseau des professionnels de l'accompagnement et de l'intervention par la recherche-action (Repaira), à savoir :

*La recherche-action est une méthodologie d'intervention, d'accompagnement et de formation au service du développement des acteurs et des organisations. La recherche-action permet de :*

- Mobiliser des acteurs autour de problématiques professionnelles ou sociales en valorisant leur expérience et leur connaissance du terrain.
- Définir des objectifs porteurs de sens.
- Caractériser la complexité des situations rencontrées.
- Associer l'ensemble des personnes concernées par le projet à mettre en œuvre.
- Proposer une pédagogie active favorisant l'acquisition de nouvelles compétences.
- Favoriser la créativité des individus et des groupes pour apporter des réponses innovantes.<sup>31</sup>

L'orientation de cette définition signifie le développement de l'expertise scientifique n'est pas

l'apanage d'un « expert » qui travaillerait seul, en parallèle des actions élaborées par l'équipe pluridisciplinaire et la direction. Au contraire, la recherche-action est l'approche méthodologique privilégiée du service, sa « colonne vertébrale », à laquelle participe l'ensemble de l'équipe et de la direction.

Ensemble, il s'agit de développer l'expertise par l'analyse progressive des situations rencontrées sur le terrain et, dans le même temps, de mobiliser cette expertise en vue de concevoir, alimenter, évaluer et adapter les méthodologies et les pratiques d'intervention et d'accompagnement.

La recherche-action vise également à faire émerger des hypothèses et produire des avancées théoriques à partir de la pratique de terrain tout en alimentant celle-ci.

Afin de soutenir cette dynamique d'analyse collective en cherchant à être au plus près des demandes et des situations adressées au CAPREV, la mobilisation d'une approche scientifique inductive est apparue particulièrement propice. A la différence d'une approche déductive qui part d'hypothèses préalablement établies pour analyser des faits observés ou des cas singuliers (en d'autres termes, un processus qui

<sup>31</sup> Cité de <http://www.repaira.fr/la-recherche-action/> (Réseau des

professionnels de l'accompagnement et de l'intervention par la recherche-action).

va « du général au particulier »), l'approche inductive vise, quant à elle, à partir des situations ou cas particuliers pour en cerner la complexité et en reconstruire la cohérence interprétative afin d'en dégager *in fine* des hypothèses et connaissances plus générales (en d'autres termes, un processus qui va « du particulier au général »).

Dans le cadre de la recherche-action telle que conçue au sein du CAPREV, l'approche inductive est apparue de nature à privilégier le terrain et les réalités qui s'y déploient pour en faire émerger les éléments signifiants, ceci en favorisant dans le même temps la participation et la valorisation des connaissances de tous les membres de l'équipe, issus de socialisations disciplinaires diversifiées.

S'inscrire dans une approche inductive (...) revient, non pas à travailler sans boîte à outils, mais à garder celle-ci à un niveau virtuel (...)<sup>32</sup>. La « boîte à outils » mobilisée par la directrice de la recherche, Alice Jaspard, est empruntée au courant interactionniste envisagé dans une forme générale issue des sociologues de la deuxième Ecole

de Chicago, soit un programme de recherches qui se centre (...) sur les interactions sociales, la construction des identités et des trajectoires, les savoirs des acteurs et de leurs routines, tout en les étudiant dans divers contextes comme ceux des institutions ou encore des mondes du travail ou de la déviance<sup>33</sup>.

Dans la pensée interactionniste, l'acteur est vu comme social, en relation avec les autres, et c'est au fil de ses interactions avec les autres qu'il se construit et élabore les significations qu'il donne au monde qui l'entoure (Coulon, 2004). Comprendre les conduites sociales, en ce compris les conduites « déviantes », passe dès lors par la prise en compte du sens et des significations que les acteurs donnent aux réalités dans lesquelles ils s'inscrivent et agissent.

Expérimentée dans le champ de la délinquance juvénile et de sa prise en charge institutionnelle par la directrice de la recherche<sup>34</sup>, la perspective interactionniste présente

<sup>32</sup> P. Paillé et A. Mucchielli, *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Paris, Armand Colin, 2008, p. 78.

<sup>33</sup> J. Poupard, « Tradition de Chicago et interactionnisme : des méthodes qualitatives à la sociologie de la déviance », *Recherches Qualitatives*, Vol. 30(1), 2011, p. 180.

<sup>34</sup> Voir notamment : A. Jaspard, *Aux rythmes de l'enfermement. Enquête ethnographique en institution pour mineurs délinquants*, Bruxelles, Bruylant, 2015 ; A. Jaspard, « Quand les corps adolescents parlent de l'enfermement », *Criminologie*, Vol. 49(1), 2016, pp. 247-26 ; Ch. Adam et

Al., « Enfermement des mineurs poursuivis pour 'agression sexuelle sur mineur'. Une analyse croisée des modes de connaissance dans le traitement d'une catégorie émergente », *Déviance et société*, Vol. 33(1), 2009, pp. 69-93 ; A. Jaspard et N. Sallée (sld), *Expériences juvéniles de la pénalité*, Agora Débats/Jeunesse, Vol. 3(77), 2017 ; A. Jaspard et L. Solini, « 'Promenade'. De l'étude d'un quartier mineurs par sa cour », *Champ pénal/ Penal field* [En ligne], Vol. 13, 2016, URL : <http://champpenal.revues.org/9431>.

différents intérêts dans le cadre de la recherche-action développée au sein du CAPREV.

Tout d'abord, dans le champ des connaissances développées en matière de radicalisation violente : en partant du point de vue des personnes concernées et en cherchant à comprendre le sens qu'elles donnent à leurs actions, cette approche permet une plus-value face aux « expertises » qui se sont développées en la matière en étant pourtant peu ancrées empiriquement, en mobilisant, pour une part importante, des sources de seconde main<sup>35</sup>. Ensuite, comprendre et prendre en compte le sens que donnent les personnes à leurs comportements se retrouve globalement dans le travail psychosocial de l'aide aux personnes. Qui plus est, cette perspective permet d'instaurer un travail réflexif utile aux développements méthodologiques au sein de l'équipe elle-même. Les intervenants étant également des acteurs inscrits dans des interactions sociales, dont celles développées avec les personnes accompagnées, ils élaborent leurs significations professionnelles en fonction de ces relations. Ce qui participe de la recherche-action puisque celle-ci s'envisage aussi comme une méthode réflexive et évaluative proposant aux acteurs de terrain des outils adaptés et souples qui permettent de prendre

de la distance et d'ouvrir des perspectives par rapport aux actions et réflexes professionnels quotidiens.

Précisons encore que ces développements en interne, soutenus par une approche inductive mobilisant des connaissances interactionnistes, ne se font pas pour autant en « vase clos ».

En effet, au sein du CAPREV, il s'agit aussi de s'intéresser, de mettre en réflexion et, le cas échéant, d'intégrer différentes connaissances qui se développent sur les thématiques des extrémismes violents et de leur prise en charge dans les champs scientifique et professionnel, en Belgique ou à l'étranger.

Ouverte aux savoirs issus d'ancrages différents, la « boîte à outils » interactionniste est une ressource utile en termes de questionnements de ces savoirs en vue d'une éventuelle appropriation en ce qui concerne, par exemple, la conception sous-jacente des personnes (in)directement concernées par les problématiques de radicalisation violente, la place accordée à leurs points de vue comme à leurs expériences sociales, la

<sup>35</sup> Voir notamment : I. Detry, B. Mine et P. Jeuniaux, « Revue des études empiriques concernant la radicalisation et la justice », *Revue internationale de criminologie et de*

*police technique et scientifique*, Vol. 3, 2019, pp. 280-292 ; L. Bonelli et F. Carrié, *La Fabrique de la radicalité. Une sociologie des jeunes djihadistes français*, Paris, Seuil, 2018, 310 p.



perception de leur capacité au changement biographique, etc.

EN INTERNE, LE CAPREV S'EST DOTÉ D'UN OUTIL DE « FICHES THÉMATIQUES » REPRENANT NOTAMMENT DES ANALYSES GÉOPOLITIQUES, DES RÉSUMÉS D'ÉCRITS SCIENTIFIQUES OU PÉDAGOGIQUES, DES PRÉSENTATIONS D'OUTILS AUDIOS OU VIDÉOS, DES RAPPORTS DE MISSIONS À L'ÉTRANGER ET DE RENCONTRES DE SERVICES PARTENAIRES, ETC. À DES FINS DE PARTAGE DE CONNAISSANCES ET DE DÉCOUVERTES UTILES.

#### AU SERVICE DE L'IMPLÉMENTATION STRUCTURELLE DU CENTRE

La recherche-action contribue aux nécessaires réflexions et rédactions relatives à l'implémentation structurelle d'un nouveau service.

Ce travail de réflexion a eu pour finalité de permettre au service de :

- Définir les principes d'intervention en envisageant leur intérêt au regard des premières sollicitations adressées au centre (en prenant en compte à la fois de son inscription institutionnelle au sein de l'AGMJ de même que sa transversalité au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles) ;
- Préciser les spécificités d'un service « spécialisé » dans le champ de la prévention des extrémismes violents en confrontant les débats théoriques (tel celui entre « déradicalisation et désengagement de la violence »), sur base de premières observations issues du terrain ;

- Evaluer la cohérence et les articulations méthodologiques entre l'accueil téléphonique et les demandes d'intervention ponctuelle ou d'accompagnement qui se sont progressivement profilées une fois la ligne verte officiellement lancée ;
- Modaliser les articulations et les orientations avec les services partenaires du Réseau de prise en charge des radicalismes et extrémismes violents dans le respect des missions de chacun ;
- Affiner les principes d'intervention en réfléchissant à leur connexion et leur complémentarité avec ceux d'autres services de différents secteurs privilégiés (telles les maisons de justice, les services de l'aide à la jeunesse, les établissements pénitentiaires).

Ces objectifs ont fortement animé la réflexion de l'équipe pluridisciplinaire durant les premières années du service.

En collaboration directe avec la Direction Expertise de l'AGMJ, les intervenants du CAPREV se sont investis dans de nombreux groupes de travail, tels que :

- Le groupe de travail visant l'élaboration du texte de vision (texte de référence du CAPREV) ;

- Le groupe de travail visant la rédaction d'une note de service précisant le contexte structurel de collaboration entre les assistants de justice et les intervenants du CAPREV et déterminant les points de méthode de l'entretien tripartite « justiciable-Assistant de justice-Intervenant CAPREV » ;
- Le groupe de travail visant la conception d'un protocole de collaboration entre l'Administration générale des maisons de justice et l'Administration générale de l'aide à la jeunesse concernant le CAPREV ;
- Le groupe de travail visant la formalisation des instructions de travail relatives au CAPREV ;
- Le groupe de travail (actuellement en cours) relatif aux processus de prise en charge de justiciables incarcérés pour des faits en lien avec le terrorisme ou radicalisés durant la détention dans les établissements pénitentiaires dits « satellites ».

Au fil de ces groupes de travail et de leur préparation en interne, l'ensemble de l'équipe s'est initiée à l'esprit et aux réflexes de recherche-action : analyser les sollicitations et les enjeux institutionnels, mobiliser l'expérience et les connaissances progressives issues du terrain, (re)définir des objectifs porteurs de sens, chercher ensemble des réponses innovantes dans la complexité.

Aujourd'hui, le CAPREV peut compter sur des textes

méthodologiques solides qui permettent de baliser au quotidien les accompagnements mis en œuvre. Néanmoins, ce pan de travail ne peut être considéré comme clôturé car la démarche de recherche-action mobilise une attention continue et une mise au travail permanente permettant de questionner ces textes fondateurs au regard de cas de figure méconnus au moment de leur rédaction ou de situations nouvelles dans des contextes en constante évolution.

Plus globalement, l'analyse continue doit permettre d'évaluer, d'adapter et de faire évoluer les écrits institutionnels en fonction des situations dont l'équipe est amenée à se charger, de leur développement ainsi que du développement de l'expertise collective et des modalités d'intervention. *Penser les dispositifs institutionnels existants, c'est travailler à leur réajustement en fonction de l'évolution des contextes et au plus près des problématiques rencontrées. C'est aussi se donner la possibilité de redéfinir les modalités d'intervention des différents professionnels et leur articulation, et d'imaginer de*



nouvelles façons d'intervenir<sup>36</sup> (Sanson, 2006, 56).

C'est pourquoi, parallèlement à l'investissement dans ces groupes de travail fondateurs, il s'est agi de penser les lieux de réflexion collective au sein même du service pour permettre de « faire vivre » la recherche-action tant au quotidien que sur le long terme et de fédérer l'équipe autour de ce processus de travail continu.

Afin que la recherche-action participe réellement du cadre réflexif et dynamique des interventions, ce n'est pas un lieu mais bien plusieurs qui ont été progressivement identifiés et mis en œuvre au sein du service.

Durant les réunions d'équipe hebdomadaires un temps conséquent est consacré à l'analyse des demandes d'intervention ou d'accompagnement qui sont adressées au centre et à l'évaluation des retours d'entretiens de clarification afin d'envisager les premiers objectifs de travail. Ces réunions sont aussi le lieu privilégié pour traiter collectivement de certaines difficultés rencontrées sur le terrain et de décisions amenant à la clôture de certains dossiers d'accompagnement.

Les séances hebdomadaires dites de « recherche-action » visent, quant à elles, le développement de

l'expertise pluridisciplinaire au départ de l'analyse collective de situations individuelles d'accompagnement, la capitalisation de savoirs et de bonnes pratiques sur certaines thématiques particulières ainsi que la diffusion et l'appropriation au sein de l'équipe d'outils, de techniques d'intervention ou de formations utiles sur le terrain.

Les séances mensuelles d'Intervision<sup>37</sup> animées par un coaching extérieur visent plus particulièrement l'élaboration d'une identité collective d'équipe pluridisciplinaire ainsi que l'identification de la complémentarité en son sein par la mise en réflexion des interactions, des imbrications, des modes de communication et des zones de tensions inhérentes à l'interdisciplinarité. Grâce au soutien, critique et bienveillant, de la personne effectuant ce coaching extérieur, ces séances permettent également la confrontation de points de vue multiples pour favoriser une réflexion franche sur des situations concrètes et l'élaboration de pratiques innovantes, tout en nous aidant à affirmer progressivement nos zones de compétences et de spécialisation en tant que CAPREV.

<sup>36</sup> K. Sanson, « Pluridisciplinarité : intérêt et conditions d'un travail de partenariat », *Le Journal des psychologues*, Vol. 9(242), 2006, p. 26.

<sup>37</sup> Précisons que ces séances d'intervision pour l'équipe pluridisciplinaire s'accompagnent de séances de « coaching » de direction et de séances individuelles de supervision.

Enfin, au fil du processus progressif et continu de développement concomitant des connaissances et des méthodologies d'intervention que constitue la recherche-action, celle-ci participe activement, au sein du CAPREV, à l'élaboration d'outils internes permettant la catégorisation des types et des modalités d'action et, dès lors, l'élaboration d'évaluations quantitatives du travail opéré.

Durant les premières années du centre, la recherche-action a ainsi également visé le développement d'outils informatiques facilitant la production de données chiffrées, honnêtes et ancrées scientifiquement, des activités professionnelles en phase avec la réalité des situations rencontrées et de la formalisation progressive des modalités d'intervention : premières sollicitations, interventions ponctuelles de type consultation ou intervention, accompagnements personnalisés à moyen et long terme.

#### AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES D'INTERVENTION ET D'ACCOMPAGNEMENT DU CENTRE

Comme explicité plus haut, la recherche-action s'envisage au sein du CAPREV comme un appui à la méthodologie d'intervention développée par l'équipe pluridisciplinaire. Cette recherche-action s'impose comme ce soutien méthodologique grâce à l'analyse progressive des situations et des demandes adressées au service, à la production de connaissances

utiles, à l'évaluation des méthodes et des processus de travail, ainsi que leur enrichissement au fur et à mesure des activités. C'est suivant cette perspective que les modalités d'action auprès de personnes (in)directement concernées ont été affinées progressivement.

*Auprès des personnes indirectement concernées, professionnels ou proches inquiets*

Concernant les sollicitations de professionnels ou de proches inquiets face à des « risques » ou des « signes » de « radicalisation », l'analyse continue en équipe pluridisciplinaire des situations concernées et des réponses qui y ont été apportées progressivement permet aujourd'hui d'affirmer l'importance d'une posture de soutien et d'écoute active partant du récit de la situation de la personne et du sens qu'elle donne à celle-ci.

Il s'agit donc de se distancer d'une posture « d'exclusivité du savoir » (même si c'est parfois, la demande première de certaines personnes) pour aider véritablement chaque personne à exposer la situation qui la concerne, à objectiver les éléments factuels ainsi que les éléments d'inquiétude, de questionnements ou de difficultés qui y sont liés. Il s'agit également d'aider la personne à

élaborer des pistes d'intervention et des leviers d'action en partant de ses propres compétences et disponibilités au changement.

L'intérêt de cette posture nous vient du constat récurrent selon lequel l'impact important du contexte social général faisant suite aux attentats sur le sol européen et à leur médiatisation pèse sur les représentations de chacun, induit des émotions de peur ou d'appréhension et brouille les balises professionnelles ou parentales habituelles. A l'analyse, il semble en effet que le contexte terroriste tend à « parasiter » le jeu des interactions et à susciter une adhésion tacite à un mode de pensée unique basé sur l'étiquette donnée à une situation plutôt qu'à une réalité objective. Eu égard à d'autres épisodes sociaux tels que « l'affaire Dutroux » (dont le rapprochement est opéré par d'autres professionnels eux-mêmes), la prise en compte de la « panique », voire de la « panique morale », provoquée par le

contexte ambiant apparaît nécessaire<sup>38</sup>. Plus encore, l'effet de peur qui en découle tend à provoquer des réactions de rejet, voire de rupture, à tout le moins de mécanismes de « défense »<sup>39</sup> compréhensibles dans le contexte (mais souvent contre-productifs dans les situations concernées).

En effet, comme le montre une importante majorité de situations analysées par L. Bonelli et F. Carrié (2018) dans leur étude relative aux dossiers de 133 mineurs impliqués dans des affaires de terrorisme ou signalés pour radicalisation en France, l'essentiel des comportements classés sous l'étiquette « radicalisation » *n'entretiennent guère de lien autre que discursif avec le djihadisme. (...) Dans une actualité marquée par des attentats meurtriers et par l'inquiétude publique qu'ils suscitent, ils adoptent des postures et des discours empruntés au répertoire*

<sup>38</sup> Avancé par S. Cohen en 1972, le concept de « panique morale » caractérise *un contexte qui surgit lorsque une condition, un événement, une personne ou un groupe de personnes est désigné comme une menace pour les valeurs et les intérêts d'une société* (Cohen, 1972, p. 9). Alimentées par une couverture médiatique intense et des « entrepreneurs moraux » influents, les « paniques morales », au sens de S. Cohen, provoquent de la peur collective, ceci en ayant la spécificité de s'articuler particulièrement autour d'éléments vus comme des dangers pour certaines valeurs ou normes au sein d'une société. A noter qu'il serait certainement intéressant de discuter plus en profondeur au niveau scientifique de l'utilisation de ce concept dans le contexte actuel. Pour une réflexion sur le concept et certaines de ses

mobilisations, voir par exemple : J.-M. Chaumont, « Présentation. Entre paniques et croisades : sociologues et *claims-makers* », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, Vol. 43(1), 2012 [En ligne], URL : <http://journals.openedition.org/rsa/836>

<sup>39</sup> A ce sujet, voir par exemple le concept de « stratégie défensive » proposé par D. Lhuillier, dans le domaine de la clinique du travail ; un concept qui ouvre la possibilité de considérer que nous avons tout un chacun à nous défendre d'affects suscités dans l'activité pratique quotidienne, même la plus banale qui soit. D. Lhuillier, *Cliniques du travail*, Ramonville Saint-Agne, Erès, 2006.

djihadiste dans les interactions avec leurs familles, leurs pairs et les organisations d'encadrement de la jeunesse — de la police à l'école, en passant par les services sociaux et judiciaires. Cet usage leur permet notamment de déstabiliser les adultes auxquels ils sont confrontés<sup>40</sup>. Déstabiliser les proches ou les professionnels qui les entourent, les défier, pour se révolter face à certains rôles attendus mais surtout susciter une réaction chez eux...

Dans le cadre du soutien proposé aux professionnels et aux proches inquiets, un enjeu important se situe alors dans le fait de leur permettre de se défaire de réactions défensives instinctives pour envisager et élaborer d'autres pistes de positionnements favorisant l'écoute de ce que la tierce personne cherche à dire ou dénoncer derrière le discours radical. Il s'agit avant tout d'un dialogue (et non le contre-discours) avec elle, le maintien du lien familial ou professionnel et, par-là, son inscription sociale. Car, comme le montrent également les chercheurs français, l'engagement plus en avant dans un projet radical violent peut apparaître comme la conséquence non voulue de réponses institutionnelles qui provoquent des dynamiques d'escalade<sup>41</sup>.

Ces analyses font écho aux observations exploratoires qui ressortent de témoignages

biographiques récoltés, au sein du CAPREV, auprès de personnes directement concernées par un

A TITRE D'EXEMPLE DES PROJETS SPÉCIFIQUES POUVANT ÊTRE PROPOSÉS PAR LE CAPREV DANS LE CADRE DE SA MISSION DE SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS, NOUS RÉSUMONS ICI UN PROGRAMME DE DÉBRIEFING QUI A ÉTÉ MIS EN PLACE AU SEIN D'UNE INSTITUTION DE DÉFENSE SOCIALE EN FÉVRIER 2019.

LE CAPREV EST SOLlicitÉ PAR LA DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT EN LIEN AVEC LA SITUATION SUIVANTE :

LA SITUATION CONCERNE UN HOMME INTERNÉ (MONSIEUR X) EN LIEN AVEC DES FAITS RELATIFS À LA LÉGISLATION EN MATIÈRE DE TERRORISME DONT LE TRANSFERT AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT A ÉTÉ SOURCE DE DIFFICULTÉS ET D'ÉMOTIONS DIVERSIFIÉES. IL S'AGISSAIT DE LA PREMIÈRE SITUATION EN LIEN AVEC CE TYPE DE FAITS AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT. PARALLÈLEMENT À LA NOUVEAUTÉ DES FAITS, LA SITUATION SE CARACTÉRISAIT ÉGALEMENT PAR LA NOUVEAUTÉ, AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT, DE LA MISE EN PLACE DE MESURES DE SÉCURITÉ PARTICULIÈRE.

LA PRÉSENCE DE MONSIEUR X. A DONNÉ LIEU À DES DIFFICULTÉS D'ORDRE ORGANISATIONNEL ET RELATIONNEL EN LIEN AVEC DIFFÉRENTES MODIFICATIONS DU FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL. UN INCIDENT QUALIFIÉ DE « TENTATIVE D'ÉVASION » A DONNÉ LIEU À UN NOUVEAU TRANSFERT DE MONSIEUR X. VERS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT. AU MOMENT OÙ LA DIRECTION FAIT APPEL AU CAPREV, L'HOMME CONCERNÉ NE SÉJOURNE DONC PLUS AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT MAIS SON PASSAGE A MARQUÉ LES ESPRITS ET LES INTERACTIONS ENTRE LES DIFFÉRENTS PROFESSIONNELS. LA DIRECTION SOUHAITE PROPOSER QUELQUE CHOSE QUI PERMETTRAIT AUX ÉQUIPES DE DÉBRIEFER LA SITUATION ET DE TENTER D'EN TIRER DES ENSEIGNEMENTS SI L'INSTITUTION DEVAIT ÊTRE CONFRONTÉE À UN ÉVÈNEMENT DE CE TYPE À L'AVENIR. À LA SUITE DE PLUSIEURS CONTACTS AVEC L'ÉQUIPE DE DIRECTION, DES SÉANCES DE DÉBRIEFING AVEC LE CAPREV ONT ÉTÉ PROPOSÉES AUX MEMBRES DU PERSONNEL DANS UNE PERSPECTIVE D'ENRICHISSEMENT MUTUEL ET DE CO-CONSTRUCTION.



engagement radical violent et aujourd'hui poursuivies ou condamnées par la justice.

<sup>40</sup> L. Bonelli et F. Carrié, « Une étiquette unique pour des trajectoires multiples. En finir avec quelques idées reçues sur la

radicalisation », *Le Monde diplomatique*, septembre 2018, pp. 12-13.

<sup>41</sup> *Ibid.*

AU NIVEAU MÉTHODOLOGIQUE, TROIS SÉANCES D'UNE DEMI JOURNÉE ONT ÉTÉ PENSÉES AU DÉPART DE TECHNIQUES EMPRUNTÉES À LA MÉTHODE D'ANALYSE EN GROUPE AFIN DE :

- INSCRIRE LES ÉCHANGES DANS UNE PERSPECTIVE DE CO-CONSTRUCTION AVEC LES PARTICIPANTS ET DE METTRE SUR LE MÊMES PIED TOUS LES PARTICIPANTS (EN CE COMPRIS LES INTERVENANTS DU CAPREV), CHACUN ÉTANT CONSIDÉRÉ COMME DÉTENTEUR D'EXPÉRIENCES ET DE CONNAISSANCES DIFFÉRENTES ET COMPLÉMENTAIRES ;
- ANCRER L'ANALYSE COLLECTIVE AU DÉPART DE SITUATIONS CONCRÈTES VÉCUES DIRECTEMENT PAR LES PROFESSIONNELS ET PRENDRE EN COMPTE LE VÉCU DE CHACUN ;
- FAVORISER L'ANALYSE DES CONVERGENCES MAIS AUSSI DES DIVERGENCES DES POINTS DE VUE ENTRE LES PARTICIPANTS ;
- MISER SUR L'INTELLIGENCE COLLECTIVE VIA LA PRÉSENCE ET LE SOUTIEN DE PARTICIPANTS EXTÉRIEURS POUR DÉGAGER *IN FINE* DES BONNES PRATIQUES ET RECOMMANDATIONS POUR L'AVENIR.

Dans ce contexte de soutien aux personnes indirectement impactées, ces témoignages tendent à mettre en exergue les effets souvent non-voulus de réactions de distanciation, d'étiquetage voire de rupture dans les dynamiques biographiques d'engagement radical violent.

Par ces modalités de soutien aux professionnels et aux proches inquiets, le CAPREV tend à proposer « un sas de décompression » afin de permettre aux personnes accompagnées d'activer une distanciation constructive pour analyser ensemble la situation, faire progressivement le tri entre ce qui relève de la charge émotionnelle (souvent très présente dans ces situations) et l'objectivation des éléments réels d'inquiétude, pour *in fine* se (re)positionner quant aux

moyens d'action utiles (en ce compris, le cas échéant, l'orientation vers les autorités compétentes en cas d'inquiétudes persistantes et imminentes). A cette fin, le CAPREV propose différentes offres de soutien, toutes animées par ce positionnement mais adaptables aux temporalités des personnes indirectement concernées qui font appel à nous tels que :

- Des consultations téléphoniques pouvant rester anonymes ;
- Des rendez-vous individuels ou collectifs de type « intervision » ;
- La mise en place de projets spécifiques « sur mesure » permettant l'analyse approfondie d'une situation et l'élaboration de « bonnes pratiques » et de recommandations adaptées au contexte professionnel particulier, par exemple, par le biais de la méthode d'analyse en groupe<sup>42</sup>.

Quelle que soit l'option adoptée, les intervenants du CAPREV restent au service des personnes par téléphone ou de visu, individuellement ou collectivement pour les soutenir au fil de l'évolution des situations.

Précisons pour terminer que ces modalités d'intervention auprès de professionnels et de proches, pensées pour être souples et

<sup>42</sup> L. Van Campenhout, J.-M. Chaumont, A. Franssen, *La méthode d'analyse en groupe*.

*Application aux phénomènes sociaux*, Paris, Dunod, 2005.



adaptables, ne se font pas pour autant « sans filet » ni balises. En effet, la capitalisation de l'expérience au fil de ce type de sollicitations a amené l'équipe à chercher puis à s'approprier un outil utile au décryptage des situations s'inscrivant dans une philosophie d'aide et d'accompagnement (et non d'évaluation de la dangerosité et du risque) compatible avec les missions du CAPREV.



DÉVELOPPÉE DANS CADRE D'UN PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE DE PRÉVENTION DE LA RADICALISATION MENANT À LA VIOLENCE (CPRMV) ET LA ROMÉO DALLAIRE CHILD SOLDIERS INITIATIVE, À PARTIR DE LA LITTÉRATURE SCIENTIFIQUE ET DE CAS PRIS EN CHARGE PAR LE CPRMV, ALVÉOLE EST UN OUTIL PÉDAGOGIQUE DE SOUTIEN À L'ANALYSE D'ÉTUDES DE CAS DE RADICALISATION MENANT À LA VIOLENCE. L'OBJECTIF DE L'OUTIL EST D'AMÉLIORER LA COMPRÉHENSION DES SITUATIONS DE RADICALISATION MENANT À LA VIOLENCE EN FACILITANT ET SYSTÉMATISANT L'EXPLORATION DES DIFFÉRENTES FACETTES DE CHAQUE SITUATION DANS UNE APPROCHE MULTIDISCIPLINAIRE :

- 1) FACTEURS CONTEXTUELS
- 2) SPHÈRES DE VIE
- 3) FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ
- 4) COMPORTEMENTS
- 5) FACTEURS DE PROTECTION
- 6) ACTEURS DE PRÉVENTION

L'outil « Alvéole »<sup>43</sup> a retenu toute notre attention car il est un outil d'éducation et d'accompagnement, partant de l'idée que mieux comprendre une situation permet de mieux agir et de

mieux accompagner la personne impliquée.

L'OUTIL ALVÉOLE A ÉTÉ PENSÉ À DES FINS DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION MAIS ÉGALEMENT D'INTERVENTION ET D'ACCOMPAGNEMENT AU SEIN DE SITUATIONS CONCERNÉES PAR LA PROBLÉMATIQUE EN :

- PERMETTANT UNE APPROCHE HOLISTIQUE ET PERSONNALISÉE (CAR « UNE TAILLE UNIQUE » NE CONVIENT PAS À TOUS) ;
- ADRESSANT LES FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ ET EN RENFORÇANT LES FACTEURS DE PROTECTION ;
- IDENTIFIANT LES BESOINS DE L'USAGER, DÉFINISSANT DES OBJECTIFS S.M.A.R.T. ET IDENTIFIANT LES ACTIONS POTENTIELLES À MENER ;
- MOBILISANT LES ACTEURS CONCERNÉS EN TRAVAILLANT SUR DES DOMAINES D'INTERVENTION SPÉCIFIQUES.

AU SEIN DU CAPREV, GRÂCE À LA PRÉCIEUSE COLLABORATION AVEC LES COLLÈGUES DU CPRMV, L'OUTIL EST PROGRESSIVEMENT MOBILISÉ, TOUT EN ÉTANT MIS EN RÉFLEXION CONTINUE DANS LA DYNAMIQUE DE RECHERCHE-ACTION DANS LE CADRE :

- DE CERTAINES INTERVENTIONS DE SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS OU PROCHES ;
- DES SÉANCES DE RECHERCHE-ACTION CONSACRÉES À L'ANALYSE DE SITUATIONS EN ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE POUR AMORCER, ÉVALUER ET ADAPTER LES OBJECTIFS DES ACCOMPAGNEMENTS MENÉS AVEC DES PERSONNES DIRECTEMENT CONCERNÉES ;
- DE CERTAINS ACCOMPAGNEMENTS EUX-MÊMES, EN COLLABORATION DIRECTE AVEC DES PERSONNES DIRECTEMENT CONCERNÉES, EN DÉTENTION OU SOUS MANDAT JUDICIAIRE. DANS CE CADRE, SUIVANT L'ÉTAT DE LA RELATION DE CONFIANCE ET DE LA DYNAMIQUE D'ACCOMPAGNEMENT, L'INTERVENANT PEUT PROPOSER À LA PERSONNE DE MOBILISER L'ALVÉOLE POUR ILLUSTRER SON POSITIONNEMENT À DIFFÉRENTS MOMENTS IMPORTANTS DE SA PROPRE TRAJECTOIRE BIOGRAPHIQUE (PAR EXEMPLE, AVANT, PENDANT, APRÈS LA DÉTENTION) EN VUE DE SOUTENIR L'ANALYSE RÉFLEXIVE DE SON PARCOURS ET DE SES LEVIERS DE CHANGEMENT.

POUR UNE INTRODUCTION À L'OUTIL : [HTTPS://WWW.YOUTUBE.COM/WATCH?V=WwGgriAY1MG](https://www.youtube.com/watch?v=WwGgriAY1MG)

<sup>43</sup> Encart : CPRMV, L'outil Alvéole. Explorer une situation en comité interdisciplinaire, PPT mobilisé dans le cadre de la formation

dispensée au CAPREV en décembre 2018, p. 33.



« Alvéole » ne regarde pas uniquement les facteurs de vulnérabilité mais prend en compte l'ensemble de la situation et des sphères de vie de la personne avec les forces et les difficultés qui leur sont propres. De même, cet outil peut être mobilisé « en direct » auprès de professionnels et de proches inquiets qui sollicitent notre soutien dès l'instant où la situation s'y prête.

Il constitue dans tous les cas les repères nécessaires aux questionnements proposés par les intervenants du CAPREV aux personnes indirectement concernées pour l'analyse de la situation qui les inquiète.

*Auprès des personnes directement concernées, mineures ou majeures*

Suivant la même dynamique d'« allers-retours » continus entre conception de textes fondateurs et analyses progressives des sollicitations mobilisées pour la réflexion des modalités d'intervention, la méthodologie d'accompagnement des personnes directement concernées s'affine depuis trois ans.

En effet, les premières sollicitations de personnes poursuivies ou condamnées pour des infractions à la législation en matière de terrorisme, en détention (ou en institution publique de protection de la jeunesse pour les mineurs) ou sous mandat judiciaire peuvent être très variées. Cela peut être une

demande administrative comme une demande d'aide pour suspendre des dettes, faire face à un problème de logement ou d'allocations sociales, par exemple suite à une récente (ré) incarcération. Cela peut aussi être une demande d'aide pour préparer une réinsertion qui approche. Cela peut encore être un « besoin de parler » ou plus précisément, « un besoin de comprendre ce qui s'est passé, comment j'en suis arrivé là ». Cela peut être, enfin, une demande plus floue, souvent soutenue par des tiers telle que « mon avocat m'a dit de vous appeler ».

Des expériences progressives menées sur le terrain, il ressort qu'il importe de tenter de répondre au mieux à une première demande, quelle qu'elle soit, grâce aux ressources de l'équipe pluridisciplinaire, ou de prendre le temps de clarifier la situation pour faire émerger une demande, en fonction de la présentation de nos possibilités d'action. Travailler au départ d'une première demande peut constituer une « accroche » permettant de tisser un embryon de lien de confiance pour avancer ensemble vers un travail de prévention tertiaire proposé par le service dans le cadre de l'accompagnement au désengagement de la violence.

Il en découle alors un travail biographique réflexif plus en profondeur prenant en compte, de manière dynamique et

souple, le passé, le présent et le futur de chaque personne. Soutenir la personne dans une réflexion relative au passé vise à l'aider à comprendre ce qui put faire levier dans son engagement radical violent (« à quoi est venue faire écho l'offre radicale dans son parcours ? », « à quels besoins cette offre radicale est-elle venue répondre ? »). Travailler ce qui fait ou a fait levier de « radicalisation » permet généralement de travailler, comme en miroir, à ce qui peut faire levier de réinsertion sociale. Comprendre les besoins auxquels est venue répondre l'offre radicale pour chaque personne en particulier permet d'envisager d'autres pistes personnalisées de réponses non-violentes pour un réengagement social progressif.

Ce soutien dans la recherche de compréhension et d'orientation biographique passe aussi par l'écoute et la discussion du vécu présent de chaque personne. L'écoute des micro-événements, des difficultés comme des bonnes nouvelles qui ponctuent le quotidien des personnes en prise avec la justice permet de soutenir une mise en réflexion quant aux possibilités de positionnement et de choix dans l'ici et maintenant, tout en faisant des liens dans le passé et en envisageant des projections pour le futur.

Pour l'ensemble de l'équipe du CAPREV, ce travail d'écoute active implique de pouvoir susciter et écouter des récits biographiques non linéaires, ponctués d'allers-retours, de doutes et de

questionnements, de résistances voire de violences. Il implique également de pouvoir se mettre au diapason des temporalités et des ouvertures aux changements propres à chaque personne, suivant son parcours.

A l'analyse du développement des accompagnements concernés, cette approche nécessite la garantie de la confidentialité des échanges dont l'importance se confirme empiriquement pour que les personnes puissent se sentir libres de développer leur propre intelligibilité biographique. Il en va de même pour la recherche et le partage au sein de l'équipe de « bonnes pratiques » et d'outils facilitant la recherche de compréhension et de réflexion des parcours. C'est pourquoi, dans le cadre des séances de recherche-action, il s'agit de travailler collectivement à la recherche et au partage de connaissances et d'outils tels que l'outil Alvéole (présenté ci-avant), certains ouvrages scientifiques ou autobiographiques traitant de la problématique mais aussi certains romans (voire bandes dessinées) relatifs à d'autres histoires de vie ou encore d'outils didactiques de photo-langages permettant d'explorer, de faciliter ou de se situer dans des pratiques narratives personnalisées. De même, au fil de l'expérience, l'intérêt d'une posture commune de soutien aux possibles changements

biographiques s'est progressivement imposé. C'est dans ce cadre que les méthodes de l'entretien motivationnel font l'objet de partages et d'un projet de formation collective au sein de l'équipe pluridisciplinaire.

DÉVELOPPÉ DANS LES ANNÉES 1980 PAR DEUX PSYCHOLOGUES, W. R. MILLER ET S. ROLLNICK, L'ENTRETIEN MOTIVATIONNEL EST UNE MÉTHODE DE COMMUNICATION DIRECTIVE CENTRÉE SUR LA PERSONNE QUI VISE À AUGMENTER LA MOTIVATION INTRINSEQUE AU CHANGEMENT PAR L'EXPLORATION ET LA RÉOLUTION DE L'AMBIGUÏTÉ. CETTE MÉTHODE MISE SUR LA COLLABORATION AVEC LA PERSONNE ACCOMPAGNÉE, ET LE RESPECT DE SON AUTONOMIE, L'ÉCOUTE EMPATHIQUE AINSI QUE L'ENCOURAGEMENT PAR LA VALORISATION ET L'OPTIMISME FACE AU CHANGEMENT. CETTE MÉTHODE EST UTILISÉE DANS DE NOMBREUX SECTEURS D'AIDE ET DE SOINS AUX PERSONNES.

Par ailleurs, la mise au travail des trajectoires biographiques apparaît comme particulièrement propice au développement de la recherche-action. Elles se situent en effet à l'intersection entre les missions d'accompagnement et les missions d'expertise scientifique confiées à notre service tout en étant de nature à alimenter ces missions.

Les premières analyses menées au sein du CAPREV tendent à rejoindre le constat, avancé par une frange de la littérature scientifique<sup>44</sup> – à savoir l'absence d'une trajectoire-type de « radicalisation » tant les parcours dont nous témoignent les personnes sont variés au niveau professionnel, socio-économique,

familial, scolaire ainsi que sur le plan des épisodes de vie délinquants et judiciairisés. Les témoignages sont aussi variés en ce qui concerne ce qui a fait écho à « l'offre radicale » dans le parcours de chacun

Toutefois, depuis notre observatoire particulier (parce que situé dans l'aide, à la demande des personnes et à l'écoute de leurs propres propos), nous commençons à voir se dessiner certains « moteurs biographiques » qui se ressemblent entre les différents parcours de personnes qui ont rejoint ou ont tenté de rejoindre la zone irako-syrienne, tout en pouvant s'interpénétrer ou évoluer au sein d'un même parcours. Par exemple, et à titre encore exploratoire :

- Des engagements dont le moteur est plus particulièrement stimulé par une recherche de place citoyenne ou d'engagement politique, pouvant passer par les armes ou non, qui intervient comme en miroir d'un vécu d'absence de place en Belgique, vécu partagé au fil d'une socialisation entre pairs, par exemple, au sein d'un même quartier ;
- Des engagements dont le moteur semble s'expliquer par une recherche de place qui se joue davantage au

<sup>44</sup> Voir notamment : F. Khosrokhavar, *Radicalisation*, Paris, Maison des Sciences

de l'Homme, 2014 ; I. Detry, B. Mine et P. Jeuniaux, *op. cit.*

sein de la sphère familiale et en lien avec son histoire. Rechercher une identité spirituelle, s'approprier une vision plus radicale de la religion familiale et/ou s'engager par les armes dans un projet politico-religieux peuvent alors être différents reflets d'une recherche de positionnement, passant tantôt par la rupture, tantôt par une certaine continuité dans la complexité des relations familiales ;

- Des engagements dont le moteur semble être une recherche « d'apaisement » voire de « rédemption », tout en permettant l'usage de la violence, suite à certains épisodes de vie difficiles. Il peut s'agir d'un passé de délinquance et/ou de trajectoires marquées par des troubles de santé mentale et/ou de parcours de prises en charge institutionnelles complexes ;
- Des engagements dont le moteur apparaît proche de la « révolte adolescente » – même passé l'âge de l'adolescence (parfois parce que celle-ci n'a pu être vécue) – où le projet radical violent apparaît comme une alternative au sentiment de mal-être ressenti tant en famille qu'entre amis ou en société.

Certains points communs propres à la diversité de parcours ressortent également de la littérature<sup>45</sup>. Y sont notamment identifiés des moments

de mal-être souvent marqués par un sentiment d'injustice ou de victimisation (aux déclinaisons variables) que l'adhésion à une cause collective permet de légitimer, d'apaiser ou de dépasser.

Il ne peut également être fait l'économie de la question des rencontres qui marquent ces trajectoires. Des rencontres aux caractéristiques proches qui donnent lieu à un sentiment de proximité et d'intelligibilité collective face à des expériences individuelles. Des rencontres qui donnent aux personnes concernées un sentiment de cohérence, de sens et de reconnaissance. Ces rencontres peuvent être le levier d'une ouverture à une recherche d'engagement spirituel ou politique ; elles peuvent aussi intervenir dans des parcours où cette ouverture est déjà présente en tant qu'élément « accélérateur » de l'engagement radical.

Nombre de personnes accompagnées décrivent finement le ressenti d'accueil, d'existence et de reconnaissance qu'elles ont vécu lors de rencontres qui ont été cruciales dans leur engagement radical. Prêter une écoute attentive et travailler ensemble ces rencontres, sans les décrier ni même les envisager comme des rencontres de

<sup>45</sup> Notamment : F. Khosrokhavar, *op. cit.* ; L. Bonelli et F. Carrié, *op. cit.*

« recruteurs » ou de « filières » au sein desquelles les personnes ne se reconnaissent que rarement, permet de prendre conscience ensemble des besoins et du « moteur » auxquels ces rencontres ont répondu pour chacun.

Il s'agit notamment de tirer les fils des histoires familiales qui peuvent être marquées par l'absence d'autres rencontres – telle celle d'un parent absent de manière temporaire ou définitive. Ces absences physiques semblent aussi marquées par l'absence de mots, de dialogues voire de mémoire au sein de la famille. Des absences ravivées, accentuées par certains regards, ou plus souvent l'absence de regards, l'absence de place auprès de certaines personnes, vues comme significatives, dans leur recherche d'inscription sociale.

Parallèlement, prêter une attention aux rencontres permet également d'entendre les personnes accompagnées parler d'autres rencontres, souvent inattendues, qui peuvent être cruciales dans leur réflexion de désengagement (il peut être question d'un juge, d'un avocat, d'un agent pénitentiaire, d'un aumônier de quelle confession que ce soit, d'un intervenant social, etc.).

Envisager ces rencontres en miroir permet d'apprendre en termes de postures professionnelles. Elles nous renvoient à l'importance de s'inscrire dans une recherche d'humanité tant dans les regards que dans les paroles. Cette humanité permet une ouverture et

un lien de confiance avec des personnes qui se sont engagées dans une idéologie radicale pouvant amener à la déshumanisation de l'autre et souvent de soi de même que l'atténuation de l'étiquette de « terroriste » derrière laquelle, dans le contexte actuel, il est souvent difficile d'entrevoir l'humain.

Traduit dans nos propres interventions, cela passe par une écoute tournée vers la personne elle-même, en essayant de se dégager de nos propres grilles de lecture et connaissances pour partir du vécu singulier. Il s'agit également de nous mettre à l'écoute de nos propres ressentis, de nos propres difficultés, en tant qu'intervenants, pour pouvoir les travailler en confiance tant en équipe qu'en les partageant en transparence avec les personnes accompagnées. Il s'agit alors d'échanger en transparence des points de vue différents, de parler de nos propres différences et de s'y intéresser en respectant les positionnements de chacun.

Enfin, il convient de mettre en exergue l'importance du lien qui se crée avec des intervenants psychosociaux (dont le nôtre) – à savoir un lien qui peut se maintenir quoi qu'il arrive (malgré un transfert ou une réincarcération, malgré certaines difficultés dans l'accompagnement, malgré certains moments de découragement en détention, malgré même des demandes

d'arrêt ou de suspension de l'accompagnement) mais qui peut être réactivé et qui permet de « raccrocher » quoi qu'il advienne.

Néanmoins, construire et maintenir un lien de confiance n'est pas une fin en soi pour notre équipe. Il s'agit de garantir les conditions favorables à un processus de passation vers d'autres services et d'autres professionnels – en ce compris les « acteurs de la justice » (surveillants, intervenants psycho-sociaux et direction des prisons, autorités mandantes, assistants de justice, etc.) puisque l'acceptation et la reprise de confiance avec « la justice » nous apparaissent centrales pour des personnes qui l'ont rejetée ou la rejettent encore. De même, à l'issue de la détention, la passation de ce lien à d'autres intervenants faisant sens dans les projets de réinsertion nous apparaît primordiale pour un réengagement dans la société.

#### *Au service de l'accompagnement des enfants de retour de zone irako-syrienne*

Sensible depuis la création du service à la problématique des enfants nés ou ayant grandi en zone irako-syrienne, l'équipe du CAPREV opère, depuis l'automne 2017, un travail « de l'ombre » peu visible mais de fond visant à :

- S'informer de la situation des enfants sur place et des possibilités pour leur retour ;
- S'informer des procédures mises en place à leur retour et

comprendre les enjeux y afférents ;

- Rechercher des services psychosociaux belges et internationaux ayant une expérience utile en la matière et se former à leurs côtés ;
- Capitaliser progressivement l'expérience acquise dans le cadre d'interventions et accompagnements pour développer une réflexion spécifique en matière de « bonnes pratiques » d'accompagnement ;
- Réseauter et tisser des liens de collaboration avec d'autres services pour accompagner au mieux les enfants de retour mais aussi soutenir leurs familles ou d'autres professionnels amenés à les prendre en charge.

C'est dans cette perspective que nous avons rencontré de nombreux acteurs des secteurs judiciaire, de sécurité, d'ONGs présentes en zone irako-syrienne, de services et associations d'accompagnement psychosocial expérimentés en la matière ou concernant plus largement les enfants ayant vécu/combattu en zone de conflits, etc. C'est en ce sens également que l'équipe a cherché à suivre les échanges organisés sur la thématique par le Radicalisation Awareness Network (RAN) au niveau international de même que s'investir au sein de la Plateforme



« Retours » organisée par le Délégué Général aux Droits de l'Enfant depuis la rentrée 2018.

Aujourd'hui, l'équipe du CAPREV poursuit la réflexion continue grâce à la confiance de certains professionnels, familles et enfants concernés. Il en ressort progressivement des connaissances utiles aux pratiques psychosociales permettant une acclimatation progressive pour ces enfants en Belgique comme l'importance, par exemple :

- De prendre en compte le vécu de ces enfants non seulement au sein de l'Etat islamique mais aussi au sein de camps de réfugiés en Syrie ;
- De resituer les questions relatives à l'idéologie dont ces enfants peuvent être imprégnés dans une prise en charge globale prenant en compte l'ensemble de leurs difficultés sur les plans psychologique, de la santé, du développement affectif et cognitif, de l'apprentissage, etc. ;
- De soutenir également les compétences propres acquises par les enfants dans ces conditions de vie difficiles ;
- De préparer et de soutenir les familles amenées à les accueillir, ceci notamment au niveau juridique et administratif car la situation légale de ces enfants est généralement complexe et nécessite de nombreuses démarches pour accéder à différents droits (mutualité, allocations

familiales, désignation de tuteurs, etc.) ;

- De soutenir les familles dans la création de liens avec des enfants dont elles ont souvent été éloignées de longue date, ceci notamment par le travail difficile de mémoire familiale.

C'est en ce sens que le CAPREV participe actuellement à l'expérimentation de l'album « De la confiance au récit » conçu par Isabelle Seret, Elodie Duarte et Naïm Errahmouni à l'attention d'intervenants pour faciliter l'expression et le partage de récits familiaux au sein des familles concernées.

#### L'EXPERTISE DU CAPREV

Parallèlement aux développements internes explicités ci-dessus, la construction de l'expérience et des connaissances au sein du CAPREV se veut également au service de la société, par son partage en toute humilité et sa discussion avec d'autres acteurs professionnels, scientifiques et particuliers.

#### AU SERVICE DU PARTAGE DES CONNAISSANCES

C'est dans cette perspective de partage que nous essayons de répondre autant que possible aux demandes de rencontres qui nous sont adressées par des

étudiants, des chercheurs et des intervenants, belges ou étrangers. C'est en ce sens également que se développe un important travail de relations extérieures et de mise en réseau<sup>46</sup>.

Ces rencontres nous permettent également de collectiviser des préoccupations de terrain pour initier des lieux d'échanges adaptés aux différentes réalités rencontrées tout en ouvrant à de plus larges publics.

A cette fin, la collaboration au sein du Réseau de prise en charge des extrémismes et radicalismes violents de la FWB et la complémentarité avec le Centre de Ressources et d'Appui (CREA) en termes de missions et de compétences sont particulièrement précieuses. C'est grâce à cette collaboration et cette complémentarité que des journées de formation spécifiques sont proposées à différents secteurs comme, par exemple, une journée relative à la prise en charge des enfants de retour de zone de conflits adressée aux services de l'aide à la jeunesse, des journées de sensibilisation à la problématique adressées aux intervenants psychosociaux dans l'enseignement ou des journées d'échanges de bonnes pratiques proposées aux intervenants

spécialisés dans l'aide aux détenus ou aux justiciables.

Cette collaboration a également permis de mettre en place des séminaires internes au Réseau pour répondre aux demandes d'interconnaissance et d'échanges entre les professionnels référents et spécialisés en la matière au sein des administrations et des services publics de la FWB.

Enfin, cette collaboration se nourrit au fil des colloques annuels du Réseau qui tout en étant ouverts à un large public visent à rencontrer des préoccupations actualisées dans différents secteurs<sup>47</sup>.

A un autre niveau, le CAPREV cherche à soutenir le développement et le partage d'expérience de personnes concernées par la problématique, à l'instar du projet et de l'outil pédagogique développés par l'association d'écrivains publics « La Cité des écrits » au départ d'un groupe de parole mené au sein d'un établissement pénitentiaire de notre pays.

Au printemps 2018, le CAPREV a été sollicité par la direction de cet établissement suite la « tuerie de Liège » perpétrée par Benjamin Herman en mai. Il

<sup>46</sup> Voir à ce sujet le point suivant RÉSEAUX ET PARTENARIATS.

<sup>47</sup> Tout en participant activement à la conception de l'ensemble du programme, le CAPREV peut proposer des ateliers thématiques en lien avec ses propres champs d'action. Mentionnons par

exemple, les ateliers « Déposer les armes et retisser du lien » et « L'engagement au féminin » proposés lors du colloque organisé en novembre 2019. Les podcasts des colloques sont accessibles sur le site du Réseau : <https://extremismes-violents.cfwb.be/ressources/comprendre/>

s'agissait au départ d'ouvrir un espace d'expression libre au sein de la prison pour les détenus se sentant concernés, d'une manière ou d'une autre, par l'événement tragique et ses conséquences. Progressivement, le groupe a souhaité travailler sur la réalisation d'un médium permettant de prévenir la « perte d'espoir » en détention ; une perte pouvant amener, selon les participants, à une perte de sens, terreau entre autres de « radicalisation » en prison.

Au regard de cette demande, le CAPREV s'est tourné vers l'asbl « La Cité des Ecrits ». Grâce au soutien financier du CREA dans le cadre de l'appel à projets intitulé « Actions innovantes envers la polarisation sociale », un groupe d'écriture a été mis en place au sein de cet établissement de juin 2018 à septembre 2019, donnant lieu à la conception collective d'un outil pédagogique prenant la forme d'un jeu de loi<sup>48</sup>.

« Ecrire pour transmettre et relier » dans le milieu carcéral mais aussi à l'extérieur car le jeu se veut également être un outil de sensibilisation concernant la détention et les personnes détenues.

CE « JEU » A ÉTÉ CONÇU EN VUE D'INFORMER SUR LES ÉTAPES DE LA DÉTENTION AINSI QUE DE RENFORCER LES ATTITUDES ET LES COMPORTEMENTS POSITIFS TANT QUOTIDIENS QU'AU FIL DE LA DÉTENTION « POUR NE PAS SOMBRE ». IL VISE ÉGALEMENT À AIDER LES FUTURS DÉTENU PARTICIPANTS À PRENDRE CONSCIENCE DE LEURS RESSOURCES PERSONNELLES, FAMILIALES ET SOCIALES. ENFIN, EN SOUTENANT L'EXPRESSION ET L'INSCRIPTION DU VÉCU DE LA DÉTENTION DANS LES PARCOURS PERSONNELS, L'OUTIL VISE LA PROJECTION POSITIVE DANS L'AVENIR, PAR L'ÉLABORATION DES ÉPREUVES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE RENCONTRÉES DURANT LA RÉINSERTION ET DES MOYENS DE FAIRE FACE À CELLES-CI.

L'OUTIL A LA PARTICULARITÉ DE REPOSER, AU FIL DE L'AVANCEMENT DANS LE « JEU », SUR DES TÉMOIGNAGES RÉDIGÉS PAR LES DÉTENU INITIATEURS DU PROJET ET DE PROPOSER AUX FUTURS PARTICIPANTS DE RÉDIGER DE NOUVEAUX TÉMOIGNAGES QUI SERONT INTÉGRÉS PROGRESSIVEMENT DANS LE « JEU ». CET OUTIL EST DONC UN MÉDIUM D'ANIMATION POUR DE NOUVEAUX ATELIERS D'ÉCRITURE. IL SE VEUT INTÉGRATIF ET ÉVOLUTIF AU FUR ET À MESURE DES ATELIERS MENÉS. AINSI, PARALLÈLEMENT À L'EXPÉRIENCE ET LES ENSEIGNEMENTS QUE CHACUN PEUT EN RETENIR, CHAQUE PARTICIPANT PEUT ÉGALEMENT DEVENIR « ACTEUR » DU JEU EN VOYANT SON TÉMOIGNAGE INSÉRÉ DANS CELUI-CI ET PARTICIPER À L'HISTOIRE COLLECTIVE DE L'OUTIL.

#### EXPERTISE ET APPUI JURIDIQUE TRANSVERSAL

Terminons cette partie relative à l'expertise en nous intéressant au développement de l'appui juridique transversal durant les premières années du service.

Dans un premier temps, la mission d'appui juridique a été pensée pour répondre à toutes les questions juridiques posées par

<sup>48</sup> Le jeu est actuellement au stade du développement infographique et des étapes de test et de validation avec les

détenus « concepteurs » et la direction de l'établissement sont en cours.

des personnes concernées par les extrémismes violents. Ces réponses ont été formulées sous forme d'avis destinés aux membres de l'équipe pluridisciplinaire. Ces questions concernent tant le droit pénal que le droit civil en général.

Rapidement, les besoins du terrain ont réorganisé la mission d'appui juridique en permettant de mettre directement en contact le service d'appui juridique et le bénéficiaire concerné.

Cet appui peut se décliner de différentes manières :

- Il peut être ponctuel (une rencontre) ou nécessiter un suivi à plus long terme ;
- Il peut concerner une demande de nature individuelle :
  - *Que va-t-il se passer suite à ma déchéance de nationalité ou de mon droit de séjour ?*
  - *Comment garder les liens avec ma famille ?*
  - *Pourrais-je voyager après ma condamnation ?*
  - *Pourquoi mes conditions de détention m'empêchent de recevoir telle visite ou pourquoi me refuse-t-on de suivre telle formation ?*

- *Comment faire revenir mes petits-enfants depuis la Syrie ?*
- Il peut aussi nécessiter une recherche approfondie à destination plus collective au départ d'une situation individuelle :
  - *Comment obtenir un jugement déclaratif de décès pour mon enfant décédé en Syrie ?*
  - *Pourquoi la banque me refuse-t-elle le service bancaire de base ?*
  - *Puis-je bénéficier du droit à l'oubli ?*
  - *Comment établir la filiation d'un enfant né sur zone irako-syrienne ?*

La mission juridique est une mission d'appui, d'information et d'orientation. Elle ne remplace pas l'intervention d'un avocat mais peut être activée de manière complémentaire.

A côté de l'appui à destination des bénéficiaires, la mission s'est également développée au bénéfice de l'équipe sans qu'un accompagnement en soit obligatoirement à l'origine.

Des thèmes tels que, le fonctionnement des CSIL-R<sup>49</sup>, les

<sup>49</sup> Les Cellules de Sécurité Intégrale Locales en matière de Radicalisme (CSIL R) ont été créées par la loi du 30 juillet 2018. La CSIL R a pour but de prévenir des infractions terroristes visées au Titre I ter du Livre II du Code pénal. Cette loi prévoit que la CSIL R est créée par le bourgmestre. Elle se compose de ce dernier (et/ou d'un représentant désigné par ses soins), du chef de corps

(et/ou d'un représentant désigné par ses soins) de la police locale, du fonctionnaire communal référent en matière de prévention, de représentants des services communaux ainsi que de représentants des services relevant des Communautés et des Régions mandatés par leurs autorités respectives à cet effet ou en vertu d'un décret ou d'une ordonnance.

procédures de déchéance de l'autorité parentale et la tutelle, les questions générales relatives à la procédure pénale ont été vulgarisés pour permettre aux intervenants de mieux cerner les enjeux qui entourent les difficultés rencontrées par les personnes qu'ils accompagnent ainsi que les besoins des autorités judiciaires.

UN TRAVAIL D'ANALYSE JURIDIQUE DES DÉCISIONS JUDICIAIRES EST ENTAMÉ DANS LE CADRE DE LA RECHERCHE-ACTION. IL S'AGIT NOTAMMENT D'OBJECTIVER LES PARCOURS JUDICIAIRES AU NIVEAU DES MESURES PROVISOIRES, DES TYPOLOGIES DE CONDAMNATIONS PÉNALES AINSI QUE DES PEINES ET DES MESURES ALTERNATIVES À LA DÉTENTION, CECI EN PRENANT EN CONSIDÉRATION DES ÉLÉMENTS TELS QUE LE GENRE, LA NATIONALITÉ, LES COMPORTEMENTS INCRIMINÉS OU L'EXISTENCE D'ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES.

Enfin, l'expertise dégagée au fil de l'expérimentation de l'appui juridique sur le terrain est également mise à disposition des professionnels d'autres secteurs, qui font appel au CAPREV au sujet d'une situation individuelle ou une difficulté à laquelle ils sont confrontés.

Voici encore d'autres formes d'intervention juridique :

- Participation à la rédaction de texte réglementaire (en cours) ;
- Alimentation juridique du site internet du Réseau ;
- Élaboration d'une brochure juridique à destination des agents de la FWB ;
- Formation sur le secret professionnel à destination des CPMS (Centres

psychomédicosociaux) et directions d'école ;

- Soutien à la hiérarchie au sujet de questions relatives à la participation des services aux CSIL-R et à la problématique de la concertation de cas ;
- Participation aux réflexions pluridisciplinaires autour des accompagnements individuels aux côtés des autres intervenants de terrain.

Enfin, le support juridique nécessite d'être alimenté et renforcé en continu notamment en raison de développements réglementaires récents ce qui justifie la participation à de nombreuses journées d'étude, de réflexion et de formation à l'issue desquelles une transmission des connaissances acquises est dispensée à l'ensemble de l'équipe.

## RÉSEAUX ET PARTENARIATS

La complexité des problématiques de radicalismes et d'extrémismes violents pousse les acteurs de prévention à une certaine humilité. En effet, les causes, profils, trajectoires et situations qui mènent au processus de radicalisation violente sont aussi multiples que variés. Y faire face dans une approche préventive (qu'elle soit primaire, secondaire ou tertiaire) induit le partage de diverses expertises et compétences construites dans différentes sphères d'accompagnement.

Ainsi, une approche globale et inclusive de cette problématique suppose la mutualisation des connaissances et des collaborations entre les acteurs concernés. C'est dans cette perspective que le CAPREV tend à construire progressivement un réseau de partenaires « pertinents et sélectionnés » sur base de finalités méthodologiques et de principes déontologiques partagés.

LE **RÉSEAU PERTINENT** REGROUPE L'ENSEMBLE DES SERVICES ET PROFESSIONNELS QUI PRENNENT EN CHARGE ET/OU TRAVAILLENT DANS LA THÉMATIQUE DES EXTRÉMISMES ET RADICALISMES VIOLENTS ET/OU DANS LE CADRE PLUS GLOBAL DES ACTIONS VISANT À L'INCLUSION SOCIALE.

LE **RÉSEAU SÉLECTIONNÉ** REGROUPE L'ENSEMBLE DES SERVICES ET PROFESSIONNELS DU RÉSEAU PERTINENT AVEC LESQUELS LE CAPREV MET EN PLACE DES COLLABORATIONS STRUCTURÉES OU PONCTUELLES DANS LE CADRE DES MISSIONS QUI LUI SONT CONFIEES.

A sa genèse, le CAPREV s'est construit à partir du terrain et en

fonction de celui-ci. Il s'agit donc d'un service qui est en permanence dans une dynamique évolutive et, dans la mesure du possible, proactive. Cette volonté de mouvement s'inscrit dans un cadre lui aussi en redéfinition – notamment en termes de mise en place de collaborations nouvelles.

Dès sa création, le CAPREV s'est inscrit dans un réseau institutionnel composé par la Fédération Wallonie-Bruxelles : Le *Réseau de prise en charge des extrémismes et radicalismes violents*. Celui-ci conjugue à la fois force et complémentarité.

Force, d'une part, parce que différents leviers peuvent être activés au sein même de la FWB et que les moyens d'action se révèlent nombreux et différents ; complémentarité, d'autre part, parce que les publics concernés s'avèrent être diversifiés, que les missions de chacune de ses entités sont distinctes et, pour rappel, que ses deux centres opérationnels (le CREA et le CAPREV) ne sont pas logés au sein de la même administration.

En combinant ces constats de force et de complémentarité, il en ressort de réelles zones de collaboration, au regard notamment des publics pouvant être différents, de même que des actions développées par chacun. C'est pourquoi de nombreuses démarches d'information et de sensibilisation sont menées conjointement par



les acteurs du Réseau. Parallèlement, et de manière complémentaire à nouveau, le CAPREV développe son propre réseau de partenaires en partant des besoins ayant trait particulièrement à l'accompagnement des personnes (in)directement concernées par une problématique d'engagement radical violent, quelle qu'elle soit.

### UN CHAMP D'INTERVENTION ÉTENDU À L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA FWB

Au regard de la compétence territoriale du CAPREV sur l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la nécessité de créer un réseau de partenaires pertinents est apparue dès la réflexion précédant la mise en place du service.

En effet, si l'exercice des missions du CAPREV invite ses intervenants à travailler sur l'ensemble du territoire de la FWB, l'objectif d'inclusion sociale et d'orientation de la personne accompagnée doit privilégier les ressources

professionnelles locales suivant son inscription géographique.

En conséquence, le CAPREV développe un réseau de services et professionnels avec lesquels il pourra collaborer et vers lesquels il pourra, en fonction des situations rencontrées, (ré)orienter les personnes. Cette sélection tient compte des offres de service, des missions et de leurs finalités ainsi que des principes déontologiques appliqués par ces services. Pour ce faire, ils échangent à ce sujet avec les services concernés et ils mobilisent également l'expérience des services et professionnels déjà partenaires. [...] En fonction de la situation rencontrée, des besoins de la personne, celle-ci est redirigée, pour la totalité ou une partie de l'accompagnement. Cette réorientation tient également compte des ressources propres au CAPREV et des services spécialisés existants ainsi que des liens préexistants entre la personne avec certains services ou associations<sup>50</sup>.

<sup>50</sup> Texte de vision du CAPREV (11 décembre 2018). Il est par ailleurs utile de préciser que :

- Lorsque le CAPREV ne dispose pas des ressources nécessaires ou lorsque des services spécialisés existent (par exemple, médecins psychiatres, centres de santé mentale, organismes socioculturels, aide à l'emploi et la formation, etc.), le CAPREV privilégie l'orientation vers des services spécialisés extérieurs pour toute demande d'accompagnement approfondi adressée par des particuliers « victimes » vu l'expertise

acquise de longue date par ces services ;

- Ce réseau est notamment constitué de services partenaires apportant de l'aide aux justiciables (en application du décret du 13/10/2016 relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires apportant de l'aide aux justiciables). En outre, le CAPREV peut s'appuyer sur des protocoles de collaboration avec d'autres acteurs institutionnels.

## UN RÉSEAU MULTIDIMENSIONNEL

Mû par la volonté d'associer à son approche méthodologique et à ses métiers d'accompagnement les partenaires et acteurs de terrain, le CAPREV a entrepris diverses démarches à leur endroit en vue d'établir avec eux des relations d'étroite collaboration.

La constitution de ce réseau s'est faite par étapes successives suite à une première phase exploratoire, initiée dès le début du mois de janvier 2016 (soit une année avant l'accessibilité du CAPREV au public), via notamment la présentation de ses missions aux professionnels de terrain. Dans un premier temps, un certain nombre de secteurs d'activités ont été ciblés pour effectuer en priorité ces présentations.

En outre, les premiers partenariats développés par le CAPREV l'ont naturellement été au sein même du Réseau de prise en charge des extrémismes et radicalismes violents. En ce sens, 2017 a permis l'approfondissement des collaborations directes avec le CREA, le service des équipes mobiles de l'enseignement obligatoire et les référents radicalisme du secteur de l'aide à la jeunesse. De ces collaborations ont émergé en 2017 les séminaires internes du Réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

CE PARTENARIAT AU SEIN DU RÉSEAU DE LA FWB EST MATÉRIALISÉ PAR LA MISE EN PLACE RÉGULIÈRE (À RAISON D'UNE FOIS TOUTES LES 6 OU 8 SEMAINES) DE « SÉMINAIRES INTERNES AU RÉSEAU » PERMETTANT DE RENFORCER LES LIENS ET SYNERGIES ENTRE LES DIFFÉRENTS SERVICES DU RÉSEAU. CES MOMENTS DE RÉFLEXION COMMUNE SONT À LA FOIS ALIMENTÉS PAR DES PRÉSENTATIONS THÉORIQUES D'INTERVENANTS EXTÉRIEURS MAIS AUSSI PAR DES ÉCHANGES MÉTHODOLOGIQUES SUR BASE DE VIGNETTES CLINIQUES ANONYMISÉES.

PAR AILLEURS, L'ACQUISITION DE NOUVELLES CONNAISSANCES SUR LA PROBLÉMATIQUE DES EXTRÉMISMES ET RADICALISMES VIOLENTS EST ALIMENTÉE PAR LA TENUE DE COLLOQUES INTERNATIONAUX ANNUELS À VALEUR SCIENTIFIQUE (« TRAJECTOIRE DE RADICALISATION VIOLENTE, ÉTAT DES LIEUX DE LA PRÉVENTION » EN 2017, « POLARISATION SOCIALE ET RADICALISATION MENANT À LA VIOLENCE. QUELLES PERSPECTIVES POUR L'ÉDUCATION ET LE TRAVAIL SOCIAL ? » EN 2018 ET « DÉCODER LES VIOLENCES POLITIQUES, PRÉVENIR LES ENGAGEMENTS VIOLENTS » EN 2019).

## UN PARTENARIAT AVEC LE FÉDÉRAL

Le CAPREV est en relation avec différents SPF du niveau fédéral dont :

- Le SPF Justice (Direction générale des établissements pénitentiaires). Au sein du secteur pénitentiaire, le CAPREV a assuré la présentation du Réseau de prise en charge des extrémismes et des radicalismes violents auprès des directeurs de prison ainsi que des responsables des services psycho-sociaux qui y sont adjacents. Des échanges et réflexions entre professionnels ont été de ce fait possibles, comme la mise en œuvre d'accompagnements de personnes détenues ;

- Le SPF Intérieur (Direction générale sécurité et prévention). Des synergies ont vu le jour avec la *MobilTeam* du SPF Intérieur (laquelle se déplace dans les communes pour soutenir et aider au développement de projets anti-radicalisme sur base de subventions européennes) et avec la cellule *Family Support* dont le focus est le soutien aux familles ;
- Le SPF Affaires étrangères. Plusieurs thématiques ont fait l'objet de rencontres entre le CAPREV et les Affaires étrangères (dont celles relatives à la situation des enfants sur zone et de la recherche de contacts diplomatiques en vue de mettre en relation les familles restées en Belgique et les enfants – voire petits-enfants – présents en Syrie, en Irak ou dans les camps de réfugiés).

Les relations entre ces services publics fédéraux et le CAPREV ont, notamment avec le SPF Intérieur, donné l'opportunité au service d'être informé des différentes évolutions politiques dans les domaines de l'extrémisme violent.

De même, tout en respectant nos principes de confidentialité et de secret professionnel, nous avons pu développer certains contacts tant avec l'OCAM (*Office de Contrôle et d'Analyse de la Menace*) afin d'être informés de leurs processus d'analyse et d'identification de tous les extrémismes qu'avec la Sûreté de l'Etat en vue de faire le point sur certaines mouvances extrémistes et

maintenir nos connaissances géopolitiques globales.

En outre, l'année 2019 a particulièrement été propice au développement de contacts privilégiés au cœur du système judiciaire belge dans la perspective de faire part à ses acteurs (barreau et magistrature en lien avec les tribunaux d'application des peines et les tribunaux de première instance ainsi qu'avec les commissions de probation) de nos missions, méthodologies et outils d'accompagnement.

#### DES LIENS PRIVILÉGIÉS AVEC LES RÉGIONS ET LES ENTITÉS LOCALES

Le lien avec les autres composantes fédérées francophones du pays est également cultivé. C'est ainsi que le CAPREV est en contact avec les référents radicalismes de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale ainsi que de la Communauté germanophone. Ces interactions se traduisent entre autre par la participation du CAPREV à différentes plateformes et/ou groupes de travail organisés par ces référents.

Au niveau communal, le CAPREV – au lendemain de sa création – a sollicité les bourgmestres afin d'obtenir les coordonnées de personnes de contact qui pourraient relayer les initiatives du Réseau et permettre ainsi de mutualiser les compétences. Un

grand nombre de communes a répondu à cette demande et des séances de présentation et d'échanges ont été organisées – favorisant ainsi les relais entre les communes et le CAPREV. Dès 2016 également, le CAPREV a été en contact avec les différents référents radicalisme désignés par des communes francophones ayant reçu un subside du fonds *Impulse* (du SPF Intérieur) ainsi qu'avec la plupart des communes ayant reçu un subside « *Cohésion sociale : promotion du vivre-ensemble et prévention du radicalisme* » de la Région Wallonne (via le Ministre des Pouvoirs locaux).

Dans le prolongement de ces contacts, un *Protocole de collaboration relatif à la prévention de la radicalisation violente* (entre le Réseau de prise en charge des extrémismes et radicalismes violents,

CE PROTOCOLE DE COLLABORATION RELATIF À LA PRÉVENTION DE LA RADICALISATION VIOLENTE RÉPOND À LA NÉCESSITÉ DE DÉVELOPPER ET DE RENFORCER LES SYNERGIES ENTRE SES DIFFÉRENTS SIGNATAIRES. ÉVOLUTIF, CE PROTOCOLE EST OUVERT À TOUTE ENTITÉ PUBLIQUE QUI, DANS LE CADRE DE SES COMPÉTENCES, SOUHAITE APPORTER SON SOUTIEN À LA LUTTE CONTRE LE RADICALISME VIOLENT.

PRENANT EN COMPTE LE CARACTÈRE TRANSVERSAL DE LA PRÉVENTION DES EXTRÉMISMES ET DES RADICALISMES À PORTÉE VIOLENTE, LE PROTOCOLE ÉTABLIT UN CADRE VISANT ENTRE AUTRE À ENCOURAGER LES COMPLÉMENTARITÉS ET LES COLLABORATIONS ENTRE LES ACTEURS DE LA PRÉVENTION POUR LA PRISE EN CHARGE DE SITUATIONS INDIVIDUELLES ET LE SUIVI SOCIO-PRÉVENTIF DE CES DERNIÈRES. CES COLLABORATIONS SONT VOLONTAIRES ET LEURS MODALITÉS RESPECTENT L'AUTONOMIE DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES ET LES FINALITÉS DE CHACUN, LES RÈGLES RELATIVES AU SECRET PROFESSIONNEL ET AU CADRE DÉONTOLOGIQUE DES PARTENAIRES IMPLIQUÉS, LES CONTRAINTES LIÉES AUX COMPÉTENCES TERRITORIALES PARTICULIÈRES À CHAQUE PARTENAIRE.

les Villes et Communes (et Régions) sises sur le territoire de la FWB) a été officialisé le 2 mars 2018.

#### DES PARTENARIATS INSTITUTIONNELS

Suite à la 6<sup>ème</sup> Réforme de l'Etat, l'agrément et le subventionnement des Services d'aide aux détenus (SAD) et Services d'aide aux justiciables (SAJ) sont confiés à l'Administration Générale des Maisons de Justice (AGMJ). De par cette position, ils s'imposent comme les partenaires institutionnellement les plus proches du CAPREV.

Un véritable travail d'échanges et de réflexion entre lesdits services a été tout naturellement ébauché dès les débuts du service. Ce travail s'est poursuivi au fil des rencontres « bilatérales » organisées durant l'année 2019 ainsi que de la journée organisée par le Réseau FWB spécifiquement à l'attention de ce secteur. Actuellement, le Groupe de Travail relatif aux prisons satellites permet également une réflexion approfondie des collaborations entre services autour d'un projet commun dans les établissements d'Andenne et de Lantin.

En outre, les interactions entre les intervenants du CAPREV et les assistants de justice ont fait l'objet d'une réflexion commune ayant abouti à une note de service en 2018. Précisons que différentes rencontres ont été organisées avec des maisons de

justice ainsi que les équipes du centre de surveillance électronique pour favoriser l'interconnaissance.

Dans un même ordre d'idées, des collaborations structurées avec le secteur de l'aide à la jeunesse (Administration Générale de l'Aide à la Jeunesse – AGAJ) ont été finalisées en octobre 2018. Il est un fait certain que les mineurs concernés par la problématique des radicalismes et extrémismes violents constituent un public auprès duquel le CAPREV peut intervenir en collaboration et complémentarité avec les différents services de l'aide à la jeunesse susceptibles d'être concernés.

LE PROTOCOLE DE COLLABORATION ENTRE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES MAISONS DE JUSTICE ET L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'AIDE À LA JEUNESSE CONCERNANT LE CAPREV PREND EN CONSIDÉRATION LES SPÉCIFICITÉS ET LES LIMITES DE CHACUN DES SERVICES. DÈS L'INSTANT OÙ LE CAPREV ÉTAIT INSTITUÉ COMME UN ACTEUR À PART ENTIÈRE DE PRISE EN CHARGE DE PERSONNES TANT MAJEURES QUE MINEURES, IL APPARAÎSSAIT INDISPENSABLE DE FORMALISER LES COLLABORATIONS AVEC LE SECTEUR DE L'AIDE À LA JEUNESSE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE MINEURS CONCERNÉS PAR LES FAITS DE RADICALISME OU D'EXTRÉMISME VIOLENTS.

LE CAPREV PROPOSE ÉGALEMENT UN SOUTIEN À L'ATTENTION DES PROFESSIONNELS DE CE SECTEUR. AINSI, TOUT PROFESSIONNEL PEUT FAIRE APPEL AU CAPREV AFIN DE BÉNÉFICIER D'UN SOUTIEN DANS SA RÉFLEXION QUANT À LA SITUATION INDIVIDUELLE D'UN JEUNE. LE CAPREV PEUT SUBSÉQUEMMENT RÉFLÉCHIR AVEC L'INTERVENANT AU DÉCODAGE D'UNE SITUATION POUR LAQUELLE UN PROCESSUS DE RADICALISATION EST SUSPECTÉ OU CONSTATÉ, AINSI QU'À DES INDICATIONS DE PRISES EN CHARGE OU D'ORIENTATIONS. CE SOUTIEN S'ORGANISE DE MANIÈRE INDIVIDUELLE OU COLLECTIVE, PAR TÉLÉPHONE OU PAR LE BIAIS DE RENCONTRES ET PERMET D'EXPOSER LA SITUATION ; D'OBJECTIVER LES ÉLÉMENTS D'INQUIÉTUDE ET DE QUESTIONNEMENTS OU DE DIFFICULTÉS QUI Y SONT LIÉS ; ET D'ÉLABORER DES PISTES D'INTERVENTION ET DES LEVIERS D'ACTION.

## A L'INTERNATIONAL

Le CAPREV vise également à s'inscrire dans un réseau de partenaires scientifiques (universités, instituts, etc.) afin de favoriser les interactions en matière de projets de recherches (recherche-action et recherche fondamentale) et de participer à l'échange de connaissances sur les phénomènes de radicalisation et leur évolution. Un autre objectif réside dans la connaissance et le partage de pratiques constructives en matière d'accompagnement des personnes concernées tant en Fédération Wallonie-Bruxelles, que plus largement au niveau national et au niveau international.

Cette démarche s'inscrit plus globalement dans la volonté affichée par le CAPREV de développer un réseau international de collaboration et d'échange d'expertises entre acteurs liés à la problématique de l'extrémisme violent.

A cette fin, le CAPREV a participé à plusieurs séminaires et rencontres internationaux. D'initiative, le CAPREV développe également des contacts avec des services et des professionnels spécialisés dans d'autres pays en vue de prendre connaissance d'autres méthodologies d'intervention et d'échanger les observations de terrain (par exemple, le CPRMV mais aussi le Réseau des



praticiens canadiens pour la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent à Montréal, La Sauvegarde de Seine-Saint-Denis à Paris, Accord 68 à Mulhouse, Terra Psy au Havre, le réseau FrancoPREV initié par le CREA au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie<sup>51</sup>, etc.)

### ENTRE CONSOLIDATION ET ÉVOLUTION

Afin de répondre au mieux aux problématiques d'extrémisme violent toujours en constante évolution, il est essentiel d'envisager la construction d'un réseau de partenaires à la fois sous l'angle de sa consolidation mais aussi sous celui de l'ouverture à d'autres réalités. Cette adéquation contextuelle répond tant à la nécessité d'actualiser les relais existants – et ce quel que soit le niveau d'intervention – qu'à celle, plus méthodologique, de proposer une offre en accord avec les besoins actuels ou à venir.

Outre l'émergence de nouvelles radicalités auxquelles il conviendra d'offrir une réponse adéquate, il s'agit non plus simplement de créer une « toile » de partenaires potentiels (de manière préventive en vue de la résolution d'une situation non encore apparue) mais bien de pouvoir compter sur une série de professionnels et de services relais vers lesquels une requête peut être formulée dès l'apparition d'une

situation concrète comprenant une ou plusieurs demandes précises.

Ces « personnes relais » émergent tant d'associations, d'organisations ou d'institutions relevant de tous les niveaux de pouvoir que du milieu académique, national ou international.

Cet important travail de réseautage implique chacun des membres de l'équipe en fonction de ses domaines d'intervention et d'influence respectifs. Les contacts ainsi identifiés font l'objet d'une veille constante en vue de les cultiver mais également de les actualiser le cas échéant.

<sup>51</sup> <https://extremismes-violents.cfwb.be/a-propos/reseau-francoprev/>

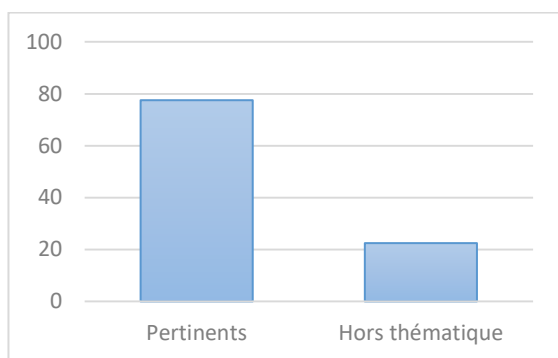


## CHIFFRES CLEFS DU CAPREV (en %<sup>52</sup>)

### « PREMIERS CONTACTS »

Depuis l'accessibilité du CAPREV à la fin du mois de janvier 2017, 1621 « premiers contacts »<sup>53</sup> ont été dénombrés jusqu'au 3 février 2021.

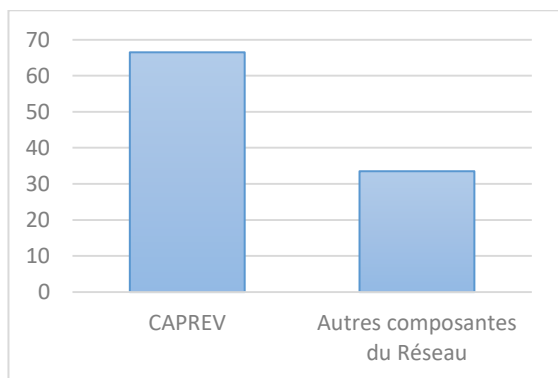
#### PERTINENCE DES « PREMIERS CONTACTS »



Une majorité (77,53%) de ces contacts se révèle pertinente car ces contacts relèvent de la problématique propre aux radicalismes et extrémismes violents.

A noter que les 22,27% de contacts considérés comme « hors thématique » sont, le cas échéant, réorientés par nos soins, vers des services *ad hoc* en fonction de la demande formulée.

#### GESTION DES « PREMIERS CONTACTS » PAR LE CAPREV

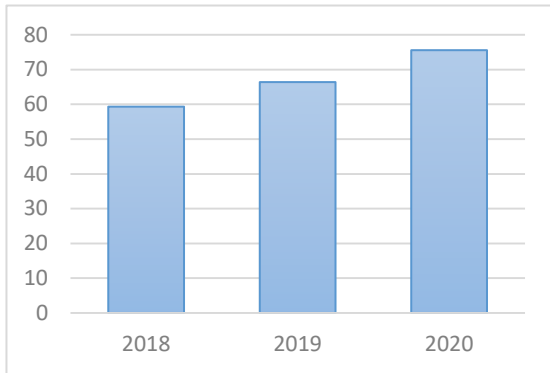


Outre le fait que le CAPREV soit « gestionnaire » de la ligne verte ainsi que de l'adresse internet du Réseau de prise en charge des extrémismes violents, le service est directement interpellé pour 66,49% des « premiers contacts » dits pertinents.

<sup>52</sup> Les analyses statistiques sont établies sur base des données chiffrées relevées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 suite à une mise en place progressive des outils informatiques et statistiques. 397 « premiers contacts » étaient dénombrés pour 2017.

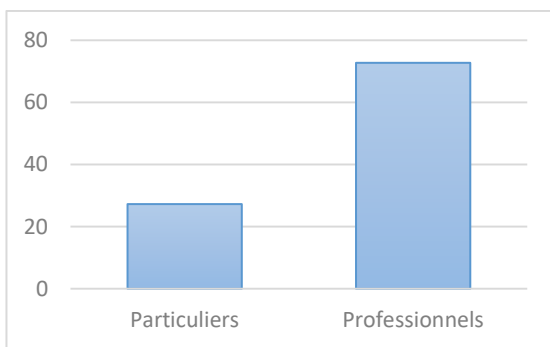
<sup>53</sup> Sont entendus par « premiers contacts » les premières sollicitations reçues pouvant elles-mêmes déboucher sur d'autres appels ou courriels qui ne sont pas comptabilisés ici.

EVOLUTION DE LA PRISE EN CHARGE DES « PREMIERS CONTACTS » PAR LE CAPREV



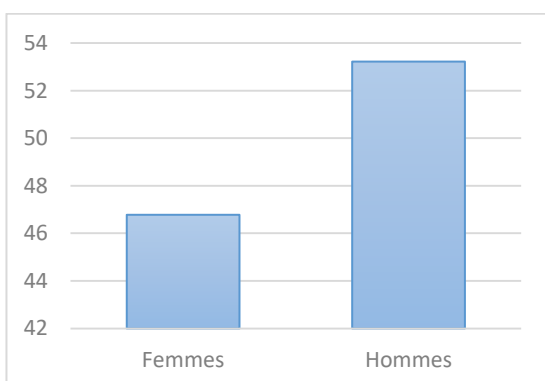
Depuis 2018, la prise en charge des premiers appels par le CAPREV est en constante progression. Passant de 59,34% en 2018 à 66,41% en 2019, puis à 75,59% en 2020, cette évolution peut être comprise comme étant le résultat d'une meilleure connaissance par les personnes qui nous sollicitent des missions du Réseau de prise en charge des extrémismes violents – en ce compris celles du CAPREV.

RÉPARTITION DES PREMIERS CONTACTS ENTRE « PARTICULIERS » ET « PROFESSIONNELS »



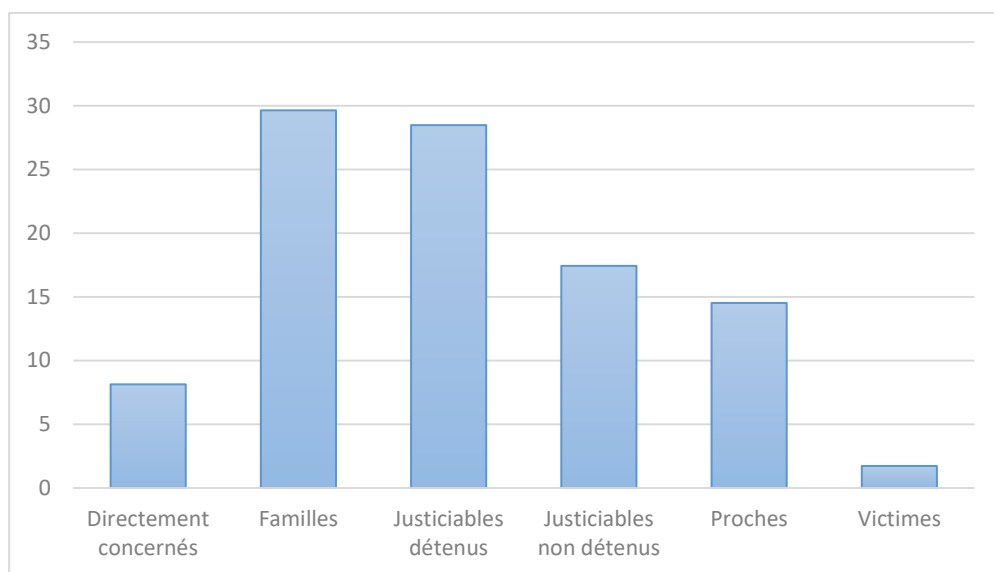
Les « premiers contacts » reçus par le CAPREV sont ordinairement le fait de professionnels à hauteur de 72,74% et de 27,26% pour les particuliers.

RÉPARTITION EN TERMES DE GENRE CONCERNANT LES « PARTICULIERS »



Les « premiers contacts » émanant de particuliers sont pour 53,22% le fait d'hommes et pour 46,78% le fait de femmes.

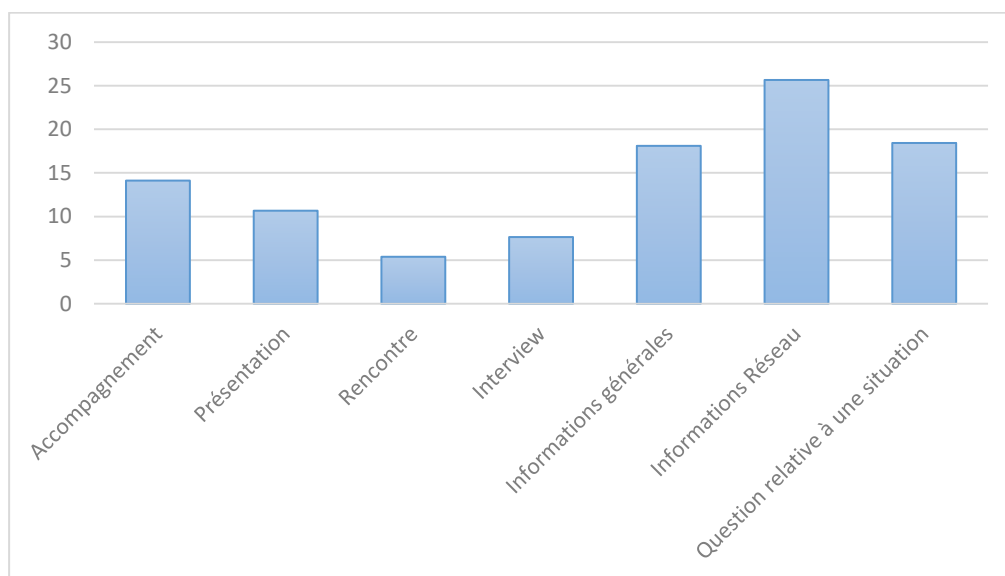
PROVENANCE DES « PREMIERS CONTACTS » DE PARTICULIERS



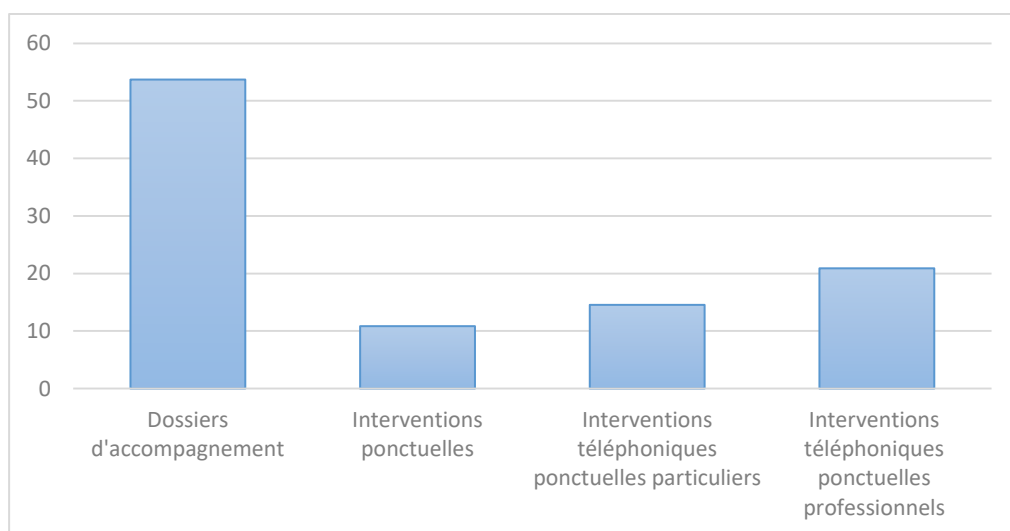
Les principales demandes proviennent pour 28,49% de justiciables détenus ; 29,65% de familles et 14,53% de proches ; 17,44% de justiciables non détenus.

Ces demandes sont complétées par celles en provenance de personnes directement concernées « hors mandat judiciaire » (8,14%) et de victimes (1,74%). Ce pourcentage faible de demandes émanant de victimes s'explique essentiellement par le fait que l'accompagnement de ce public cible de faits violents de radicalisme et d'extrémisme ne figure pas dans les missions initiales du CAPREV.

SUIVIS ACCORDÉS AUX DEMANDES FORMULÉES LORS DES « PREMIERS CONTACTS » (PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS)



En complément aux demandes relatives à des informations générales sur notre problématique (18,10%) ou portant plus spécifiquement sur le Réseau (dans 25,65% des cas), le CAPREV est sollicité à hauteur de 16,06% pour des rencontres et échanges au cours desquels une présentation plus précise des missions et de la méthodologie du service est demandée. Bien souvent, ces présentations sont corrélatives à des questions relatives à notre expertise sur la problématique – en lien ou non avec certaines situations spécifiques. Ce travail de clarification des activités du CAPREV se fait également par le biais de demandes d'interview qui lui parviennent (18,43%).



Le travail d'accompagnement se décline de différentes manières puisqu'il prend à la fois la forme d'un « véritable » accompagnement psycho-social de « longue durée » pour 53,70% des cas, d'interventions ponctuelles de « courte durée » pour 10,85% des cas mais aussi par des interventions téléphoniques conséquentes tant à l'attention de particuliers (14,55% des cas) que des professionnels (20,90% des cas).

#### DOSSIERS D'ACCOMPAGNEMENT<sup>54</sup>

Depuis l'ouverture du CAPREV au public en janvier 2017, 203 dossiers d'accompagnement ont été ouverts jusqu'à ce jour (3 février 2021). Il s'agit essentiellement d'accompagnements individuels. Certains accompagnements sont néanmoins collectifs, notamment lorsqu'ils concernent plusieurs membres d'une même famille<sup>55</sup>.

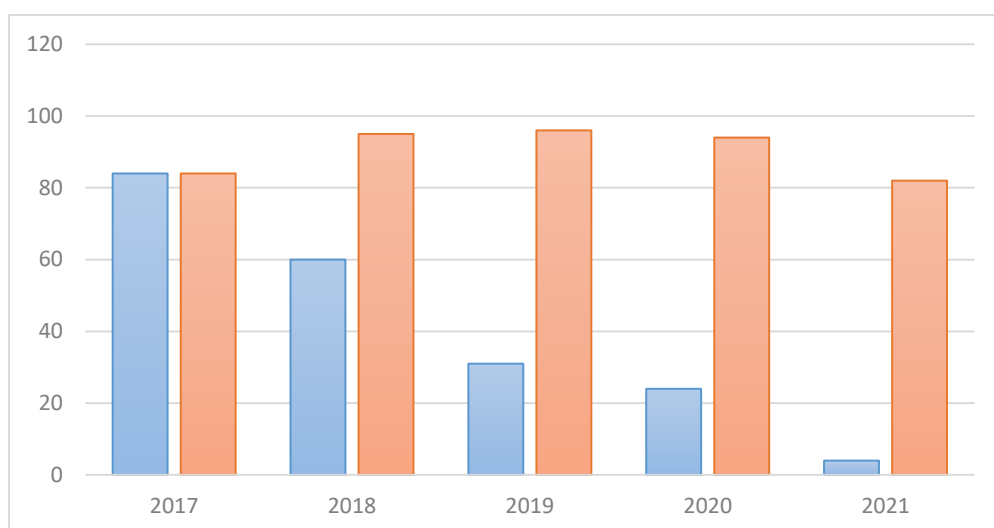
<sup>54</sup> Les chiffres présentés ci-dessous le sont en % et établis sur base des 185 dossiers référencés depuis janvier 2017.

<sup>55</sup> Ce type d'accompagnement est comptabilisé comme un seul dossier.

### EVOLUTION DU NOMBRE DE DOSSIERS D'ACCOMPAGNEMENT PAR LE CAPREV

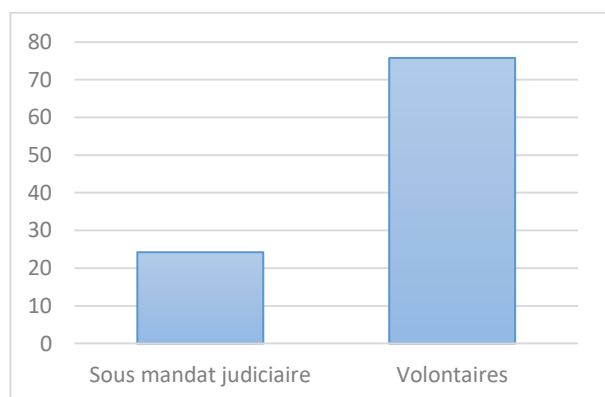
84 dossiers ont été ouverts lors de la première année au cours de laquelle le CAPREV a déployé ses activités (2017). 60 nouveaux dossiers ont été répertoriés en 2018, 31 en 2019, 24 en 2020 et 4 depuis le début de l'année civile 2021<sup>56</sup>.

Parallèlement à la prise en charge de nouveaux dossiers par année, nous constatons une stabilité du nombre d'accompagnements « actifs » d'année en année, sachant que certains se poursuivent depuis plusieurs mois voire années tandis que d'autres ont débuté récemment, venant remplacer les accompagnements qui se clôturent.



Une certaine stabilité dans le nombre d'accompagnements est ainsi constatée. En effet, si 84 dossiers ont été ouverts en 2017, 95 dossiers étaient en cours d'accompagnement en 2018, 96 en 2019, 94 en 2020 et 82 le sont encore à ce jour (en date du 3 février 2021).

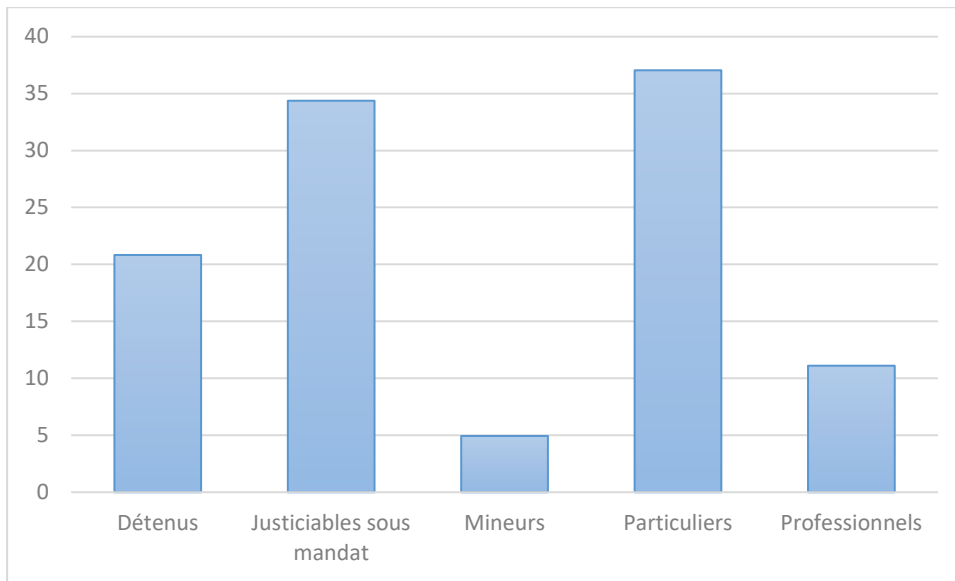
### STATUT DES DOSSIERS D'ACCOMPAGNEMENT



Début février 2021 – ainsi que sur l'ensemble des 203 dossiers ouverts depuis l'accessibilité du centre – 75,78% sont le fait d'une procédure volontaire et 24,22% répondent à des conditions inscrites dans un mandat judiciaire.

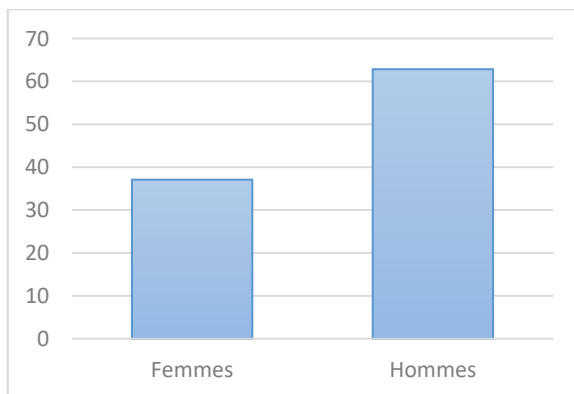
<sup>56</sup> A noter que l'activité du service a été impactée par la crise sanitaire du Coronavirus et par la période de confinement instaurée en Belgique depuis le 18 mars 2020.

### STATUT DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES



Sur l'ensemble des accompagnements du CAPREV, 20,83% concernent des justiciables détenus ; 34,37% concernent des justiciables sous mandat judiciaire ; 4,94% concernent des mineurs (en lien avec le secteur de l'aide à la jeunesse) ; 37,04% concernent des particuliers (proches et familles de personnes directement concernées ou de jeunes pour lesquels ils s'inquiètent) et 11,11% des professionnels.

### GENRE DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES



Une majorité des personnes que nous accompagnons sont de genre masculin (62,88%).



EN BREF, LE CAPREV, C'EST...<sup>57</sup>



**1621 « PREMIERS CONTACTS »** reçus (via la ligne verte, les lignes fixes et mobiles professionnelles, l'adresse mail, etc.) depuis l'ouverture du centre en janvier 2017.



**203 DOSSIERS D'ACCOMPAGNEMENT** répertoriés depuis l'accessibilité du service en janvier 2017. Début février 2021, 82 dossiers sont encore actifs.



**205 RENCONTRES/ÉCHANGES** avec des services partenaires et des professionnels (dont 22 rencontres internationales).




**57 INTERVENTIONS/COMMUNICATIONS** à des journées d'étude, de sensibilisation et de formation ainsi qu'à des séminaires à destination de professionnels (dont 19 à l'international).




**33 SÉMINAIRES**, colloques et journées de formation du Réseau de prise en charge des extrémismes et radicalismes violents (Belgique).



**110 participations** à des formations, journées d'étude, séminaires et colloques (en ce compris à l'international).

<sup>57</sup>  Les pictogrammes rouges signifient que le CAPREV a reçu des appels, courriers électroniques, etc. ou a participé à des journées d'études, des formations, des séminaires, etc.

 Les pictogrammes bleus signifient que le CAPREV a donné des formations dans le cadre de journées d'études, de séminaires, etc. est intervenu auprès de professionnels, de scientifiques, etc.

## ANNEXES

### PARTICIPATIONS, INTERVENTIONS ET CONSTITUTION D'UN PARTENARIAT NATIONAL ET INTERNATIONAL

2017

- Formation « COPPRA » organisée par la Police fédérale – 7 février 2017 ;
- Certificat interuniversitaire « *Islam et Musulmans d'Europe : Perspectives historiques et défis contemporains* » organisé par l'Université Libre de Bruxelles (ULB) – Septembre 2017 à février 2018 ;
- « *Séminaire franco-belge sur la prévention de la radicalisation violente* » organisé par la FWB (en collaboration avec les communautés flamandes et germanophones) et le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et du Sport de la République française – 22 février 2017 ;
- Conférence « *Projecteurs sur les processus de la (dé)radicalisation* » organisé par l'Université de Namur – 6 mars 2017 ;
- Colloque « *Les femmes à l'épreuve de la radicalisation* » organisé par Le collectif des femmes de Louvain-La-Neuve – 8 mars 2017 ;
- Colloque « *Psycho traumatismes – Attentats de Bruxelles, un an après : bilan et perspectives* » organisé par l'Association de Langue française pour l'Etude du stress et du trauma (ALFEST) – 22 au 24 mars 2017 ;
- « *Study Visit : The prevention of juvenile radicalization* » organisé par The International Justice Observatory – du 27 au 29 mars 2017 ;
- Formation « *Radicalisme violent ? Entre peur et réalité, venez en discuter* » organisé par le Centre de référence en santé mentale (CRESAM) – 27 avril 2017 ;
- Colloque « *Dérives sectaires et processus de radicalisation, une question à débattre* » organisé par la Fédération Européenne des Centres de Recherche et d'Information sur le Sectarisme (FECRIS) – 19 mai 2017 ;
- Colloque « *Comprendre et prévenir la radicalisation* » organisé par le CAPRI (Centre d'Action et de Prévention de la Radicalisation des Individus) à Bordeaux – 9 et 10 juin 2017 ;
- Colloque « *Criminal justice summer courses: radicalisation/desistance: engaging offenders to change* »

- organisé par The Criminal Justice Platform Europe à Barcelone – du 4 au 7 juillet 2017 ;
- Colloque « *Sources, figures et enjeux de l'autorité dans leurs rapports aux jeunes et aux sociétés globalisés* » organisé par le Centre interdisciplinaire d'études de l'Islam dans le monde contemporain (CISMOC) – 24 juillet 2017 ;
  - Colloque « *Addressing the new landscape of terrorism : towards formulating actionable response* » organisé à Bangkok par The Alfred DEAKIN Institute for citizenship and globalization – du 24 au 28 juillet 2017 ;
  - Summer School « *Islams et mondes contemporains : Sources, figures et enjeux de l'autorité dans leurs rapports aux jeunes et aux sociétés globalisées : le cas du monde musulman en Europe* » organisé par le Centre interdisciplinaire d'études de l'Islam dans le monde contemporain (CISMOC/Université catholique de Louvain - UCL) – du 21 au 26 Août 2017 ;
  - Certificat d'Université « *Etude du terrorisme et de la radicalisation* » organisé par L'Université de Liège (ULg) – Sessions 2017 et 2018 ;
  - Colloque « *Genèse et expansion de l'islam radical - Impacts en terre d'islam et sur les sociétés européennes* » organisé par la Faculté de Philosophie et Sciences sociales de l'ULB – 15 et 16 septembre 2017 ;
  - Colloque « *Les processus de désistance, une perspective comparative* » organisé à Paris par le Groupe Européen de Recherche sur les Normativités (GERN) – 28 et 29 septembre 2017 ;
  - Formation « *Gestion de la diversité convictionnelle sur le lieu de travail* » organisée par CBAI – Septembre et octobre 2017 ;
  - Formation « *Epistémologie systémique et constructiviste* » destinée aux fonctions dirigeantes et aux attachés de l'AGMJ – 6 journées en octobre 2017 ;
  - Colloque « *Djihad radical, théâtre des opérations médias* » organisé par la Ville de Charleroi et le SPF Intérieur – 17 octobre 2017 ;
  - Formation « *Comprendre et réagir face au radicalisme violent* » organisé par le Centre d'action interculturel de la Province de Namur – 26 et 27 octobre 2017 ;
  - Conférence « *The evolution of radicalization and terrorism in Europe after the fall of the Caliphate* » organisée par l'Institut Egmont – 16 octobre 2017 ;

- Séminaire Clinique « *Radicalisation violente* » organisé par le Centre Chapelle-aux-Champs – Session 2017-2018 ;

## 2018

- Colloque « *Le silence a du sens. L'article 458 ter du Code pénal en question* » organisé par la Ligue des Droits de l'Homme – 30 Janvier 2018 ;
- Certificat interdisciplinaire « *Radicalisation violente et travail social* » organisé par le CERSO (Centre de ressources pour le social) – Session de 2018 ;
- Certificat d'Université « *Etude du terrorisme et de la radicalisation* » organisé par L'Université de Liège (ULg) – Sessions 2018 et 2019 ;
- Colloque « *Juvenile justice systems and the rights of the child in the Counter-terrorism context* » organisé à Madrid par l'Observatoire international de justice juvénile – 22 février 2018 ;
- Colloque « *Le code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse. Connaître et analyser les changements* » organisé par le Centre de recherches criminologiques de l'ULB – 9 mars 2018 ;
- Formation « *Family Support* » organisée par la Fondation Roi Baudouin – Session 2018 ;
- P&P meeting « *The role of families and friends in resocialisation* » organisé à Utrecht par le RAN – 6 et 7 mars 2018 ;
- Journée d'étude « *Journée de sensibilisation à la radicalité violent* » organisée par le Centre d'Action laïque de Charleroi – 13 mars 2018 ;
- Conférence « *La guerre contre l'Etat Islamique. Le droit international mis en cause ?* » organisée par le CEPULB – 13 mars 2018 ;
- Séminaire « *Les enfants du radicalisme - Comment aider les proches ?* » organisé par SOS Secte – 20 mars 2018 ;
- Journées d'étude « *Les Universités de l'antiracisme* » organisées et coordonnées par le Ciré – Mai 2018 ;
- Formation « *COWOPRA* » organisée par le SPF Intérieur, DG Sécurité et Prévention – 14 mai 2018 ;
- Séminaire « *Radicalisation et réseaux sociaux : état des lieux de la recherche arabophone* » organisé par ONAD – 16 mai 2018 ;

- Conférence « *Shadows of a radicalized youth* » organisée par l'Institut Egmont – 29 mai 2018 ;
- « *Congrès annuel de l'association internationale des criminologues de langue française consacré à la thématique du genre* » organisé à Lausanne – Juin 2018 ;
- Colloque « *Le religieux dans nos pratiques professionnelles contemporaines... Cliniques d'aujourd'hui* » organisé au Havre par l'association française Terra Psy – Juillet 2018 ;
- Colloque « *International Criminal Justice Summer Courses* » organisé à Barcelone par The European Organisation of Prisons and The European Organisation of Prisons and Correctional Services (Europris) – du 3 au 6 juillet 2018 ;
- Formation aux cliniques du psycho-traumatisme organisée par le Centre Chapelle aux champs (UCL) – Session 2018-2019 ;
- Formation d'anglais - organisée par l'EPFC – Session 2018-2019 ;
- Formation « *Le conte comme outil thérapeutique dans le travail avec les enfants en difficulté* » organisée par Parole d'Enfants – du 10 au 12 octobre 2018 ;
- Formation « *CESURE* » organisée par Groupe Antigone ULG - Session 2018-2019 ;
- Cycle de formation « *Le droit des étrangers (séjour, protection, travail et aide sociale, nationalité)* » organisé par l'ASBL ADDE - Session 2018 ;
- Formation « *Initiation stress post-traumatique* » organisée par Solentra – 8 novembre 2018 ;
- « *Etats généraux Psy* » organisé à Paris par le Centre d'étude des radicalisations et de leurs traitements (CERT) – du 8 au 10 novembre 2018 ;
- Colloque « *Tous égaux derrière les barreaux ? L'étranger, cible du droit pénal* » organisé par l'Observatoire international des prisons – 9 novembre 2018 ;
- Formation « *Communication interculturelle et gestion de la diversité convictionnelle* » organisée par la DIDECO – Session 2018 ;
- Formation « *Approche des religions pratiquées en Belgique* » organisée par la DIDECO – Session 2018 ;
- Formation « *Radicalités et polarisation sociale : enjeux préventifs et sociétaux* » organisée par la DIDECO – Session 2018 ;

- Conférence « *Strengthening Juvenile Justice Systems in the counter-terrorism context: capacity-building and peer learning among stakeholders* » organisée par l'OIJJ – 29 novembre 2018 ;
- « *Réunion introductive du Réseau FrancoPREV* » de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) organisé à Bruxelles – 13 décembre 2018 ;
- Colloque « *Polarisation sociale et radicalisation menant à la violence. Quelles perspectives pour l'éducation et le travail social ?* » organisé à Bruxelles par le Réseau de prise en charge des extrémismes et radicalismes violents de la FWB – 14 décembre 2018 ;
- Formation « *Alvéole* » organisée par le CPRMV (Centre de Prévention du Radicalisme Menant à la Violence) – 17 décembre 2018 ;

## 2019

- Formation « *Prise de parole en public* » – Session 2019 ;
- Formation « *Radicalisation violente et travail social - Regard pluriel : comprendre, analyser, agir* » organisée par le CERSO – Session 2019 ;
- Conférence « *The radicalisation machine : why radicalisation is a problematic concept* » organisée par la KUL – 27 février 2019 ;
- « *Deuxième réunion du Réseau FrancoPREV* » de l'OIF à Ottawa – du 21 au 24 mars 2019 ;
- Colloque international « *Le rôle de la prévention psycho-sociale dans la prévention du radicalisme violent* » organisé à Eupen par la Communauté germanophone – 27 mars 2019 ;
- Formation « *Préparer et animer une intervention - Initiation* » organisée par le Service pour la Transformation, l'Innovation et le Changement Social : STICS asbl – Session 2019 ;
- « *Journée de lutte contre la radicalisation violente* » organisée à Paris par Citoyens en Justice (en collaboration avec le Ministère français de l'Intérieur) – 2 avril 2019 ;
- Journée de réflexion « *Les radicalités nuisent-elles gravement à la démocratie ? Comment (re)construire une société inclusive ?* » organisée par la HELHA, le CERSO et SETISw – 17 mai 2019 ;



- Journée d'étude « *Observer un tribunal - Une rencontre singulière entre un(e) chercheur(se) et la Justice* » organisée par la Faculté de Droit et Criminologie de l'ULB – 20 mai 2019 ;
- RAN P&P and RAN YF&C Multi-Agency meeting « *Radicalized and terrorist offenders being released from prison: community and family acceptance* » organisé à Prague – 31 mai 2019 ;
- Conférence « *Data révolution et étude du terrorisme en Belgique : regards croisés entre praticiens et chercheurs* » organisé par l'Institut Egmont – 14 juin 2019 ;
- Conférence « *After the Caliphate: the Islamic State and the future terrorist movement* » organisée par l'Institut Egmont – 25 juin 2019 ;
- RAN Research Seminar « *Assessment and discussion of current developments of Islamist extremist and far right extremist ideologies, rehabilitation of terrorist and extremist offenders, national approaches to knowledge sharing within the P/CVE stakeholder-triangle of 'practitioners – policy makers – researchers'* » organisé à Vienne – 26 et 27 juin 2019 ;
- Journée « *Les returnees et leurs enfants, leur rapatriement et leur traitement judiciaire et pénitentiaire* » organisée par la Ville de Charleroi – 27 juin 2019 ;
- Formation « *Approche des religions pratiquées en Belgique* » organisée par la DIDECO – Session 2019 ;
- Formation « *Radicalités et polarisation sociale : enjeux préventifs et sociétaux* » organisée par la DIDECO - Session 2019 ;
- Formation « *Rédaction textes législatifs normatifs* » organisée par l'EAP Wallonie- Bruxelles – Session 2019 ;
- Colloque « *International Criminal Justice Summer Courses* » organisé à Barcelone par The European Organisation of Prisons and The European Organisation of Prisons and Correctional Services (Europris) – Session 2019 ;
- Colloque international « *La mécanique des violences extrêmes* » organisé à Paris par le Dispositif de Prévention et de Traitement des Basculements vers les Extrémismes Violents – 3 et 4 juillet 2019 ;
- Conférence « *The situation of children of foreign fighters in Iraq and Syria* » organisée par le Parlement Européen – 23 juillet 2019 ;
- Formation « *Contrôle des lieux de privation de liberté : approche pluridisciplinaire. Université d'été* » organisée par l'ULB – du 26 au 30 août 2019 ;

- Formation « *État fédéral - Entités fédérées* » organisée par l'EAP Wallonie- Bruxelles – Session 2019 ;
- Formation « *ABC des textes juridiques* » organisée par l'EAP Wallonie- Bruxelles – 24 octobre 2019 ;
- Journée d'études « *Vers une protection adéquate des MENA. Enjeux et perspectives* » organisée par la Plateforme « Mineurs en exil » – 17 septembre 2019 ;
- Formation « *Bounce* » organisée par le SPF Intérieur – du 1 au 3 octobre 2019 ;
- Colloque « *La situation des Doms Syriens en Région bruxelloise* » organisé par le Service prévention de la commune d'Anderlecht – 8 octobre 2019 ;
- Formation « *Outil Alvéole* » organisée à Montréal par le CPRMV – du 21 au 25 octobre 2019 ;
- Conférence « *Returnees in the Maghreb: a European perspective* » organisée par l'Institut Egmont – 29 octobre 2019 ;
- Formation « *Rédaction de textes juridiques à portée individuelle* » organisée par l'EAP Wallonie- Bruxelles – 18 novembre 2019 ;
- Journée d'étude « *Les dispositifs de contre-radicalisation au niveau local* » organisée par les Editions Politeia – 22 novembre 2019 ;
- Formation de base « *Entretien motivationnel* » organisée par Act on life – 22 et 23 novembre 2019 ;
- Certificat d'université en psychothérapie organisé par le CEFORES du Centre Chapelle aux Champs (UCL) – Session 2019-2020 ;
- RAN Study visit « *Returned Women and Children – studying an ongoing experience* » organisé à Pristina (Kosovo) – 10 et 11 décembre 2019 ;

## 2020

- « *Formation en prise de parole* » organisée par l'EAP – 15, 22 et 29 janvier 2020 ;
- « *Jurisdictionalization in prevention of radicalisation and terrorism in Belgium* » organisé à Bruxelles par la VUB – 28 janvier 2020 ;
- « *Practices and challenges in the prevention of radicalization and violent extremism in the penitentiary and judiciary systems* » organisé à Bruxelles (VUB) – 29 janvier 2019 ;

- Formation « *Terrorisme – Radicalisme* » organisée par l'AGMJ – janvier et février 2020 ;
- Formation « *Dire et écrire le droit en français correct* » organisée par les Editions Larcier – 10 mars 2020 ;
- Vidéo conférence sur les « *projets européens de lutte contre les extrémismes violents* » organisé par le think tank Beyond the horizon ISSG – 25 mars 2020 ;
- RAN Video conference « *Exploring the Multi-dimensional Role of Former Extremists in the Prevention, Intervention and Countering of Violent Extremism* » organisé en collaboration avec Victoria University (Australie) – 25 et 29 mai, 2 et 5 juin 2020 ;
- Formation MOOC « *De la Haine à l'Espoir* » organisée par l'UNESCO et l'Université Concordia – Mai 2020 à juin 2020 ;
- Formation « *Evaluation des risques autour de la sécurité de l'information* » organisée par l'EAP – Juin et juillet 2020 ;
- Webinaire « *Radicalisation menant à la violence, actes à caractère haineux et distanciation sociale : Comment former les acteurs de la prévention ?* » organisé par le CPRMV (Canada) – 15 juillet 2020 ;
- Webinaire « *La prévention à la radicalisation menant à la violence* » organisé par le CPRMV (Canada) – 22 juillet 2020 ;
- Webinaire « *Les survivalistes : retour aux sources ou source de haine ?* » organisé par le CPRMV (Canada) – 29 juillet 2020 ;
- Webinaire « *Le phénomène de l'extrémisme de droite* » organisé par le CPRMV (Canada) – 29 juillet 2020 ;
- Webinaire « *Les extrémismes de droite et de gauche : des liens malgré les divergences* » organisé par la Radixteam SPF Intérieur – 5 août 2020 ;
- Webinaire « *Résister aux théories du complot et aux discours haineux en temps de Coronavirus* » organisé par le CPRMV (Canada) – 12 août 2020 ;
- Master en sciences du travail à finalité « *organisation et administration du travail* » dispensé par l'ULB – de septembre 2020 à septembre 2021 ;
- Webinaire « *La Manosphère : entre adaptation à un nouveau modèle d'égalité et haine des femmes* » organisé par le CPRMV (Canada) – 2 septembre 2020 ;
- Webinaire « *De la dictature de la santé à la colère de Dieu : Corona couronne-t-il la radicalisation ?* » organisé par Respect.lu (Luxembourg) – 25 novembre 2020 ;

- Webinaire « *Le droit des plaintes des personnes détenues* » organisé par le SPF Justice – 27 novembre 2020 ;
- Formation « *Gestion d'équipe* » organisée par l'EAP – Novembre et décembre 2020 ;

2021

- Master en sciences du travail à finalité « *organisation et administration du travail* » dispensé par l'ULB – de septembre 2020 à septembre 2021 ;
- Webinaire « *La polarisation* » organisé par la Radixteam SPF Intérieur – 20 janvier 2021 ;
- Webinaire « *Prévention de la radicalisation : Initiatives locales* » organisé par la Radixteam du SPF Intérieur – 25 janvier 2021 ;
- « *Approche interdisciplinaire du terrorisme* » organisée par l'UCL – de février à mai 2021 ;
- Formation « *Familiarisation à l'utilisation de la GED* » organisée par la DIDECO – 3 mars 2021 (à venir) ;
- Colloque « *Chercheurs et travailleurs sociaux, on se mélange ?* » organisé par l'ULB et l'UCL – 18 mars 2021 (à venir).